

14^{ÈME} SÉMINAIRE NATIONAL RAMSAR



LES ATOUTS DES MILIEUX HUMIDES DANS NOTRE QUOTIDIEN ET POUR L'AVENIR

28.29.30 SEPTEMBRE 2022. QUIMPER



SOMMAIRE

JOUR 1 : mercredi 28 septembre 2022

1 ▶ Ouverture du séminaire	P.5
<ul style="list-style-type: none">• Amélie CARO, Conseillère départementale, Conseil départemental du Finistère• Jérôme BIGNON, Président, Ramsar France• Jean-Marie GILARDEAU, Président, Forum des Marais Atlantiques• Valéry MORARD, Directeur général adjoint, Agence de l'eau Loire-Bretagne• Christophe MARX, Secrétaire général, Préfecture du Finistère	
2 ▶ Dynamiques autour du label Ramsar et intérêt du travail en réseau	P.12
<ul style="list-style-type: none">• Marie BÉGUÉ, Chargée de mission, Conseil départemental du Finistère• Anaëlle MAGUEUR, Responsable antenne de Brest, Forum des Marais Atlantiques (FMA)• Julie AYÇAGUER, Chargée de mission Natura 2000 et Ramsar, Syndicat mixte de la Baie de Bourgneuf• Aurélie ROUSSEL, Responsable du service Environnement, Communauté de communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB)• Jean-François FRANCK, Directeur général des services, Parc naturel régional d'Armorique (PNRA)	
▶ Temps d'échanges	P.20
▶ Table rondes	P.22
3 ▶ Les milieux humides, des ressources précieuses au quotidien	P.28
<ul style="list-style-type: none">• Geneviève MAGNON, chargée de mission tourbières, zones humides, Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Haut-Doubs Haute-Loue• Julie ROBERT, Chargée de mission Ramsar, Syndicat mixte de la Baie de Somme Grand Littoral Picard• Estelle COURNEZ, Directrice, Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier	
▶ Table rondes	P.33
4 ▶ Des évolutions et des adaptations nécessaires	P.35
<ul style="list-style-type: none">• Jean ROUSSELOT, Directeur, Syndicat mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme• Aurélie PERROTTE, Chargée de concertation et médiation, Alter (Anjou Loire Territoire)• Mathilde CHIARADIA, Chargée de capitalisation du projet adapto, Conservatoire du littoral• Lydie DOISY, Coordinatrice du PRELE, Conservatoire d'espaces naturels de Normandie	
▶ Temps d'échanges	P.40
5 ▶ Visite de quimper, Repas et Breizh Quiz à la Maison du Département	P.43

JOUR 2 : jeudi 29 septembre 2022

1 ▶ Visite de la baie d'Audierne	P.45
2 ▶ Visite des Monts d'Arrée	P.46
3 ▶ Visite de la Tourbière du Mougau et Menez Meur	P.47
4 ▶ Soirée à la maison du Département	P.48

JOUR 3 : vendredi 30 septembre 2022

1 ▶ Connaître les publics pour mieux agir et sensibiliser	P.51
<ul style="list-style-type: none">• Eric PAUTARD, Sociologue, Commissariat général au développement durable	
▶ Table rondes	P.54
2 ▶ Actualités nationales sur les milieux humides	P.59
<ul style="list-style-type: none">• Ghislaine FERRERE, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires• Hélène ANQUETIL, Office français de la biodiversité• Patrick LUNEAU, Agence de l'eau Loire-Bretagne	
▶ Temps d'échanges	P.63
3 ▶ Clotûre du séminaire	P.64
<ul style="list-style-type: none">• Jérôme BIGNON, Président, Ramsar France• Alice NOULIN, Adjointe à la cheffe de service Patrimoine naturel, DREAL Bretagne• Maël DE CALAN, Président du Conseil Départemental du Finistère	
▶ Liste des participants	P.74





J1 Mercredi
28 septembre
2022

1 ▶ OUVERTURE DU SÉMINAIRE



Amélie CARO
Conseillère départementale
Conseil départemental du Finistère

« Bonjour à toutes et à tous,
Je suis ravie de vous accueillir dans le Finistère et plus particulièrement au Conseil départemental pour ces deux jours et demi de séminaire.

Je suis conseillère départementale sur le canton de Brieq de l'Odet et présidente du Parc naturel régional d'Armorique.

Pour celles et ceux qui ne connaîtraient pas encore bien le Finistère, dans lequel on ne vient jamais par hasard, je souhaitais rappeler que nous avons une richesse effectivement très importante en termes de culture, avec un patrimoine bâti très important, la musique bretonne, la langue bretonne, que nous valorisons dès que nous pouvons. Une richesse associative avec plus de 20 000 associations présentes dans le département et un nombre incalculable de bénévoles qui font vivre les territoires. Une richesse économique avec des activités agricoles, des activités innovantes, des activités en lien avec la mer et avec les services aux personnes. Et une richesse touristique avec un ensemble de sites magnifiques à découvrir.

Et bien évidemment ce qui nous rassemble aujourd'hui, un patrimoine naturel à préserver, riche de par sa biodiversité : les tourbières, les landes humides, les sources, les prairies, les étangs, les marais, qui représentent des paysages typiques du Finistère, que vous aurez l'occasion de découvrir aujourd'hui et demain surtout, sur les sorties de terrain.

Ces écosystèmes, regroupés sous le terme de milieux humides, sont présents sur toutes les communes, jusqu'à plus de 50 % des territoires pour certaines d'entre elles, à plus ou moins grande échelle, avec une plus ou moins grande appropriation de la population, jusqu'à représenter environ 10 % de la superficie du département, soit 650 km² environ.

Ces écosystèmes riches, de par la biodiversité qu'ils recouvrent, nécessitent une attention particulière : classification Natura 2000, reconnaissance internationale Ramsar - ce qui nous réunit aujourd'hui et pour laquelle nous sommes très attentifs tous ensemble -.

Sur le département, cinq sites ont été identifiés pour leur potentielle reconnaissance au label Ramsar : la baie d'Audierne, la baie de Goulven, la baie de Morlaix, la rade de Brest et les tourbières des Monts d'Arrée.

A l'initiative du président de Ramsar France, la Camab accompagne depuis 2018 ces sites pour les reconnaître et les valoriser, jusqu'à aboutir à la reconnaissance de la baie d'Audierne il y a un an maintenant.

Lors des temps d'échanges de ces deux jours et demi, vous aurez l'occasion de découvrir les démarches qui ont été menées à ce sujet. Vous aurez l'occasion de découvrir aussi les démarches en cours pour la labellisation du site des Monts d'Arrée. Et les fils conducteurs sur ces deux jours et demi seront le partage d'expériences, la convivialité - puisqu'il y aura aussi des moments de balades et de découverte - et surtout le développement du travail en réseau autour des questions qui intéressent tous nos territoires, à savoir la valorisation des milieux humides au quotidien en intégrant les enjeux de développement économique, les enjeux de développement touristique, avec la préservation des ressources qui nous préoccupent particulièrement en ce moment. Sur les deux jours et demi, vous aurez des temps en salle, des balades terrain, des moments de convivialité.

Donc je remercie l'ensemble des acteurs qui sont mobilisés depuis plusieurs mois sur l'organisation logistique : plus d'une trentaine de personnes auront l'occasion d'animer les temps d'échanges aujourd'hui, demain et vendredi matin et les visites terrain. Et je remercie l'ensemble des participants pour votre mobilisation sur ces deux jours et demi puisque nous sommes près de 180 à être inscrits sur ces temps d'échanges.

Je vous souhaite un bon séminaire à tous et je serai heureuse de vous revoir sur les différents sites du Département du Finistère.

A très bientôt ”

La valorisation des milieux humides au quotidien en intégrant les enjeux de développement économique, les enjeux de développement touristique, avec la préservation des ressources nous préoccupe particulièrement en ce moment.



Jérôme BIGNON
Président de l'association Ramsar France

« Monsieur le Secrétaire général,
Madame la Conseillère départementale,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs, et essentiellement chers amis,
Je suis heureux de vous retrouver pour cette nouvelle édition du séminaire national Ramsar.

L'année dernière nous étions à Valenciennes en octobre, sur la thématique « L'eau et les zones humides ». Ce sont des sujets qu'on traite assez facilement quand on appartient à Ramsar.

La 14^e édition, qui débute ce matin, comme notre conseillère départementale - qui nous accueille avec beaucoup de gentillesse - nous l'explique, sera consacrée cette année aux atouts des zones humides dans notre quotidien et pour l'avenir, deux belles perspectives.

Cette thématique, arrêtée au cours du deuxième trimestre 2022 - c'est dire la vision des responsables de Ramsar puisque nous n'étions pas encore dans la crise que nous avons connue cet été - paraît particulièrement pertinente quand on sait aujourd'hui le désastre climatique qu'ont subi notre pays, une partie de l'Europe et une partie du monde également, notre pays, dans ses zones humides, son eau, ses rivières, ses pâturages, etc. Je ne développe pas, vous savez tout cela.

Les trois jours que nous allons passer ensemble doivent encore plus que d'habitude s'inscrire dans cette réflexion et l'action au regard de cette situation, qui n'est pas près, malheureusement, de s'améliorer facilement.

Ce sont plus de 170 participants qui se sont inscrits pour venir travailler. Se succéderont cinq sessions et des visites, comme cela a déjà été évoqué.

Seront présents des représentants de 20 sites Ramsar, dont deux ultra-marins, ce qui est assez significatif parce que c'est toujours compliqué de se déplacer de la France et encore plus de la France quand elle est ultra-marine. Je salue donc tous les sites qui vont nous rejoindre pendant les trois journées qui viennent.

Sept sites sont en cours de labellisation, en plus des 52 que nous avons aujourd'hui. Un site voisin, la Haute-Sûre belge, sera avec nous aujourd'hui.

Ce séminaire s'inscrit bien dans un travail que nous avons fait,

Frédérique Tuffnell et moi-même, à la demande du Premier ministre de l'époque qui était Edouard Philippe. Nous avons écrit que les terres d'eau, qui sont des terres d'avenir - c'était le titre du rapport - sont des territoires qui doivent jouer un rôle pionnier dans la transition écologique. Ces terres d'eau rendent sept services : la lutte contre le changement climatique - nous sommes en plein dedans -, l'atténuation des effets sur le cycle de l'eau, l'autoépuration des eaux, des réservoirs de biodiversité, l'approvisionnement et la production des aliments, les aménités paysagères et le tourisme et les activités économiques d'accueil. Sept services qui sont rendus et qui prennent évidemment une actualité toute particulière en lien avec les événements que nous avons vécus.

Notre responsabilité est immense parce qu'une partie de nos concitoyens n'est pas consciente concrètement. Mais nous, nous sommes profondément conscients et donc notre responsabilité est encore plus grande.

Je vous cite pour terminer une phrase de Luc Hoffman. Parce que si Luc Hoffman n'avait pas été là, il est probable que nous ne serions pas là. C'est lui qui a eu la géniale idée de traîner les chefs d'Etat - qui n'étaient pas emballés - à Ramsar.

Ramsar, je le dis souvent, vous le savez mais les autres ne le savent pas toujours, ce n'est pas un sigle, ce n'est pas un acronyme, c'est une ville sur les bords de la mer Caspienne en Iran. Malheureusement nous ne pouvons pas aller en Iran faire nos événements parce que c'est un peu compliqué là-bas.

Je termine donc en citant Luc Hoffman : « Susciter l'engagement de toujours plus d'hommes et de femmes pour que les zones humides deviennent le maillon essentiel pour la biodiversité et le bien-être humain ».

Que cette phrase puisse nous inspirer. Méditons-la car elle est capitale pour l'action que nous menons chaque jour pour le bien des zones humides.

Je vous remercie. »



Jean-Marie GILARDEAU
Président du Forum des Marais Atlantiques

« Bonjour à toutes et à tous,
Quelques mots pour vous dire combien le Forum des Marais Atlantiques est ravi et honoré d'être associé à l'organisation de ce 14^{ème} séminaire Ramsar qui a pour théâtre Quimper, et à titre personnel, combien je suis honoré d'être assis à la droite de Dieu.

L'association Ramsar France et le Forum des Marais Atlantiques sont des partenaires naturels : l'une et l'autre ont leur siège à Rochefort en Charente-Maritime et l'une et l'autre sont extrêmement engagées dans la préservation des milieux humides, dont on sait que depuis plusieurs années, ils se réduisent progressivement à peau de chagrin, grignotés qu'ils sont par trois fléaux que sont l'artificialisation, le drainage et la déprise.



La Bretagne est une terre d'accueil pour le Forum des Marais Atlantiques, dont une antenne est implantée à Brest depuis maintenant une quinzaine d'années. Les relations avec le Département du Finistère sont exemplaires, ainsi qu'en atteste notamment le partenariat par l'intermédiaire de la Cellule d'animation sur les milieux aquatiques et la biodiversité, la Camab.

Tout cela n'a été possible que grâce au dynamisme et à la compétence d'Anaëlle Magueur et de son équipe, qui méritent félicitations et remerciements.

L'année 2022 a été une année avare en eau, mais point avare en documents relatifs à la protection en général de la biodiversité et plus particulièrement des milieux humides. La preuve, au

mois de mars, giboulée de documents puisque nous avons eu successivement le quatrième Plan national milieux humides, la Stratégie nationale pour la biodiversité et la Stratégie nationale pour les aires protégées qui s'emboîtent a priori comme des poupées russes.

C'est pour moi l'occasion de dire : c'est bien d'avoir des documents, c'est mieux de passer à l'action. Parce que quatrième Plan national d'actions, on se dit qu'il y a déjà eu trois plans et énormément d'actions réalisées. Je ne suis pas sûr que ce soit effectivement le cas.

Donc je vous invite, je nous invite tous à passer sans tarder à l'action.

Alors, sans surprise, le dispositif repose sur une trilogie classique : gestion rationnelle de la ressource en eau, maintien de l'activité d'élevage extensif, sauvegarde de la biodiversité, avec depuis quelques années un élément nouveau que vous connaissez tous, qui est le changement climatique.

Faisons en sorte que tout cela n'aboutisse pas à un cercle vicieux, mais au contraire soit un cercle vertueux.

Quelques conseils pour qu'il en soit ainsi : la démarche doit être à la fois ascendante - partir de la base - et transversale. Et à l'échelon local, je vous invite, je nous invite, là où ce n'est pas le cas, à élaborer des projets de territoire avec toutes les parties prenantes, que ce soient les élus, les services de l'État et les acteurs de terrain, que sont principalement les éleveurs, les ostréiculteurs, mais également les chasseurs, les pêcheurs, les défenseurs de la nature.

Aucun élément ne doit être négligé. Nous l'avons vu tout à l'heure, Jérôme l'a dit : les fonctionnalités des milieux humides doivent être simultanément prises en groupe.

La pénurie d'eau que nous avons connue cette année va nous obliger à réfléchir différemment de ce que nous faisons jusqu'à maintenant.

La pénurie d'eau que nous avons connue cette année, je pense, va nous obliger à réfléchir différemment de ce que nous faisons jusqu'à maintenant.

Je ne sais pas pour vos marais respectifs, mais dans nos marais littoraux et rétro-littoraux – je pense à ceux de la façade atlantique, dont celui que je connais le mieux qui est le marais de Brouage entre La Rochelle et l'île d'Oléron –, nous avons cruellement manqué d'eau : 80 % des canaux et des fossés étaient à sec. Et donc la question se pose : n'allons-nous pas devoir laisser de la place à l'eau salée, qui elle pourrait être présente, question qui ne se posait pas il y a encore quelques années.

Je pense que nous allons être amenés, les uns et les autres, à raisonner de manière différente de ce que nous avons fait jusqu'à maintenant.

Pour terminer, idéalement, je crois que le moment est venu, plus que jamais, de faire émerger des réseaux, qui permettront de mettre en commun et tirer profit des expériences réalisées par les uns et les autres, ici, là et ailleurs. Je suis sûr qu'il se fait beaucoup de bonnes choses, malheureusement elles ne sont pas toujours connues.

Si j'avais eu le temps, je vous aurais dit ce qu'il en est des espoirs qu'on peut placer s'agissant de la mise en place notamment d'un réseau d'éleveurs. Il y a une expérimentation qui a été conduite

au cours des quatre dernières années qui a rendu des services non négligeables.

Je crois qu'il faut peut-être aussi réfléchir à sortir de notre cadre strict des milieux humides et, en matière notamment d'élevage, à regarder ce qui se fait un petit peu ailleurs. Je pense à ce qu'il se passe dans les Parcs naturels régionaux, je pense à ces actions conduites par les Conservatoires d'espaces naturels et je pense aussi à l'Association française de pastoralisme.

Plus nous serons nombreux et plus nos actions seront susceptibles d'avoir des résultats intéressants. Je pense notamment dans le cadre des réformes successives de la Politique agricole commune : il faut bien reconnaître qu'au cours de la dernière, cela n'a pas été un succès pour nous parce que d'autres lobbies ont été beaucoup plus forts.

Pour conclure, je vous rappelle que le Forum des Marais Atlantiques a pour objets principaux d'une part de mettre en relation constructive les différents réseaux d'acteurs et d'autre part d'organiser des sessions de formation et d'information sur les aspects techniques, juridiques et fonctionnels des marais.

Donc il y a du pain sur la planche, à n'en pas douter, mais le sûr est que partout où besoin sera, le Forum accomplira au mieux sa mission, de telle sorte que continuent de vivre les marais. ”



Valéry MORARD
Directeur général adjoint
Agence de l'eau Loire-Bretagne

” Bonjour à toutes et à tous,
Monsieur le Président de Ramsar France,
Madame la Conseillère départementale, présidente du Parc naturel régional d'Armorique,
Monsieur le Président du Forum des Marais Atlantiques
et Monsieur le secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les élus et représentants de tous ces acteurs qui œuvrent pour les zones humides,

C'est un grand plaisir, c'est un honneur pour moi d'ouvrir ici à Quimper ce 14ème séminaire national Ramsar. Je le fais non seulement en tant que directeur général adjoint de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, mais aussi au nom de toutes les Agences.

C'est un séminaire national et vous le savez, sur le territoire métropolitain, nous sommes six Agences à intervenir et toutes nous avons au cœur de nos missions ce souci de préservation des milieux humides.

L'organisation de cet événement dans le Finistère – Penn-ar-Bed – est évidemment la reconnaissance du travail mené par les collectivités, les structures associatives, le Parc naturel régional, les autres acteurs en partenariat avec le Forum des Marais Atlantiques et l'association Ramsar France.

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne a accompagné et soutenu plusieurs des initiatives et des opérations dans cette région bretonne. C'est un volet important de notre programme d'intervention. En effet, le bassin-Loire Bretagne compte 670 000 ha de zones humides et bon nombre de sites emblématiques.

Pour les sites labellisés Ramsar – pour ne citer que ceux-là –, la baie d'Audierne vient ainsi rejoindre les autres sites bretons labellisés que sont le golfe du Morbihan et la baie du Mont-Saint-Michel.

Cette année la Journée mondiale des zones humides – c'était il y a quelques mois, le 2 février – avait pour thème « Agir pour les zones humides, c'est agir pour l'humanité et la nature », une certaine proximité avec le thème d'aujourd'hui.

Depuis, 2022 et son été de tous les records météorologiques – record de nombre de jours de chaleur – aura mis en avant les effets du dérèglement climatique sur les milieux humides : assèchement, incendies. Je crois que la sortie demain dans les Monts d'Arrée permettra de le constater ; j'y suis allé cet été, au moment où cela commençait un tout petit peu à reverdir.

Il est essentiel de rappeler qu'au-delà de ces effets du dérèglement, ce sont des conditions qui exacerbent en fait les impacts de trop d'activités humaines en un même lieu, de trop d'activités intenses sur des milieux fragiles. Donc il ne faut pas se tromper.

L'enquête régulièrement menée par les services statistiques du ministère de la Transition écologique met bien avant ces évolutions et leurs origines : 41 % des milieux humides suivis sont en voie de dégradation. Or, les études montrent bien, cela a été rappelé, qu'il coûte cinq fois moins cher de protéger ces milieux que de compenser la perte des services rendus par ces milieux. Ces services ont été rappelés par Jérôme Bignon.

Des services non seulement au profit de la biodiversité, du tourisme, mais aussi de la qualité de l'eau, tant ces zones jouent un rôle de filtre, notamment dans le Finistère.

Mais aussi, 2022 l'a bien révélé, c'est un rôle de régulateur face aux événements extrêmes, un rôle de tampon et de stockage de l'eau. Le stockage de l'eau, nous allons en avoir de plus en plus besoin et les zones humides sont bien au cœur des solutions fondées sur la nature, pour permettre à nos territoires de rester vivables, viables, et d'y préserver la biodiversité.

L'élaboration du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, le SDAGE, adopté par le Comité de bassin Loire-Bretagne – avec peut-être des représentants aujourd'hui ici – a mis en avant l'importance des milieux humides dans les objectifs de qualité des masses d'eau. Le 11ème programme d'intervention des Agences accorde une large part à la protection de ces milieux et à la réduction des impacts des activités qui les menacent.

Cet accompagnement financier et technique vous sera rappelé dans la dernière session du séminaire vendredi. Je ne vais donc pas détailler l'ensemble des interventions des Agences de l'eau, qui vous seront exposées par Patrick Luneau, juste rappeler que le quatrième Plan national zones humides 2022-2026 mobilise largement les budgets des Agences : 60 millions d'euros, soit près de 20 % du total de ce plan.

A l'échelon national, peut-être un dernier chiffre : plus de 300 000 ha de zones humides ont été aidés par les Agences, dont 50 000 ha en acquisition, ce qui représente 550 millions d'euros d'aides.

Le soutien de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à ce séminaire s'inscrit dans cette politique.

Cette 14ème édition – on l'a dit – est intitulée « Les atouts des milieux humides dans notre quotidien et pour l'avenir » ; j'en souligne, comme les orateurs précédents, la pertinence, pas seulement pour les zones humides, mais pour l'ensemble de nos territoires. Les zones humides sont importantes à préserver pour elles-mêmes, mais aussi pour les territoires et plus globalement la résilience de ces territoires face au dérèglement climatique.

Je terminerai en soulignant les propos du président du Forum, M. Gilardeau : c'est le moment de passer à l'action. Cela a été le mot de conclusion lors de l'adoption de notre SDAGE pour le bassin Loire-Bretagne. Nous avons passé deux ans à discuter d'un document, il faut passer à l'action. Ce sont aussi les propos que reprend régulièrement notre président du Conseil d'administration, la Préfète coordonnatrice de Bassin.

Voilà, nous avons tous les outils, nous avons les diagnostics. Vous passerez un petit moment à regarder ces diagnostics.

Il faut sensibiliser, il faut réellement convaincre les acteurs que c'est ensemble dans la concertation qu'il faudra mener cette préservation des milieux humides au profit de l'ensemble de nos territoires.

Merci ”

Le bassin-Loire Bretagne compte 670 000 ha de zones humides et bon nombre de sites emblématiques. A l'échelon national, plus de 300 000 ha de zones humides ont été aidés par les Agences, ce qui représente 550 millions d'euros d'aides.



Christophe MARX

Secrétaire général
Préfecture du Finistère



Monsieur le Président,
Au nom du Préfet du Finistère, mais aussi du Préfet de la Région Bretagne et du Ministre de la Transition écologique, je vous remercie pour votre invitation à cet événement d'ampleur nationale qui nous rassemble aujourd'hui et jusqu'à vendredi.

L'organisation du séminaire Ramsar en Bretagne, et tout particulièrement cette année dans le Finistère, n'est pas le fruit du hasard mais bien la conséquence du dynamisme du Conseil départemental du Finistère pour la préservation des milieux humides.

Je veux donc commencer mon propos en saluant l'initiative lancée dès 2017 par le Conseil départemental du Finistère – suite

à votre appel d'ailleurs, Monsieur Bignon, à l'occasion du lancement de la Journée mondiale pour les zones humides à Brest en 2016 –.

A l'époque, le but était d'accompagner les collectivités volontaires dans des démarches de labellisation. C'était l'origine de tout cela. Cela s'est concrétisé par la publication du guide « Les étapes vers un projet Ramsar pour le territoire », qui constitue dorénavant une référence incontournable bien au-delà du Finistère.

Cette initiative a également porté ses fruits avec la labellisation en 2021 – cela a été dit – de la baie d'Audierne comme troisième site Ramsar de Bretagne après le golfe du Morbihan et la baie du Mont-Saint-Michel.

Une labellisation en entraînant une autre, aujourd'hui ce sont deux autres territoires – les Monts d'Arrée ainsi que l'estuaire et les marais de Vilaine – qui se sont engagés officiellement dans les demandes de label Ramsar en Bretagne.

La Bretagne et en premier lieu le département du Finistère sont remarquables pour leurs zones humides terrestres et littorales. Si je me réfère aux chiffres de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne, 8,8 % du territoire breton est

aujourd'hui identifié comme zone humide. En parallèle, la modélisation montre un potentiel de zones humides bien plus important. On estime ainsi qu'avec l'activité humaine, environ 60 % des zones humides auraient disparu en Bretagne. Et malgré l'arsenal législatif et réglementaire existant, elles continuent de s'amenuiser et de disparaître.

La valeur patrimoniale et l'importance des services rendus par les milieux humides, notamment comme régulateurs, ne sont pourtant plus à démontrer et cela d'autant plus après une année de sécheresse telle que nous avons eu à la subir.

Cela signifie clairement que nous devons encore agir et progresser collectivement – État, collectivités territoriales, porteurs de projets, acteurs socio-économiques – pour enrayer l'artificialisation des zones humides, faciliter leur restauration et leur gestion ou accroître leur niveau de protection.

Rapidement car je sais que cela sera développé évidemment pendant ces trois jours, je tiens à souligner que la France travaille sur la création d'un douzième Parc national dédié aux zones humides. Parmi les 18 sites potentiels, identifiés comme les plus emblématiques de France, sont cités les Monts d'Arrée dans le Finistère.

Indépendamment du choix du site final, c'est pour nous l'opportunité d'examiner, avec tous les acteurs, les voies de renforcement de la protection, de la valorisation, voire de la restauration de ces milieux, en particulier suite aux incendies de cet été, pour lesquels, avec Madame la Présidente, j'ai eu l'honneur de gérer les sapeurs-pompiers sur le plan opérationnel. Maintenant évidemment il y a tout à faire pour la restauration de ce site qui est tout à fait remarquable.

Les membres de la Commission du Conseil général de l'environnement et du développement durable – que je salue au passage – sont d'ailleurs présents en Finistère sur la durée du séminaire Ramsar pour échanger avec leurs acteurs locaux dans le cadre de cette réflexion.

Cela m'amène à vous parler de la Stratégie nationale des aires protégées – la fameuse SNAP – 2020-2030, en cours de déploiement par le ministère de la Transition écologique et qui fixe un objectif de 30 % des territoires français, terrestres et marins, sous protection d'ici 2030, dont 10 % sous forte protection.

Suite à l'adoption de la Stratégie nationale début 2021, le préfet de Région et le président du Conseil régional pilotent actuellement un ambitieux travail de territorialisation de cette stratégie, au travers de l'élaboration d'un premier plan d'action triennal, qui sera remonté d'ici la fin de l'année au ministère.

Avec 0,54 % du territoire terrestre sous protection forte, la Bretagne est l'avant-dernière Région en termes de réseau d'aires protégées. Des efforts importants sont donc à conduire pour développer ce réseau et tendre vers 10 % du territoire d'ici 2030.

Dans le cadre des premiers travaux pour la territorialisation de la SNAP, les zones humides sont identifiées comme un des milieux sur lesquels les efforts de protection doivent être ciblés. Et les échanges en cours dans les quatre départements montrent un véritable intérêt de l'ensemble des acteurs bretons pour consolider notre réseau d'aires protégées.

Outre la question des aires protégées – et en tant que Secrétaire général de préfecture, je suis bien placé pour vous en parler –,

la problématique de la préservation des milieux humides croise tous nos sujets, tels que l'urbanisme, les transports, l'énergie, l'agriculture, qui est évidemment très importante sur notre département.

Cet enjeu de protection et le constat de destruction de zones humides, dans un contexte de forte pression d'urbanisation en Bretagne, doit nous amener à mobiliser de façon encore plus importante et opérationnelle la séquence ERC – que nous connaissons tous –, Eviter-Réduire-Compenser.

L'application de cette séquence reste en effet très hétérogène et nous constatons une qualité perfectible des dossiers analysés, en particulier concernant les milieux humides.

C'est pourquoi les services de l'Etat – la DREAL et l'Office français de la biodiversité – organisent dans ce sens, le 14 octobre prochain, au travers d'un grand séminaire régional réunissant maîtres d'ouvrage publics et privés, services de l'Etat, les associations et d'autres partenaires, une réflexion pour partager les pistes de progrès pour une meilleure mise en œuvre de la séquence ERC dans les projets, plans et programmes bretons à venir.

Je finirai mon propos en vous souhaitant, Mesdames et Messieurs, un très bon séminaire et des travaux fructueux.

Je vous remercie pour votre attention. ”



2 DYNAMIQUES AUTOUR DU LABEL RAMSAR ET INTÉRÊT DU TRAVAIL EN RÉSEAU



1. LES MILIEUX HUMIDES DU FINISTÈRE ET L'ACTION DE LA CAMAB

Marie BÉGUÉ

Chargée de mission
Conseil départemental du Finistère

« Une des caractéristiques majeures du Finistère est la densité de son réseau hydrographique, avec environ 9 000 km de cours d'eau, de taille plutôt modeste, mais qui irriguent la totalité du territoire.

Les zones humides couvrent 10 % du département et sont présentes sur chacune des 277 communes et représentent une grande diversité de milieux : landes et tourbières, prairies humides souvent fauchées ou pâturées, boisements humides de fond de vallée, le plus souvent laissés à une libre évolution, mosaïques de milieux le long des cours d'eau, et nombreux estuaires avec vasières et prés salés sur le littoral.

Cette grande variété de milieux accueille de nombreuses espèces végétales et animales : environ 30 % des plantes endémiques du Finistère sont inféodées aux milieux humides.

Ces sites sont souvent ouverts au public, notamment au titre des Espaces naturels sensibles du Département, et permettent de développer un certain nombre d'activités pédagogiques et de sensibilisation.

Pour contribuer à préserver cette richesse, en 2008, la Cellule d'animation sur les milieux aquatiques et la biodiversité (Camab) a été créée, en partenariat entre le Département du Finistère, le Forum des Marais Atlantiques et la Fédération départementale de pêche, avec le soutien de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Elle propose un accompagnement technique aux différents maîtres d'ouvrage pour leurs projets en faveur des milieux aquatiques et de la biodiversité, sous différentes formes, comme l'édition de guides techniques ou l'organisation d'ateliers et de journées de formation.

Le travail en réseau est primordial pour la Camab qui s'appuie notamment sur un groupe départemental milieux aquatiques et biodiversité. »



Anaëlle MAGUEUR

Responsable Antenne de Brest
Forum des Marais Atlantiques

« Le Département du Finistère est reconnu pionnier au niveau national pour sa stratégie en termes d'inventaires de zones humides.

Dès 2008, une méthode d'inventaire a été mise en place par la Camab et partagée au niveau départemental. L'inventaire permanent des zones humides du Finistère assemble ainsi les différents inventaires réalisés localement.

Nous avons donc une couverture totale du département par l'inventaire de terrain des zones humides et aujourd'hui nous

entrons dans une phase de fiabilisation des données, avec des mises à jour ponctuelles.

Un travail de prélocalisation par télédétection des zones humides estuariennes est également en cours. Ces éléments de connaissance indispensables sont traduits dans les outils réglementaires et de planification, en particulier dans les

documents d'urbanisme qui aujourd'hui doivent vraiment porter les ambitions de préservation de ces milieux et les projets de restauration des continuités écologiques.

Pour faciliter ce travail de planification, la Camab a mis en place des recommandations départementales, en lien avec la DDTM et les services de l'État – notamment DREAL et OFB – et avec l'appui du CAUE. Celles-ci vont paraître prochainement et seront diffusées largement aux collectivités du département.

En 2013, la Camab a également été à l'origine d'un réseau expérimental pour la restauration des zones humides, avec un système de suivi qui permette d'évaluer les effets de cette restauration sur les fonctions de ces milieux. L'objectif au travers de ce réseau est d'accompagner les maîtres d'ouvrage et d'encourager les travaux de restauration des milieux humides.

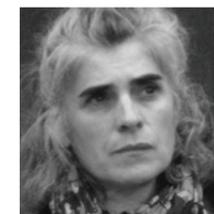
Ce réseau a permis d'engager une dynamique au niveau du département mais aussi au niveau régional puisqu'en 2018 il s'est étendu à l'échelle de la Bretagne sous la coordination du Forum des Marais Atlantiques et avec le soutien de l'Agence de

l'eau, de la DREAL, de la Région et des Départements.

Au-delà de l'assistance technique, la Camab est aussi une cellule d'animation. Elle organise des temps de rencontre entre les acteurs du territoire pour partager les expériences et faciliter la montée en compétences de chacun, à travers des ateliers techniques et scientifiques, des visites de sites... En 2016 nous avons eu l'occasion d'organiser un colloque national sur la restauration des milieux humides qui a accueilli 360 participants.

Et depuis la création de l'Agence bretonne de la biodiversité, nous co-organisons des ateliers, dont le prochain est une visite à destination des élus le 11 octobre à Combrit-Sainte-Marine. L'ensemble des ressources sur les thématiques milieux aquatiques et biodiversité seront accessibles à travers un site internet qui sera mis en ligne en fin d'année. »

Les documents d'urbanisme doivent vraiment porter les ambitions de préservation des milieux humides et les projets de restauration des continuités écologiques.



Marie BEGUE

Chargée de mission
Conseil départemental du Finistère

« Concernant les actions menées autour de la valorisation des zones humides, la Camab a donc accompagné les cinq sites pré-identifiés comme éligibles au label Ramsar dans le Finistère, suite à l'appel de 2016 de Jérôme Bignon.



L'objectif de la Camab était d'expérimenter d'autres dispositifs pour sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux de préservation des milieux humides. A partir de 2018, elle a mené des études d'opportunités sur ces cinq sites pour vérifier la pertinence écologique et territoriale de ces candidatures.

Dans un premier temps l'accompagnement a été le plus intense auprès de la Baie d'Audierne, qui a été labellisée en 2021. Cette même année est paru le guide Ramsar Camab, qui a permis de capitaliser sur cet accompagnement.

En 2022, outre l'organisation du séminaire qui nous réunit aujourd'hui, le travail se concentre sur le site des monts d'Arrée avec le PNR d'Armorique. »



2. MARAIS BRETON, LE LABEL RAMSAR POUR RENFORCER LA SENSIBILISATION SUR LES ZONES HUMIDES

Julie AYCAGUER

Chargée de mission Natura 2000 et Ramsar
Syndicat mixte de la baie de Bourgneuf

Le Syndicat mixte de la Baie de Bourgneuf porte un unique SAGE et l'animation du site Natura 2000 « Marais breton, baie de Bourgneuf et île de Noirmoutier ». Ce grand site de 55 800 ha regroupe 27 communes dont deux sont intégralement en site Natura 2000 et intégralement en zone humide.

Il est essentiellement composé de marais mais comporte aussi 30 % de vasières d'estrans et plus ponctuellement des dunes et des forêts abritant des mares, ainsi que des zones de polders agricoles.

La labellisation Ramsar date du 2 février 2017, elle n'est pas issue d'une demande du territoire, mais d'une initiative de la DREAL qui a monté le dossier et nous a invités à le porter. C'était la meilleure idée de ces cinq dernières années.

Le site répond à huit – et probablement neuf – des critères Ramsar, ce qui a facilité la labellisation.

Les élus ont souhaité lancer une dynamique positive autour des zones humides, en créant un groupe de travail Ramsar, sur la base du groupe Communication Natura 2000 qui ne fonctionnait pas sous cette appellation. Ramsar a donc été l'opportunité de relancer des projets en lien avec la sensibilisation. Ce nouveau groupe de travail, composé des différents acteurs du territoire, se réunit une fois par an.

L'objectif en 2018 était de sensibiliser le grand public au label Ramsar qui était inconnu sur le territoire. Depuis, un vendredi soir du mois de février est organisée une manifestation sur différents thèmes, qui attire une centaine de personnes.

Pour toucher les locaux, le groupe de travail a eu l'idée de créer une émission de radio sur la biodiversité sur NOV-FM (Nord-ouest Vendée), très écoutée, et depuis octobre 2019, chaque premier samedi du mois, une émission d'une trentaine de minutes sur la biodiversité des zones humides « La biodiversité, ça me dit » est diffusée. En 2021, nous avons gagné le grand prix Natura 2000 dans la catégorie Communication pour cette initiative, autour de laquelle un certain nombre d'acteurs se sont en outre rassemblés.

Pour toucher le grand public, en 2021, un film a également été réalisé « Marais breton, baie de Bourgneuf : attention lieux uniques » pour présenter le territoire et expliquer son importance pour la biodiversité à travers les huit critères Ramsar. En effet, le site, qui figure pourtant parmi les 18 pressentis pour être le futur Parc national de zones humides, n'a aujourd'hui que très peu de visibilité. Ce film est diffusé dans les Offices de tourisme,

qui mettent également à disposition les différentes plaquettes et brochures éditées sur le site Ramsar.

Pour sensibiliser les scolaires, depuis 2021, nous avons mis en place un parcours Ramsar en quatre séances, la première dans un écomusée, une deuxième sur l'hydraulique et la biodiversité, la troisième chez un éleveur et un quatrième temps de restitution des élèves. Depuis deux ans, dix classes ont suivi le parcours, représentant 260 élèves, et une quinzaine de partenaires ont été mobilisés pour intervenir, comme des agriculteurs, des techniciens de syndicat de marais... Ces projets permettent donc de créer une dynamique positive et de sortir des difficultés qui peuvent exister sur les dossiers estampillés Natura 2000.

Pour impliquer les acteurs, nous avons copié ce que fait le lac de Grand Lieu, en essayant de mettre en place un programme commun pour que ce ne soit pas le Syndicat mixte qui porte toutes les actions, mais que chaque membre du groupe de travail puisse proposer ses propres manifestations. Nous avons été un peu stoppés par le Covid, mais l'idée est que chacun s'approprie le label et propose des animations labellisées Ramsar, afin de multiplier la dynamique.

Je remercie donc la DREAL car la labellisation Ramsar a apporté un vrai plus pour le site Natura 2000, où nous menions déjà beaucoup d'actions pour la préservation des zones humides. Mais cela a permis de débloquer de nombreux autres dossiers. Certains acteurs ne se parlaient pas, ce qu'ils font aujourd'hui dans le groupe Ramsar et en dehors.

Mais nous nous interrogeons sur l'appropriation Ramsar au-delà du groupe de travail et des acteurs qui nous sont familiers. Un des axes d'amélioration est de donner une visibilité au réseau Ramsar, tant au niveau local que national, ce qui sera facilité par la multiplication des sites.

Je remercie Bastien Coïc et Denis Berlemont, ainsi que Ghislaine Ferrere pour leur accompagnement dans l'animation du site Ramsar et nous avoir permis d'accueillir Denis Cheissoux qui a enregistré un « CO2 mon amour » sur le site. ”



Les élus ont souhaité lancer une dynamique positive autour des zones humides. Ramsar a donc été l'opportunité de relancer des projets en lien avec la sensibilisation.

L'engagement dans la démarche puis l'obtention du label ont permis de mettre en place une dynamique forte sur le territoire, en décloisonnant tous les services pour un travail transversal



3. LA DÉMARCHE RAMSAR, RÉVÉLATEUR DE L'ATTACHEMENT À LA BAIE D'AUDIÈRE



Aurélie ROUSSEL

Responsable du service Environnement
Communauté de communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB)

La baie d'Audierne, située dans le Finistère sud, s'étend sur une quarantaine de kilomètres - de la pointe du Raz au nord jusqu'au cap Caval au sud - et est scindée en deux parties : une côte rocheuse haute au nord et une côte sédimentaire plutôt basse au sud qui est concernée par le label Ramsar.

Le périmètre de 2 400 ha est basé sur la Zone de protection spéciale du site Natura 2000. La baie d'Audierne se caractérise par une mosaïque d'habitats secs et humides dont l'imbrication contribue à la richesse de la biodiversité.

Plusieurs objectifs ont motivé les élus à s'engager dans cette démarche de labellisation :

- faire reconnaître l'importance internationale du site et le travail de conservation engagé depuis de nombreuses années, au travers notamment des plans de gestion du document d'objectifs Natura 2000 ;
- faire prendre conscience de l'importance du site par les acteurs locaux et les habitants pour faire changer le regard sur la nature ;
- inscrire la protection du site dans le temps ;
- promouvoir un tourisme d'un territoire de nature.

Suite aux études d'opportunité menées par le Conseil départemental du Finistère et le Forum des Marais Atlantiques, le territoire de la baie d'Audierne est apparu comme le plus prompt à s'engager dans la démarche de labellisation Ramsar.

Les deux Communautés de communes du Pays bigouden ont donc décidé de porter cette candidature. Le Conservatoire du littoral, partenaire et propriétaire foncier majeur du territoire, et les différents experts naturalistes nous ont accompagnées pour cette candidature. En parallèle, le partenariat avec l'Université de Rennes 2 nous a permis de bénéficier d'un apport universitaire sur une étude des perceptions et de la parole citoyenne.

L'attachement à la baie d'Audierne a été révélé grâce à cette enquête en sciences sociales, menée auprès de différents acteurs sous forme d'ateliers, de focus groupes, d'entretiens bilatéraux.

Ces échanges ont été ensuite restitués sous la forme d'une réunion publique. Il est ressorti de cette analyse :

- un attachement très fort au site, une fascination pour le lieu, avec des personnes prêtes à se mobiliser ;
- une forte attente sur la Maison de la baie d'Audierne en tant que lien entre le site naturel et les habitants ; ce bâtiment, appartenant au Conservatoire du littoral et situé en plein

cœur du site, accueillait il y a quelques années de nombreuses manifestations, mais a été un peu laissé de côté depuis ;

- des inquiétudes sur la conservation de ce patrimoine et une demande de préservation face aux pressions.

Cette analyse de la parole citoyenne a finalement permis de montrer une forte mobilisation de tous les acteurs sur le territoire et donc un terreau fertile pour l'engagement dans la labellisation Ramsar avec une envie de partager et de transmettre.

Parallèlement, la constitution de l'Association des amis de la Baie d'Audierne - association de valorisation des patrimoines - a confirmé la maturité du territoire pour s'engager dans cette labellisation. Cette association a pour principe de faire revivre la Maison de la baie d'Audierne, grâce à l'organisation d'événements de découverte de la nature et du patrimoine à destination du grand public.

L'engagement dans la démarche puis l'obtention du label ont permis de mettre en place une dynamique forte sur le territoire, en décloisonnant tous les services pour un travail transversal.

Ainsi par exemple, Ramsar a permis l'organisation d'animations « La Baie Road », journées dédiées à la découverte de la baie d'Audierne avec la rencontre d'acteurs du territoire animées par les deux animateurs des collectivités bigoudènes.

En juin dernier, nous avons organisé la cérémonie de remise du diplôme Ramsar, qui a été l'occasion de reparler du label et de proposer à nouveau des animations communes avec nos partenaires.

Parmi les projets phares liés à la labellisation Ramsar, une étude est en cours par le Conservatoire du littoral sur le devenir de la Maison de la baie d'Audierne, qui est la porte d'entrée du site et pourrait devenir une future maison Ramsar.

Enfin le dossier Ramsar a constitué une base solide pour s'engager dans la démarche de demande de classement en Réserve naturelle régionale, actuellement lancée sur le territoire. ”



4. PROJET DE LABELLISATION DES TOURBIÈRES DES MONTS D'ARRÉE

Jean-François FRANCK

Directeur général des services
Parc naturel régional d'Armorica (PNRA)

Les monts d'Arrée, ancien massif montagneux qui a culminé aux alentours de 10 000 mètres il y a 300 millions d'années, abrite un ensemble de tourbières dont la particularité tient à la fois dans l'atmosphère du climat et dans sa connexion et son importance. Avec 600 ha de landes humides et 1 800 ha de tourbières acides (soit 70 % des tourbières de Bretagne) c'est en effet le plus gros massif tourbeux breton.

Le périmètre proposé s'appuie très largement sur les zones Natura 2000, avec l'adjonction de certains secteurs correspondant à des têtes de bassin versant, des tourbières supplémentaires ou des boisements humides.

Le site accueille des espèces patrimoniales comme la sphaigne de la Pylaie, dont 95 % de la population française se concentrent sur ce territoire, ou le malaxis des marais. Du côté de la faune, la responsabilité est notamment très forte pour la conservation du courlis cendré, puisque les 20 couples qui la fréquentent représentent la dernière population nicheuse de la région, en déclin puisqu'ils étaient encore une centaine de couples il y a 40 ans. On

trouve également des espèces liées aux milieux aquatiques comme la mulette perlière, dont les populations continuent à décliner malgré les efforts, ou le castor d'Europe, réintroduit, qui se maintient mais avec des populations en décroissance.

Ce projet de labellisation s'appuie sur deux sites Natura 2000 :

- Monts d'Arrée centre et est, d'une superficie d'environ 11 000 ha ;
- Forêt du Cranou – Menez Meur de 1 300 ha, dont 600 ha en Espace naturel sensible, le plus important du Département, géré par le PNR d'Armorica.

Ce site couvre donc environ 13 000 ha sur 23 communes et 4 Communautés de communes.

L'étude d'opportunités menée en 2018 sur les cinq sites finistériens a été prolongée en 2019 par une étude coordonnée par la Camab, en partenariat avec le Parc et l'appui de l'Université Rennes 2. Celle-ci a donné lieu à une note de synthèse mettant en évidence :

- la réponse à cinq des critères naturalistes Ramsar ;
- une adéquation avec les projets du territoire à travailler ;
- l'attachement et le portage fort des élus et une vraie conscience de la spécificité des monts d'Arrée en termes de biodiversité.

Suite à cette étude le portage du projet a donc été repris fin 2020 par le PNR d'Armorica, avec l'organisation de différents

ateliers de concertation entre avril et juin 2022, puis des travaux sur la fiche descriptive Ramsar et l'approfondissement du projet de territoire. Le Comité de pilotage de juillet 2022 a montré une bonne acceptabilité des travaux qui doivent donc être poursuivis.

Le périmètre proposé s'appuie très largement sur les zones Natura 2000, avec l'adjonction de certains secteurs correspondant à des têtes de bassin versant, des tourbières supplémentaires ou des boisements humides. Une attention particulière doit donc être portée sur la concertation au niveau de ces secteurs afin que leurs usagers et propriétaires puissent s'approprier le projet.

En termes de concertation, trois ateliers thématiques se sont tenus en 2022 sur : la biodiversité et la définition du périmètre, les pratiques agricoles, et la gestion de la ressource en eau, puisque les monts d'Arrée constituent le château d'eau du Finistère avec notamment deux lacs stratégiques. Des entretiens bilatéraux ont également été menés avec différents acteurs.

Il est à signaler l'importance de l'agriculture sur ce territoire, particulièrement médiatisée lors de l'incendie de cet été. L'agriculture est en effet nécessaire pour entretenir ces milieux ouverts et contribuer au maintien de la richesse de la biodiversité.

Plus de 1 000 ha sont ainsi gérés soit par la fauche de landes soit par écopâturage, grâce à un savoir-faire ancestral qui a tendance à se perdre avec la déprise agricole.

Les grands objectifs de la labellisation sont encore au stade de projet et tournent autour de la sensibilisation, de l'implication du territoire, des usages et de la communication.

Nous devons aujourd'hui continuer à travailler sur la concertation pour approfondir certains aspects comme les volets tourisme, éducation à l'environnement ou usages. Il s'agit également de terminer la fiche descriptive Ramsar, dans l'objectif de déposer un dossier finalisé de qualité d'ici la fin de l'année 2023, avec l'appui très appréciable de la Camab.



Les élus ont souhaité lancer une dynamique positive autour des zones humides. Ramsar a donc été l'opportunité de relancer des projets en lien avec la sensibilisation.

TEMPS D'ÉCHANGES

Jean-Louis LE CORVOISIER

Animateur

Il me semble intéressant de revenir sur le travail de sciences sociales mené par l'Université de Rennes 2 avec les gestionnaires de sites.

Laurence LE DU-BLAYO,

Maître de conférences, Université Rennes 2 – UMR CNRS ESO

Une série d'interventions ont été réalisées sur site en 2019, sur la base de plusieurs protocoles d'entretiens, dont une partie sous forme d'ateliers, des focus groupes et des entretiens plus approfondis. La masse assez importante de verbatims ainsi récoltée a ensuite été intégralement retranscrite et traitée de manière systématique, avec un outil permettant des recherches approfondies sur le contenu des remarques.

Nous avons été particulièrement frappés par l'implication locale, la passion des interviewés pour le territoire et leur capacité à échanger entre eux en dépit de points de vue différents, mais convergeant vers un attachement et une volonté d'intégrer la démarche pour coconstruire ce projet de territoire et se saisir du label Ramsar.

Thierry LECOMTE

Site Ramsar Marais Vernier

S'agissant de la remarque sur la nécessité d'un élevage adapté dans les monts d'Arrée, pouvez-vous préciser le lien évoqué entre l'abandon de cette pratique et le risque d'incendie ? Partagez-vous l'idée qu'une évolution vers la friche augmente le risque d'incendie, d'autant plus grave sur des tourbières ?

Jean-François FRANCK

Effectivement, l'écopâturage des landes et tourbières permet la prévention incendie, en évitant l'accumulation de comburant. Cet été, ce sont 2 200 ha qui ont été incendiés, représentant 20 % de la zone Natura 2000. Aujourd'hui les premiers constats montrent une bonne renaturation des landes.

Une gestion adaptée de ces terrains permet soit de stopper le feu en cours de propagation, soit de le ralentir très significativement, ce qui peut être précieux pour les forces du SDIS.

Ghislaine FERRERE

Chargée de mission Milieux humides

Convention de Ramsar, Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires

Dans les derniers projets de labellisation Ramsar, il est intéressant de voir une implication des chercheurs, de différentes disciplines, qui permet aussi de se réappropriier le territoire en comprenant le fonctionnement global. C'est une façon de faire à encourager. J'aimerais connaître le ressenti des porteurs de projets sur ce point.

Marie BEGUE

C'était un axe fort de la proposition de la Camab d'expérimenter de nouveaux partenariats, tout en ayant conscience des difficultés à partager largement les enjeux de préservation ou la connaissance des milieux aquatiques, qui sont complexes à appréhender, pour sortir des sphères d'experts et associer d'autres partenaires avec l'aide des universitaires. Cela a aussi permis à la Camab de développer de nouvelles compétences et d'intégrer cette dimension sociologique.

Dans le guide d'étape ont été intégrés des éléments relatifs à l'importance de cette association des acteurs dans un projet de territoire. Plus largement, nous travaillons à d'autres documents sur la manière d'associer les acteurs dans des projets environnementaux de territoire, en profitant de l'expérience de Ramsar.

Emmanuelle HELLIER

Enseignante-chercheur - Université Rennes 2 – UMR CNRS ESO

Les chercheurs en sciences sociales et en géographie sont très attentifs à la dimension temporelle des processus. La labellisation est une étape, mais dans l'étude nous avons veillé à approcher les populations dans leur vécu de temps long, parce que leur rapport à l'espace et à l'environnement dépend de leur ancienneté sur le territoire.

La dimension intergénérationnelle était également incluse. Ce temps long est aussi celui de l'évolution des zones humides, ou de nos travaux de recherche qui s'inscrivent dans un ensemble de programmes. Il est donc important de se donner le temps de digérer ces connaissances, mais aussi de les transmettre.

Sébastien GALLET

Maître de conférences - Université de Bretagne occidentale

La combinaison des approches scientifiques - écologie, sciences de l'environnement, sciences sociales... - est importante et apporte énormément à la connaissance des sites et de leur fonctionnement. Sur d'autres projets qui concernent les zones humides littorales, nous avons pu constater un hiatus entre la connaissance des milieux par les scientifiques, les naturalistes, les gestionnaires et par le grand public. Nous avons ainsi constaté une absence totale de connaissance des marais littoraux par 90 % des acteurs locaux, ce qui a même surpris les gestionnaires. Est-ce un constat que vous partagez sur vos sites ?

Aurélié ROUSSEL

Sur la baie d'Audierne, il existait déjà une implication très forte et une connaissance du site, notamment de par la présence d'associations locales qui nous aident à l'acquisition de connaissances. En revanche l'interrogation portait plus sur le label Ramsar et ce qu'il pouvait apporter.



Julie AYCAGUER

De notre côté, nous n'avons pas fait appel à des études de sciences sociales pour la labellisation Ramsar ; en revanche c'est le cas dans le cadre du projet actuel de périmètre de protection de Réserve naturelle nationale. Un travail a été mené par des géographes pour étudier l'acceptabilité de ce périmètre.

Par ailleurs, nous avons conscience que le marais est très méconnu, puisque les estivants ou les nouveaux arrivants le traversent sans le voir et demandent à l'Office du tourisme où il est. C'était donc l'objectif du film et il y a également un projet plus touristique sur le marais breton pour le valoriser, le faire connaître et mieux le protéger.

Jean-Louis LE CORVOISIER

Il convient également de souligner l'importance du portage politique.

Emmanuelle RASSENEUR

Vice-présidente - Communauté de communes Haut Pays Bigouden

La question du portage politique est liée au portage social. Lorsque nous avons été sollicités par le Département, nous étions alors en période de réalisation d'un projet de territoire

que nous voulions très participatif et nous avons déjà mené différentes formes de consultation pour savoir ce qui préoccupait les habitants. Le premier sujet qui en était ressorti était la préservation du cadre de vie. La sollicitation du Département s'inscrivait donc dans cette prise de conscience. Lorsque le projet a été présenté en Conseil communautaire, a été posée la question de l'intérêt financier du label Ramsar et il a fallu mettre en avant les autres plus-values de la labellisation.

Au-delà de l'appropriation par les habitants, grâce notamment à des ateliers d'écriture animés par un écrivain public, ce projet a permis à nos deux Communautés de communes (Haut Pays Bigouden et Pays Bigouden Sud) de travailler à une gouvernance partagée.

Alors que nous travaillions à cette démarche de labellisation, la Région Bretagne a validé une manifestation d'intérêt pour la création de quatre Réserves naturelles régionales et il nous a semblé logique de concrétiser les efforts engagés par ce nouveau projet, qui lui pouvait apporter des ressources financières et permettait d'ancrer davantage la démarche.

S'agissant de l'appropriation du label, lorsqu'il s'est agi de contrer le projet d'extraction de lithium, les gens ont vite compris l'intérêt de ce label international et le terme Ramsar a été brandi sur les réseaux sociaux.

TABLE RONDE

TRAVAILLER ENSEMBLE POUR LES MILIEUX HUMIDES : L'INTÉRÊT DES RÉSEAUX DE SITES

Bastien COÏC

Animateur, Association Ramsar France

Le réseau Ramsar est un réseau mondial, avec 172 pays ayant signé la convention. Aujourd'hui il représente 2 455 sites couvrant 255 millions d'hectares, soit environ 4,5 fois la France métropolitaine. Notre pays compte pour sa part 52 sites - le dernier labellisé étant le Pinail en octobre 2021 -, dont 40 en métropole et 12 en outre-mer, auxquels s'ajoutent six villes labellisées depuis 2018. Les sites français représentent 3,7 millions d'hectares, dont la réserve des TAAF en outre-mer couvre à elle seule plus de 2 millions d'hectares. Le réseau est donc aujourd'hui assez conséquent. Il manque peut-être encore un peu de visibilité et de reconnaissance extérieure, mais s'avère aussi parfois un levier positif sur certains territoires pour lever des blocages. Donc, si le label Ramsar ne s'accompagne pas directement de dotations financières, il rend d'autres services et peut aussi être un outil de mobilisation de financements.

Jean-Louis LE CORVOISIER

N'est-ce pas parfois un outil un peu trop discret ?

Bastien COÏC

La labellisation apporte une reconnaissance internationale, mais dans le cadre réglementaire français qui est riche, elle n'est pas toujours visible.

Ramsar est souvent accolé à une protection réglementaire préexistante, ce qui permet d'un côté d'ajouter de la cohérence au territoire en ne créant pas une délimitation spécifique, mais peut effectivement faire perdre en visibilité.

Le rôle de l'association Ramsar France est d'augmenter la visibilité de ce label et de faire en sorte qu'il puisse être connu et reconnu au niveau des territoires, par des outils adaptés.

Nous avons par ailleurs la chance d'avoir une bonne dynamique de labellisation. Quand l'association a été créée en 2011, il y avait 36 sites Ramsar, nous en avons 16 de plus aujourd'hui et d'autres sont en cours de labellisation, dont sept représentés pendant ce séminaire.

Nous pouvons également nous satisfaire que les sites récemment labellisés soient des locomotives pour le réseau français, ce qui est à rattacher aux exigences du ministère en charge de l'Ecologie, qui outre les critères écologiques, demande un projet de territoire et une visibilité sur les animations et actions qui seront menées ainsi que sur les aspects financiers. Ces exigences permettent, dès la procédure de labellisation, de réfléchir à la manière de faire vivre ce label qui n'est pas une fin en soi. Une telle dynamique permet également de susciter des envies au niveau des zones humides voisines qui pourront alors prétendre au label.

Jean-Louis LE CORVOISIER

Ne faut-il pas aussi anticiper cette croissance du nombre de sites labellisés ?

Bastien COÏC

C'est effectivement un point de vigilance de l'association, qui doit être en mesure d'accompagner tous les sites et veiller à ne pas en laisser certains tomber dans une sorte de léthargie, pour que la dynamique soit partagée.

L'association essaie de créer des outils de sensibilisation et de valorisation du territoire pour faire en sorte d'intéresser les sites qui sont un peu moins dynamiques ; elle organise par ailleurs son séminaire chaque année sur un site Ramsar différent, de même que la journée de lancement de la Journée mondiale des zones humides. Mais il y a toujours certains sites plus anciens que nous ne parvenons pas à mobiliser. Pour ce séminaire par exemple, seuls la moitié des sites métropolitains sont présents et au-delà des impossibilités d'agenda, certains ne viennent jamais ou presque.

Un des moyens est peut-être de parvenir à les intéresser sur certaines thématiques pour lesquelles ils sont demandeurs, en identifiant leurs besoins, ou peut-être en mettant en place des déclinaisons régionales du réseau en complément du réseau national, qui pourraient s'avérer plus attractives pour débattre de problématiques plus locales. Ces réseaux fonctionneraient de manière aussi souple que le réseau national.

Jean-Louis LE CORVOISIER

Vous travaillez également très bien avec les autres réseaux.

Bastien COÏC

C'est le corollaire de labellisations sur des territoires qui sont déjà investis dans d'autres réseaux du fait de leur statut (réserves naturelles, PNR, réserves de Biosphère, sites des Conservatoires d'espaces naturels, Grands sites de France...). Nous sommes à la croisée de toutes ces mesures réglementaires et nous ne pouvons nous passer d'échanger avec ces réseaux, sous peine de perdre nos interlocuteurs locaux qui sont les gestionnaires du site.

C'est aussi l'intérêt du réseau Ramsar, de parvenir à porter au niveau national une seule voix qui recouvre de multiples types d'acteurs. De plus, de ce fait, l'association participe aujourd'hui à tous les comités nationaux des espaces naturels, de la biodiversité, des aires protégées... Au niveau institutionnel, nous sommes intégrés en tant que réseau à part entière, même si nous partageons beaucoup de représentants avec d'autres réseaux d'espaces naturels.

Pierre THULLIEZ

Directeur adjoint

Direction de l'Aménagement, de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement, Conseil départemental du Finistère

Le travail en réseau est une vieille habitude en Finistère. Je prendrai deux exemples.

A la suite des inventaires des zones humides réalisés dans les années 2010, nous avons conçu un guide technique d'aménagement et de gestion des zones humides, constitué de fiches techniques, dont une était restée en chantier par manque de références et qui concernait la restauration des milieux humides.

Nous nous sommes alors adjoint les compétences de l'Université de Rennes 1 et l'INRAE pour essayer d'acquérir des références dans le domaine, ce qui nous a amenés à monter un projet en trois compartiments : une animation et une ingénierie de la Camab, une expertise des chercheurs et des naturalistes, et des sites pilotes qui servaient de laboratoire. Cela a permis de développer à la fois l'expertise en termes de diagnostics avant travaux, protocoles de travaux et suivis de travaux. Les résultats ont été restitués dans des référentiels que nous pouvons désormais diffuser.

Jean-Louis LE CORVOISIER

Ce travail en réseau est donc mené très en amont des démarches.

Pierre THULLIEZ

Oui, il faut y réfléchir dès le début.

Cela s'est retrouvé également sur le réseau Ramsar Finistère, suite aux deux questions qui ont été posées en 2016 :

- Comment amener des sites départementaux à une labellisation Ramsar ?
- Comment favoriser l'appropriation sociale des enjeux de préservation des zones humides ?

Rapidement dès le lancement de la réflexion, nous nous sommes tournés vers l'Université de Rennes 2 pour nous accompagner dans le domaine des sciences humaines. Et nous avons finalement retrouvé cette même structuration du projet en trois compartiments avec une ingénierie de la Camab, une expertise et des actions sur des sites pilotes.

Ce travail a donné lieu à des expériences inspirantes permettant de fournir des éléments aux autres acteurs, par le biais de documents aujourd'hui accessibles sur internet. Car il est important de capitaliser cette façon de faire qui représente des investissements considérables des partenaires à travers des notes de synthèse, des éléments de méthode... C'est d'autant plus important dans les sciences humaines et sociales parce que dans notre champ d'activités ce n'est pas encore très courant.

Jean-Louis LE CORVOISIER

Est-ce répliquable sur d'autres sites ? Et comment faire vivre le réseau ?



Pierre THULLIEZ

La réplication est difficile dans le domaine des sciences sociales, mais il est au moins possible de s'inspirer des expériences pour voir comment il est possible d'approcher le terrain.

Pour faire vivre le réseau, il faut définir des projets de territoire ascendants. Les investigations de terrain permettent de recueillir la matière pour définir des objectifs et des actions. Mais une fois le projet établi, il faut qu'il puisse vivre dans le temps, en continuant à animer le réseau, mais aussi en incitant d'autres acteurs à le rejoindre et en inspirant d'autres sites. L'intérêt est donc à plusieurs dimensions, à la fois pour Ramsar mais aussi dans d'autres contextes, dans une logique de valorisation du territoire. C'est un enjeu pour le Département du Finistère de passer d'une forme de lutte pour préserver l'environnement à cette valorisation du territoire.

Luc BARBIER

Chef de mission en charge de l'animation territoriale du marais Audomarois
Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Les réseaux se recourent, tout est dans tout et quand on a un joli millefeuille, il faut le consommer sans modération.

Jean-Louis LE CORVOISIER

Quels sont les intérêts des deux réseaux (Ramsar et Man and Biosphère) dont vous êtes administrateur ?

Luc BARBIER

Ramsar est nourricier et quand le label est bien utilisé, auprès d'Agences de l'eau qui ont des politiques ambitieuses, il est possible de récupérer des moyens pour faire vivre et animer des zones humides.

Les réserves de biosphère de l'UNESCO ne sont pas un label mais une désignation internationale sur le programme MAB, qui est un programme des sciences de la vie.

De mon point de vue l'UNESCO apporte plus de lumière que Ramsar.

Il n'y a pas forcément de lien entre les deux réseaux. Le réseau MAB a trois objectifs généraux : la conservation, la recherche et la surveillance continue et le développement. Ceux-ci se déclinent en quatre objectifs stratégiques :

- préserver la biodiversité, restaurer et améliorer les services écosystémiques, et favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles ;
- contribuer à construire des sociétés et des économies saines et équitables et des établissements humains prospères en harmonie avec la biosphère ;
- faciliter la science de la biodiversité et de la durabilité, l'éducation au service du développement durable et le renforcement des capacités ;
- soutenir l'atténuation et l'adaptation à l'évolution climatique et à d'autres aspects du changement environnemental mondial.

Ces objectifs stratégiques correspondent à ceux du développement durable du Millennium Ecosystem Assessment et peuvent donc parfaitement se superposer aux Parcs naturels régionaux, aux sites Ramsar, etc. Ce sont des objectifs partagés par tous.

Mais nous avons des manières de faire différentes et quand elles sont utilisées à bon escient, elles donnent des résultats satisfaisants, avec des complémentarités très importantes. La Réserve de biosphère, en particulier, valorise le lien étroit existant entre l'Homme et le territoire. Mais au final, quel que soit l'outil, le résultat dépend aussi de celui qui le met en œuvre.

Quand on est convaincu d'appartenir à un territoire d'exception, quand on croit en qui on est et en ce qu'on est, on est capable de faire porter ces valeurs quel que soit le label ou la désignation. La question est plutôt dans la manière d'utiliser ces outils pour que ces valeurs soient développées au plus loin possible.

Jean-Louis LE CORVOISIER

Pour l'avenir, comment pourrait-on développer ce travail entre réseaux ?

Luc BARBIER

Il y a aujourd'hui cinq sites Ramsar à être réserve de Biosphère et un sixième, la Brière est en voie de désignation. J'ai proposé au Conseil d'administration de Ramsar France qu'on puisse avoir un temps d'échanges entre réserves de Biosphère et Ramsar sur le temps d'un séminaire, autour des outils développés pour améliorer la gestion des espaces.

Ces rapprochements existent déjà, mais ils ne sont pas formalisés. La formalisation facilitera peut-être les choses pour les nouveaux entrants dans ces réseaux.

Olivier HUBERT

Directeur, Maison du lac de Grand Lieu

La Maison du lac de Grand Lieu est un centre de découverte et de connaissance des espaces naturels et des milieux humides de la Loire-Atlantique. C'est un équipement porté et financé par le Département. Ses missions se concentrent sur la sensibilisation du public, quand la gestion des réserves naturelles est assurée d'une part par la SNPN pour la réserve nationale et d'autre part par la Fédération des chasseurs pour la réserve régionale, et celle du site Natura 2000 – et donc du site Ramsar - par le Syndicat du bassin versant de Grand Lieu.

La Maison du lac de Grand Lieu est active au sein de deux réseaux, en lien avec la CESP (Stratégie de communication, de sensibilisation, de participation et d'éducation) de la convention de Ramsar :

- le WLI (Wetland Link International), créé par un organisme anglais en 1991, qui réunit aujourd'hui plus de 300 centres à travers le monde ;
- le MBP (Migratory Birds for People) qui est un sous-réseau du WLI, créé en 2009 et qui réunit une trentaine de centres sur la voie migratoire est-Atlantique.



Ces deux réseaux ont pour but d'améliorer la sensibilisation autour des zones humides par le biais des centres d'accueil à l'échelle mondiale, en :

- fournissant des ressources accessibles au personnel des centres ;
- assurant un rôle de coordination international, régional et local ;
- en travaillant avec Ramsar pour apporter un soutien aux centres impliqués dans la CESP ;
- en partageant les meilleures pratiques entre les centres ;
- en améliorant l'accès aux financements et aux ressources.

Dans ce cadre nous avons par exemple créé des outils pédagogiques communs, notamment une carte - accompagnée d'un guide d'utilisation -, localisant la trentaine de centres du réseau sur la voie migratoire, illustrée par cinq espèces fréquentant ces zones humides, qui sont pour la plupart des sites Ramsar. C'est l'occasion de rappeler que les sites Ramsar sont reliés ensemble par des oiseaux d'eau.

Un séminaire est par ailleurs organisé chaque année dans un centre différent.

Ce réseau est également à l'initiative de projets collaboratifs, notamment à destination des scolaires, avec des échanges en visioconférences, à l'occasion par exemple de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs, ou de la Journée mondiale des zones humides, autour d'activités comme le comptage d'oiseaux à dimension internationale.

Des outils de communication (site internet, newsletter) sont également mis en place qui permettent de partager les pratiques et les expériences.

Ces réseaux permettent enfin la transmission d'observations ornithologiques.

Thierry LECOMTE

Je citerai Albert Jacquard, qui dit que « le scientifique doit descendre sur la place publique et s'exprimer haut et fort quand sa spécialité est impliquée dans le devenir de la société ». C'est donc parce que je suis scientifique que j'ai fait partie en 2011 des membres fondateurs de Ramsar France. En tant qu'élu, je constate que Ramsar n'est pas un terme facile à utiliser auprès des locaux qui ne connaissent pas cette ville d'Iran. Je préfère donc expliquer que RAMSAR est le Rassemblement des amis des marais et sites aquatiques remarquables. Je pense que c'est ce qui manque aujourd'hui, parce que personne sur le terrain ne comprend ce terme. C'est une des faiblesses du réseau que de vouloir communiquer sur l'incommunicable.

David GRZYB

Directeur, Association des amis des marais du Vigueirat

La Camargue cumule depuis longtemps quasiment l'ensemble des labels possibles. Pourtant ceci n'est pas une garantie à long terme d'un bon fonctionnement, la Camargue aujourd'hui peut en témoigner, puisque nous traversons de nombreux conflits. La réaction des habitants de ces territoires est de plus en plus violente face à ce cumul de labels. Comme cela a été dit par l'ensemble des intervenants, il faut faire attention à ne pas s'arrêter au label, car ce qui est essentiel c'est le projet de territoire. C'est ce qui nous fait cruellement défaut aujourd'hui, avec le portage politique au sens large, par rapport aux problématiques de submersion marine et de salinisation des sols. Le label, quel qu'il soit, ne suffit pas. Ce qui est déterminant est ce qu'on veut faire tous ensemble, en dépit de nos intérêts parfois contradictoires.

Jean-Marc GILARDEAU

Ne serait-il pas utile de mettre en place des réseaux thématiques, qui permettraient d'avoir un angle d'entrée très précis autour d'un objet commun.

Luc BARBIER

Cela me semble effectivement une bonne idée car les questions que nous nous posons se retrouvent dans tous les réseaux, et plutôt que de participer à plusieurs réunions sur le même objet, il serait certainement plus efficace d'avoir une réunion thématique en inter-réseaux. Mais je ne sais pas si Ramsar peut prendre l'initiative d'une telle proposition.

Pour revenir sur l'intervention des marais du Vigueirat, les labels sont des outils et ce qui compte c'est la manière de les utiliser. Sur notre territoire, nous allons faire passer la réserve de Biosphère de 22 à 110 communes, ce qui nous amène en parallèle à augmenter les périmètres en Espaces naturels sensibles, ceux en Arrêté de protection de biotope et peut-être aussi à l'avenir celui du site Ramsar. Tout cela est né dans la concertation avec les outils à notre disposition, ainsi que ceux des services de l'Etat.

Ceux-ci doivent être articulés de manière à pouvoir faire échanger les gens régulièrement, ce qui amène à porter ensemble un projet de territoire.

Bastien COÏC

C'est aussi l'idée des labellisations des nouveaux sites, pour lesquels le projet de territoire doit bien venir avant la labellisation. Se mettre autour de la table en amont permet de lever le gros des obstacles qui pourraient se présenter.

La Camargue est le premier site français labellisé, dans une procédure très descendante. Le dernier site à avoir été labellisé sous cette forme était celui du Marais breton, mais la structure animatrice a su mettre en place une réelle animation territoriale a posteriori en s'appuyant sur le label.

Mais ce fonctionnement est difficile à rattraper sur les sites plus anciens, sur lesquels en plus les acteurs ont changé et où le label ne fait plus sens pour personne. Il faudrait peut-être envisager un renouvellement de labellisation, mais c'est un travail à mettre en œuvre dans un temps long.

Olivier MUSARD

*Chef du service Appui aux acteurs, mobilisation des territoires
Office français de la biodiversité*

Il n'a pas encore été question de paysage. Y a-t-il des articulations entre Ramsar et les réseaux du paysage ? Parce que c'est une approche fédérative, en créant du regard commun

Bastien COÏC

Le paysage peut effectivement être identifié sur certains territoires comme un enjeu, mais Ramsar France n'a pas d'échanges avec des réseaux du paysage. Cependant c'est en effet un axe à développer, car le paysage est un terme qui parle à tout le monde, contrairement à celui de milieux humides, de marais ou de tourbières... Cela pourrait être une clé d'entrée plus efficace pour les non-initiés.

Jean-Louis LE CORVOISIER

La question de vocabulaire est importante et nous y reviendrons lors de la quatrième session.

Sandrine GUIHENEUF

Directrice technique - Parc naturel régional du Marais poitevin

Nous sommes également très actifs sur plusieurs sites de marais à travers le Réseau des Grands sites de France, qui a une dimension très paysagère. Et nous constatons que cette entrée par le paysage parle davantage aux habitants et est plus simple à aborder, pour ensuite aller plus loin sur les bénéfices des zones humides et sur les aspects de la biodiversité. Cette entrée est pour nous très positive pour parler de Ramsar.

Bastien COÏC

C'est vrai que je ne les ai pas cités, mais même dans le Réseau des Grands sites de France, le terme de « paysage » n'apparaît pas, alors que l'entrée est effectivement paysagère.

Luc BARBIER

Au niveau national, la Commission Aires protégées de l'OFB, dont Ramsar France est membre, serait peut-être le lieu pour faire porter la proposition de commissions thématiques, afin d'éviter de recréer des instances déjà existantes.

Sébastien GALLET

Je suis président de l'association fédérative des acteurs de l'ingénierie et du génie écologique, qui est membre du réseau REVER (Réseau d'échanges et de valorisation en écologie de la restauration). Il existe déjà des réseaux thématiques, REVER en est un, avec une approche transversale qui dépasse les milieux humides. Mais l'important est que ces réseaux se parlent entre eux. Car aujourd'hui ils sont nombreux et chacun organise ses propres événements dans lesquels on retrouve les mêmes acteurs ; il y a donc un réel besoin de coordination, non seulement entre les gestionnaires d'espaces naturels, mais aussi avec les réseaux de professionnels, les réseaux de chercheurs, etc.

Il faut veiller à créer les conditions pour que tous ces réseaux soient réellement complémentaires et utiles et qu'ils échantent entre eux.



3 LES MILIEUX HUMIDES, DES RESSOURCES PRÉCIEUSES AU QUOTIDIEN

Projection du film « Les sites Ramsar, terres d'eau et d'avenir »



1. RESSOURCE EN EAU DANS LE MASSIF JURASSIEN : UTILISATION ET ENJEUX DE PRÉSERVATION, UN DÉFI POUR L'AVENIR

Geneviève MAGNON

Chargée de mission tourbières, zones humides
Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'eau Hauts-Doubs Haute-Loue

« En préambule, je souhaiterais rendre hommage à Jean-Marc Hervio, un Breton des monts d'Arrée, sans qui nous ne serions pas aujourd'hui Ramsar. En 2001, lors de l'inauguration du Pôle Tourbières, dont il était directeur, il était venu me proposer que notre site du bassin du Drugeon – son périmètre de l'époque – devienne site Ramsar.

Le site Ramsar des Tourbières et lacs de la montagne jurassienne, à la frontière suisse, dans l'arc jurassien, dont l'extension date de 2021, est coporté par le Parc naturel régional du Jura et l'EPAGE du Haut-Doubs. Il s'étend aujourd'hui sur 52 communes et plus de 12 000 ha. C'est un site éclaté, du fait de la géologie particulière du massif jurassien, qui inclut 125 systèmes tourbeux et 18 lacs naturels.

Projection d'une vidéo de présentation du site.

Il n'y a pas d'animateur Ramsar au sein de nos deux structures, PNR et EPAGE. Mais Pierre Durllet et moi-même sommes des ambassadeurs Ramsar au sein de nos structures, c'est-à-dire

que nous essayons de mettre en place des actions Ramsar à travers le millefeuille dont nous disposons. Le massif jurassien peut paraître comme un pays d'eau, mais c'est aussi un massif calcaire, sec et fissuré qui ne retient pas l'eau. Ce ne sont pas les sécheresses de ces dernières années qui nous l'ont appris, c'est la géologie de notre territoire qui est ainsi. Tout va bien tant qu'on reste sur les modèles

Avec le changement climatique, le message autour des zones humides est plus prégnant car si nous voulons retenir l'eau, il faut des sols qui le permettent.

climatiques anciens et qu'il pleut toute l'année. Le Jura connaît des sécheresses depuis des années et les Jurassiens ont appris à vivre avec. Mais ce qui est récent, ce sont la fréquence et l'intensité et les enjeux sur l'eau deviennent ces dernières années plus marquants, avec des lacs qui s'assèchent, des rivières totalement sèches, des sources tariées qui alimentent aussi l'eau potable. Dans le Jura, nous disons « pas d'eau pas de zones humides », mais la réciproque est tout aussi vraie, car ce sont les seuls sols de rétention qui permettent de garder de l'eau disponible.

Donc avec le changement climatique, le message autour des zones humides est plus prégnant car si nous voulons retenir l'eau, il faut des sols qui le permettent. Et le Jura a cette spécificité où seules les zones humides ont ces capacités d'engorgement. Le choix qui s'est donc imposé aux gestionnaires du PNR du Haut-

Jura et de l'EPAGE, a été de s'appuyer d'abord sur des enjeux de restauration, en intervenant massivement sur toutes les tourbières altérées pour tenter de restaurer la capacité de rétention d'eau, et également la rétention de carbone. Car aujourd'hui l'essentiel des tourbières est drainé et ne retient pas l'eau. Nous avons donc une lourde expérience de travaux à travers deux programmes européens Life et un troisième en cours de démarrage, via des solutions fondées sur la nature.

Jusqu'en 2021 nous avons restauré 52 tourbières grâce aux Life Tourbières du Jura. Nous venons d'obtenir un Life Climat pour la période 2022-2029, qui va nous permettre de renforcer cette dynamique sur 70 tourbières. Ce programme permet de recentrer la problématique de la rétention d'eau et du rôle des zones humides, et de remettre en place les services écosystémiques que rendent les sites Ramsar.

Un autre point important est aujourd'hui l'émergence de potentiels conflits entre l'eau potable et la préservation des zones humides. Le massif du Jura compte très peu de nappes alluviales et l'eau potable provient donc soit de lacs (18 dans le Jura mais tous ne sont pas ressource en eau potable), soit de l'eau de source issue du karst, soit de captages à proximité des tourbières. Mais ces nappes de tourbières peuvent être altérées par les prélèvements d'eau potable et celles-ci sont en train de s'effondrer au niveau national du fait de l'augmentation des captages. Des études et travaux prévus dans ce nouveau programme Life devraient permettre soit d'éliminer ces sources d'eau potable de ces zones de conflit avec la préservation des zones humides, soit d'étudier de manière plus approfondie le fonctionnement des nappes et des tourbières pour évaluer si les captages pourront subir une augmentation de prélèvement à l'avenir ou si celle-ci risque de faire basculer la tourbière dans un assèchement préjudiciable.

Un autre enjeu important est l'agriculture qui, quand elle est adaptée, ne pose pas de problèmes en zone humide et est même souhaitable pour la conservation de certains habitats. Mais les assèchements de ces dernières années nous montrent

que son intensification, avec des conduites inappropriées, n'est pas souhaitable. Un champ de travail démarre donc avec le monde agricole : la Fédération des producteurs de comté se tourne vers nous pour travailler sur des quotas laitiers de déclaration dans les zones humides, ce qui n'est pas simple à définir, d'autant que ce n'est pas notre métier. Mais cela permet d'ouvrir les discussions.

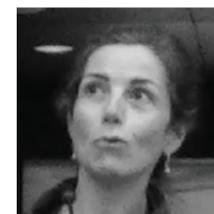
Le dernier enjeu est le tourisme. La météo, pluvieuse toute l'année, nous protégeait jusqu'alors du tourisme de masse.

Mais avec le climat qui devient maintenant fort agréable en été, les 18 lacs jurassiens se retrouvent très attractifs, les usages touristiques deviennent de plus en plus intenses du fait surtout de leur manque organisation. Il va donc nous falloir organiser les usages. Nous allons profiter de certaines études en cours, notamment pour la restauration du barrage du lac Saint-Point, pour réfléchir à comment concilier à la fois l'eau

potable, la préservation des zones humides et l'organisation touristique.

Les défis sont importants. Les zones humides sont des territoires sur lesquels nous pouvons agir. Les précédents programmes Life nous ont montré que les collectivités qui ont fait des travaux sur leur territoire sont aujourd'hui convaincues qu'en agissant sur les zones humides on remet et conserve de la rétention d'eau dans ces milieux. Ce discours est nouveau et répond aussi à un important travail de communication. La qualité de l'eau est également un enjeu très important, lié notamment aux usages agricoles, auquel s'ajoute pour les tourbières celui du stockage de carbone.

Nous travaillons actuellement sur la partie Haut-Doubs, avec la difficulté de lancer sur le SAGE Haut-Doubs, Haute-Loue – à cheval sur les départements du Doubs et du Jura –, un plan stratégique zones humides qui fasse un focus Ramsar, pour nous permettre de mieux organiser la réflexion sur ces enjeux de l'eau. »



2. PROGRAMME DE MAINTIEN DE L'ÉLEVAGE EN BAIE DE SOMME

Julie ROBERT

Chargée de mission Ramsar
Syndicat mixte baie de Somme grand littoral Picard

« Le Syndicat mixte baie de Somme grand littoral Picard associe le Département de la Somme et les 18 communes côtières. Il a différentes compétences, avec un service environnement qui a pour missions la préservation et la valorisation de milieux naturels, avec de multiples enjeux écologiques reconnus à travers un millefeuille de zonages. Le site est notamment labellisé Ramsar depuis 1998.

Le Syndicat est également animateur de deux sites Natura 2000 et gestionnaire d'une RNN et de terrains du Conservatoire du littoral, soit environ 5 500 ha de milieux naturels.

Le Programme de maintien de l'agriculture en zones humides (PMAZH) a débuté en 2013, en partenariat avec l'Agence de l'eau, suite au constat de la régression de 20 % des prairies permanentes de la Plaine maritime picarde depuis 2008. Cela représente un enjeu important puisque sur le bassin Artois-Picardie, un tiers des zones à dominantes humides sont des prairies humides.

En 2020, 6 000 ha de prairies ont été déclarées à la PAC sur notre territoire. Elles ont de multiples fonctions : réservoir de biodiversité, support d'activités économiques, prévention des inondations, régulation des cours d'eau, puits de carbone... Mais

celles-ci doivent s'articuler avec les contraintes liées au monde agricole où l'élevage en zones humides apparaît compliqué : plus de parasitisme, périodes de pâturage plus restreintes... D'où est apparue une nécessité d'accompagnement et de partage de bonnes pratiques, à travers notamment la mise en réseau.

Outre tous les rôles des prairies humides déjà évoqués, chez nous l'aspect paysager est très important. Au niveau de la biodiversité, le vanneau huppé notamment souffre beaucoup du passage vers l'agriculture intensive.

Le PMAZH concerne aujourd'hui six territoires, la plupart intègre un site Ramsar, dont la Plaine maritime picarde.

Durant la première phase 2013-2018, a été observée la complémentarité très intéressante entre les prairies humides

et les prairies sèches au sein d'une exploitation, qui peut permettre de continuer à faire pâturer les animaux en période de sécheresse comme nous en avons connue cet été. Ces prairies humides sont effectivement utilisées principalement pendant la période estivale, puisque plus tôt en saison elles sont généralement inondées. Mais la grande qualité de ces prairies et leur bonne valeur alimentaire vient contrebalancer les inconvénients rencontrés. Sur ces aspects agronomiques, nous travaillons avec la Chambre d'agriculture. Cette première phase a permis de suivre 57 prairies humides, avec une adhésion de 150 éleveurs qui ont bénéficié d'un suivi technico-économique de leur exploitation. L'objectif était de mettre en balance au niveau de chaque exploitation les enjeux biodiversité et les enjeux économiques. Le site internet de l'Agence de l'eau propose des fiches de retour d'expérience.

Dans ce cadre de ce PMAZH, nous avons notamment accompagné les éleveurs dans la mise en place de Mesures agri-environnementales (MAE) qui viennent financièrement compenser les contraintes liées aux zones humides. 213 contrats ont ainsi été signés entre 2017 et 2021 sur la Plaine maritime picarde, représentant près de 3 millions d'euros versés en contrepartie du respect d'un cahier des charges.

Le programme propose également un appui technique sur différents sujets comme le parasitisme, des formations collectives à l'échelle du bassin, la gestion de prairies et la valorisation du pâturage – à travers notamment le réseau Pâtur'ajuste –...

Cette dernière démarche est née des concours Prairies fleuries et de la nécessité de valoriser les pratiques des éleveurs. L'objectif est d'apporter à l'éleveur des outils d'observation qui lui permettent de piloter son pâturage en fonction de ses objectifs.

Cette démarche est développée par SCOPELA. L'intégration de ce réseau passe par cinq étapes intuitives qui sont :

- la caractérisation agro-écologique du système d'alimentation ;
- en parallèle la caractérisation agro-écologique des végétations à l'échelle de la parcelle ;
- la définition des objectifs agro-environnementaux ;
- la programmation des modalités de conduite ;
- la mise en œuvre technique de la conduite.

Chaque année l'atteinte des objectifs est questionnée de manière à réajuster les pratiques si nécessaire.

De trois éleveurs volontaires à l'origine, sept sont suivis aujourd'hui, avec un bilan assez positif, qui nécessite toutefois un investissement assez conséquent. Une tournée des prairies est ainsi organisée quatre à huit fois par an et un bilan des fermes est réalisé à la fin de la saison de pâturage. Des temps collectifs sont également mis en place, avec les éleveurs ou entre techniciens à l'échelle du bassin pour capitaliser les expériences. Une manifestation, sous forme de randonnée, est enfin proposée à destination du grand public.

Ce programme bénéficie par ailleurs d'efforts de communication pour valoriser les résultats et les agriculteurs qui y participent.



3. LE PROJET DE LABELLISATION RAMSAR DU VAL D'ALLIER : UN OUTIL POUR FÉDÉRER LES ACTEURS AUTOUR D'UNE VALORISATION TOURISTIQUE DURABLE

Estelle COURNEZ

Directrice
Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier

En introduction, je m'associe à la pensée de Geneviève pour Jean-Marc Hervio. Le Val d'Allier se situe au centre de la France, à cheval sur les régions Centre, Bourgogne et surtout Auvergne-Rhône-Alpes.

C'est un territoire fortement reconnu, souvent qualifié d'une des dernières grandes rivières sauvages d'Europe de l'Ouest, même si le paysage a été forgé par une longue présence humaine. Il a également récemment été retenu dans le rapport du CGEDD pour faire partie des 18 zones humides emblématiques de France en vue de la création d'un potentiel Parc national.

L'Allier est le principal affluent de la Loire, aussi important que celle-ci à l'amont de Nevers, mais beaucoup moins connu. Sa particularité est de s'écouler sur une plaine très sableuse, en particulier entre Vichy et Nevers, sur les sables du Bourbonnais, qui lui confèrent sa caractéristique, à savoir des berges très peu stables et une forte mobilité du cours de la rivière. Contrairement à d'autres fleuves qui présentaient les mêmes particularités par le passé, comme le Rhin et le Rhône, l'Allier a fait l'objet de très peu de travaux de stabilisation, qui de plus n'ont pas subsisté.

La dynamique fluviale y est donc très active, sur un long linéaire de plus d'une centaine de kilomètres au fonctionnement encore naturel. Cette rivière très mobile peut aujourd'hui éroder jusqu'à 20 m de berge par an. Ainsi, sur le seul département de l'Allier, 26 ha sont érodés par an en moyenne, au gré des déplacements de la rivière. Pour les deux tiers cette érosion concerne le Domaine public fluvial, mais elle touche quand même des parcelles privées riveraines, pour l'acquisition desquelles les Conservatoires d'espaces naturels, depuis une trentaine d'années - historiquement à travers le programme Loire nature - bénéficient de financements publics. Un travail de recherche iconographique auprès des habitants nous a permis de retrouver des cartes anciennes, jusqu'à 1750, montrant encore mieux l'ampleur du phénomène.

Le territoire est constitué d'une vaste plaine agricole accueillant une activité prairiale qui demeure au plus près de la rivière, mais aussi le développement des grandes cultures depuis les années 1970, en particulier du maïs irrigué. Heureusement, le fait que les abords de la rivière soient encore classés en Domaine public fluvial permet à l'Etat de conserver un regard sur la zone centrale du Val d'Allier, où sont maintenus des usages extensifs, en particulier pastoraux.

La mobilité spectaculaire apporte beaucoup d'atouts au territoire, notamment une mosaïque d'habitats naturels qui apparaissent au gré des divagations de la rivière. Cette mosaïque constitue également un grand corridor écologique, qui dans un contexte de changement climatique, pourrait jouer un rôle fondamental au regard de la nécessité pour les espèces de migrer du sud au nord. Elle est par ailleurs le siège d'une grande diversité d'espèces.

Le Val d'Allier figure parmi les plus importants sites d'accueil d'oiseaux nicheurs en France et répond aux neuf critères Ramsar.

Un autre atout du territoire est sa nappe alluviale extrêmement importante, malgré l'enfoncement du lit lié à l'extraction historique de granulats. Celle-ci constitue la ressource en eau du département de l'Allier, alimentant en eau potable plus des deux tiers des habitants. C'est une infrastructure naturelle qui ne coûte rien au territoire et qu'il est d'autant plus important de conserver pour demain puisqu'elle permet de stocker une quantité très importante d'eau à l'abri de l'évaporation, sans avoir besoin de mettre en place des bassines ou des barrages. En effet, si on empêche la rivière d'éroder ses berges, elle s'enfonce et en faisant chasse d'eau, va vider la nappe alluviale. Préserver la dynamique fluviale permet donc de conserver le volume de la nappe actuelle.

En parallèle, nous avons initié des travaux de désenrochement à certains endroits pour permettre à la rivière de divaguer, reprendre des sédiments et ainsi rehausser son lit, pour peut-être augmenter encore la capacité de la nappe alluviale. Les vallées alluviales sont vraiment des solutions pour conserver l'eau sur nos territoires.

Au-delà du patrimoine naturel, le Val d'Allier abrite aussi des patrimoines historiques et culturels qui jusqu'alors étaient

Le Val d'Allier figure parmi les plus importants sites d'accueil d'oiseaux nicheurs en France et répond aux neuf critères Ramsar.

TEMPS D'ÉCHANGES

assez méconnus et auxquels nous nous sommes intéressés, à travers un travail réalisé pendant dix ans, qui a donné lieu à l'édition d'un livre « Sur les traces de l'Allier ». Cette approche qui remet l'Homme au cœur du territoire, est le meilleur moyen d'intéresser les riverains à leur patrimoine, et nous a offert de recueillir beaucoup de témoignages et de documents anciens.

Ce travail a généré une envie de la part des collectivités, et provoqué une vraie prise de conscience de l'intérêt du territoire, en s'interrogeant sur la manière de mettre en valeur tous ses atouts, en parallèle de la demande croissante de découverte par les habitants, qui ont un besoin de reconnexion aux espaces naturels. Par ailleurs les images qui ont été diffusées, comme dans « Des racines et des ailes » donnent envie à beaucoup de venir découvrir ce territoire, mais rien n'y est pour l'instant organisé pour l'accueil : les initiatives se mettent en place de manière désordonnée et sans synergie.

Les trois Conservatoires d'espaces naturels (Cen) de l'Allier, de Bourgogne et du Centre Val de Loire, qui sont animateurs Natura 2000, ont eu l'idée de proposer ce projet de labellisation Ramsar du Val d'Allier bourbonnais. Il y a longtemps que nous savions que le territoire pouvait prétendre au label, mais jusqu'alors nous ne voyions pas forcément la plus-value d'une désignation supplémentaire. Aujourd'hui il nous apparaît que le label Ramsar est idéal pour réunir l'ensemble des acteurs et nous permettre de poursuivre la préservation du patrimoine naturel tout en questionnant le lien entre l'Homme et son milieu.

Le site retenu est calé sur une partie des sites Natura 2000 et concerne le tronçon du Val d'Allier allant de Vichy au Bec d'Allier, représentant 22 444 ha sur environ 125 km. Ce tronçon est à cheval sur trois régions et trois départements : une centaine de kilomètres sur le département de l'Allier et une trentaine de kilomètres répartis entre la Nièvre et le Cher. Cela démultiplie le nombre d'interlocuteurs. Les trois

Cen concernés ont proposé aux préfetures de lancer cette démarche et il a été décidé que ce soit le Cen Allier qui porte le projet d'élaboration du dossier de candidature avec la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes en coordinatrice. Le comité compte 210 membres, il est constitué avant tout des comités Natura 2000, avec une composition élargie aux acteurs du patrimoine et du tourisme. Mais nous devons travailler à une gouvernance un peu plus légère pour les comités de suivi si la labellisation aboutit.

Le projet a été initié en 2019, juste avant la crise sanitaire, ce qui a retardé la concertation, tout comme les changements de Préfet, qui ne sont pas tous aussi impliqués. Notre objectif est néanmoins de déposer le dossier fin 2022, avec un projet de territoire – formulé avec le comité de préfiguration – qui définit les grands axes, parmi lesquels la structuration des activités de découverte et de fréquentation du Val d'Allier qui nous semble une question centrale et nouvelle à traiter.

Ces travaux nous ont permis d'évoluer dans notre perception du territoire. Le Val d'Allier présente une grande diversité au cours de la rivière, et nous avons choisi d'envisager le territoire à l'échelle de la plaine et des communes riveraines, en s'appuyant sur les bourgs comme lieux d'accueil qui feraient vivre l'identité du Val d'Allier, tandis que la préservation du cœur du site – au niveau du Domaine publique fluvial – serait renforcée.

Il y a aujourd'hui une adhésion forte des intercommunalités, mais il faudra par la suite un vrai portage politique pour aller rapidement vers de la mise en œuvre opérationnelle. Cela passera bien évidemment par l'élaboration d'un plan de gestion Ramsar, en s'appuyant sur la dynamique autour de l'aménagement de la RN7 qui pourrait servir de territoire d'expérimentation du « 1 % paysage et développement » avec le soutien du ministère de la Transition écologique, pour construire un plan d'action opérationnel qui aille au-delà des grandes orientations. ”



Thierry LECOMTE

Au terme de millefeuilles, prononcé plusieurs fois, je préfère la notion de boîte à outils, sachant que ce n'est pas l'outil qui est responsable de la qualité du travail, mais la main qui le tient. Et de la même manière qu'un marteau et une tenaille sont complémentaires, les outils dont nous disposons pour la préservation des milieux humides ne sont pas en contradiction, ni en superposition les uns avec les autres, mais ils produisent des choses complémentaires et différentes sous la houlette d'un bon chef d'orchestre.

Concernant le parasitisme, évoqué par la Baie de Somme, en tant qu'écologue je considère pour ma part que les parasites font partie de la biodiversité. Or ces petits organismes sont systématiquement oubliés dans les plans de gestion, voire visés par des campagnes d'extermination qui ont de plus des impacts sur des espèces non cibles. J'aimerais que parfois nous essayions d'avoir une vision de l'écologie un peu moins naturaliste et plus écologiste, qui intègre aussi des compartiments moins attractifs, au risque d'aboutir à des écosystèmes atrophisés.

Julie ROBERT

Je comprends cette approche écologique, mais le PMAZH intègre également l'aspect économique. Sur l'aspect parasitisme, il ne s'agissait pas d'éradiquer tous les parasites, mais de traiter moins et mieux, notamment pour prendre en compte les impacts des traitements sur les espèces non cibles.

Jean-Louis LE CORVOISIER

Cela comprend également une forme de lutte contre certains préjugés.

Julie ROBERT

Effectivement. Nous apportons également des résultats scientifiques sur le fait que les zones humides ne sont pas forcément vectrices de parasites.

Jean-Pierre THIBAUT

Collectif Paysage de l'après-pétrole (PAP)

La procédure du 1 % paysage évoquée par Estelle Cournez n'est peut-être pas très familière des gestionnaires des zones humides car il y a fort heureusement peu de voies rapides traversant les zones humides. Son intérêt est que dès qu'une infrastructure est construite, celle-ci génère 1 % de son montant global pour réaliser des opérations sur le bassin visuel impacté. Parallèlement, ce 1 % génère un financement à 50 % de l'Etat et 50 % et des collectivités. Si les choses se mettent en place sur le Val d'Allier, cela peut générer des financements importants pour des opérations d'envergure, avec notamment l'installation de lieux qui permettront de prendre conscience de la richesse du territoire.

Frédérique TUFFNELL

Vice-présidente Ramsar France

Nous parlons ici de restauration de tourbières, mais ce qui me gêne, c'est que la France continue d'exploiter ses tourbières quand l'Irlande, par exemple, va interdire l'exploitation des tourbières en 2024. Quels sont les moyens qui permettraient de pousser les pouvoirs publics à interdire l'exploitation des tourbières et quelles sont les alternatives à la tourbe ? Il existe du terreau sans tourbe et la France devrait être leader sur ce sujet.

Geneviève MAGNON

Il n'y a plus d'exploitation de tourbe dans le Jura, mais j'ai récemment visité la tourbière de Baupte dont l'exploitation va être arrêtée en 2026 à la demande du ministère. Il y en a quelques autres en France, mais nous ne sommes pas dans un grand pays d'exploitation de tourbe. Il me semble que la solution pour arrêter cette exploitation est de légiférer.

Ghislaine FERRERE

Un travail de prescription générale sur les tourbières a effectivement permis d'aboutir à un arrêt programmé de l'exploitation de la tourbière de Baupte – la plus grande existante – en 2026, avec toutes les questions très complexes que cela recouvre en termes de gestion des niveaux d'eau, d'impact sur les exploitations agricoles autour, etc. Ces réflexions sont pilotées par le PNR des marais du Cotentin et du Bessin. Mais il ne faudrait pas non plus que l'arrêt de l'exploitation dans notre pays amène à la destruction de tourbières ailleurs pour l'importation de tourbe.

Sur les alternatives à la tourbe, les échanges avec le pôle-relais tourbières ont montré que des solutions existent mais qui restent expérimentales, avec des résultats mitigés.

Peter DURAN

Chargé de missions scientifiques
Pôle-relais Tourbières, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

Il existe quelques ressources sur le terreau sans tourbe sur le site du pôle-relais Tourbières.

Luc BARBIER

Dans une circulaire du 21 septembre, le ministre de la Justice, Eric Dupond-Moretti, a demandé à tous les procureurs de France d'apporter une réponse exemplaire en cas d'atteinte irréversible biodiversité. Il précise : « vous serez particulièrement attentifs à ce qu'une réponse pédagogique, réparatrice et exemplaire soit apportée aux infractions susceptibles d'entraîner des atteintes irréversibles à la biodiversité ».

Par ailleurs, plus globalement sur le lien entre Ramsar et l'eau, pour bien fonctionner une zone humide a besoin d'une eau de qualité en quantité suffisante. L'eau n'est donc pas une ressource à valoriser, mais un patrimoine à préserver.

Nous oublions souvent que l'eau est notre premier dénominateur commun.



TEMPS D'ÉCHANGES

Jean ROUSSELOT

Directeur
Syndicat mixte des Basses vallées angevines et de la Romme

A ma connaissance il y a encore au moins une tourbière en activité dans le marais de l'Erdre.

Concernant le terreau sans tourbe, un webinaire a été organisé dans lequel la mairie d'Angers a présenté une expérimentation en cours cette année sur ses pépinières, mais effectivement, aux dires des pépiniéristes locaux, cette solution semble aujourd'hui compliquée d'un point de vue économique.

En Irlande, dans la mesure où le système de chauffage n'a pas été changé, il apparaît que la tourbe est désormais importée d'Estonie, ce qui n'est pas mieux pour le bilan carbone.

Concernant la ressource en eau, la problématique des solutions fondées sur la nature est qu'il est difficile de les dimensionner, face à des solutions plus artificielles de stockage où le volume est établi de manière précise.

A l'EPAGE Haut-Doubs-Haute-Loue, êtes-vous parvenus à quantifier la capacité de stockage des tourbières pour parvenir à contrer d'autres volontés ?

Geneviève MAGNON

Nous nous heurtons effectivement à cette question quantitative et avons conduit des études assez poussées avec des chercheurs sur une tourbière pour tenter d'évaluer la quantité d'eau qu'elle pouvait redonner au cours d'eau. Mais il apparaît qu'il faudrait instrumenter lourdement chaque tourbière pour obtenir des résultats fiables à 50 % et nous ne nous sommes pas engagés dans cette voie.

Olivier MUSARD

Concernant le projet de mise en tourisme durable du Val d'Allier, depuis le Covid, la loi Climat et résilience permet aujourd'hui aux mairies de réguler les fréquentations trop importantes.

Avez-vous étudié les capacités de charge du site ?

Et quelles seraient les limites que le collectif accepterait en la matière ?

Par ailleurs, à un niveau plus global, y a-t-il eu des réflexions sur la reconnaissance juridique des rivières et des fleuves ?

Estelle COURNEZ

Sur ce dernier point, pour faire le parallèle avec le Parlement Loire, dans les préfigurations de ce que pourrait être le comité de suivi, nous sommes très loin de cette formule.

Par ailleurs, la définition de la capacité d'accueil des espaces naturels est un sujet de plus en plus questionné. Dans le Val d'Allier, nous nous sommes rapprochés de la démarche Grand Site qui est très intéressante pour aborder la question des accès. Mais en Val d'Allier il n'y a encore aucun aménagement et les initiatives qui émergent ne raisonnent pas le milieu naturel dans son ensemble. Nous n'en sommes qu'aux balbutiements, à nous interroger sur la manière d'organiser les choses pour ne pas nous retrouver dépassés, en particulier sur la question du canoë qui par nature se fait au cœur du site et pour lequel le bivouac n'est pas du tout organisé, avec les risques pour les oiseaux nichant au sol et en termes d'incendies. Nous devons aussi poser certaines questions juridiques, puisque tout le monde peut naviguer sur le Domaine public fluvial, pour nous donner les moyens d'anticiper les choses.

Jean-Marie GILARDEAU

Sur le maintien de l'élevage, il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit d'une activité économique qui ne perdurera que si elle est rentable. Il faut que les éleveurs en milieu humide puissent vivre de leur activité avec un revenu en provenance de deux sources :

- la production de denrées alimentaires – la viande – qu'il convient de valoriser ;
- les paiements pour services environnementaux.

Or aujourd'hui les Mesures agri-environnementales visent à compenser un manque à gagner et non pas à rémunérer un travail. Il faut donc changer de logique et promouvoir ces services environnementaux, même s'ils ne sont pas forcément bien vus par la majorité de la profession agricole.

Par ailleurs, pour que cette activité perdure, il faudra aussi envisager la transmission des exploitations. La majorité des éleveurs a plus de 50 ans et il faut d'ores et déjà réfléchir à la manière dont il sera possible d'installer de jeunes agriculteurs. Les collectivités publiques - Régions, Départements, EPCI, Agence de l'eau également - ont un travail commun à faire pour réfléchir à la manière d'aider de jeunes agriculteurs à s'installer.

4 DES ÉVOLUTIONS ET DES ADAPTATIONS NÉCESSAIRES

Projection du film « Les sites Ramsar, terres d'eau et d'avenir »



1. BASSES VALLÉES ANGEVINES, POUR DES RIVES VIVANTES AU CŒUR D'ANGERS

Jean ROUSSELOT

Directeur
Syndicat mixte des Basses vallées angevines et de la Romme

Le site Ramsar des Basses vallées angevines a été désigné en 1995 sur une superficie d'un peu plus de 7 000 ha, séparée en deux. La partie amont est constituée de plaines alluviales sur la Mayenne, la Sarthe et le Loir qui confluent vers la Maine juste avant Angers. La partie aval est principalement composée des prairies inondables de la Baumette et du lac de Maine.

Il s'agit d'une vaste plaine alluviale qui en période d'inondation peut se transformer en un immense lac de 20 à 30 km de long sur 6 km de large. Les Basses vallées angevines constituent donc une protection naturelle pour la Ville d'Angers. En 1995, lors de la dernière grande crue, elles ont ainsi stocké 420 millions de mètres cubes.

Le lit majeur est occupé principalement par des prairies de fauche et du pâturage (66 %) et un maillage assez lâche d'alignements d'arbres à base de frênes et de saules. Il fait également l'objet d'une valorisation touristique avec des sentiers pédestres ou cyclables assez importants, avec notamment le passage de la Loire à vélo. La navigation est un autre enjeu fort, puisque la Mayenne, la Sarthe et la Maine sont navigables.

Ce site présente bien évidemment une grande valeur en termes de biodiversité, avec en particulier les deux espèces phares que sont le râle des genêts et la fritillaire pintade, et un enjeu paysager important.

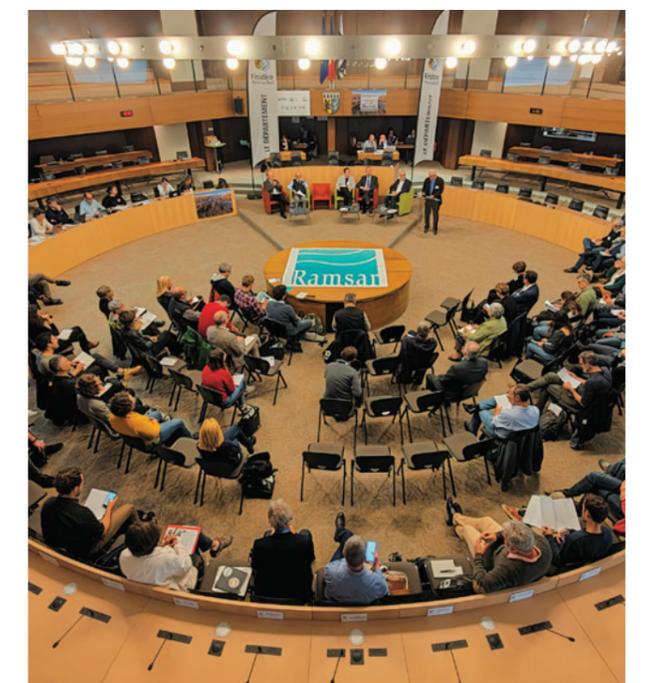
De par leur proximité avec la ville, certaines parties plutôt naturelles sont fréquentées, comme l'île Saint-Aubin à 3 km au nord, délimitée par la Mayenne, la Sarthe et la vieille Maine, d'une superficie d'environ 600 ha, accessible uniquement en été et généralement inondée plusieurs mois de l'année, parfois sous plusieurs mètres d'eau. En période estivale, elle accueille sept activités agricoles, dont du pâturage, et une activité de loisirs avec une fréquentation qui atteint 60 000 à 80 000 personnes. La Maison de l'île, restaurée par la Ville d'Angers, y propose des activités de sensibilisation. Elle est également un lieu d'accueil pour la biodiversité avec la nidification de plusieurs couples de râle des genêts.

Le Parc Balzac, également inondable, est quant à lui très proche du centre-ville et régulièrement pratiqué par les Angevins, même si les usages sont parfois supprimés du fait de la présence de l'eau. Il constitue par ailleurs un refuge LPO témoignant des enjeux en termes de biodiversité.

Enfin le lac de Maine, facile d'accès depuis le centre-ville, propose de nombreuses activités de loisirs – sports nautiques, promenade – et constitue également un lieu de biodiversité avec la présence de la première héronnière du département.

Au-delà de ces espaces, le centre-ville d'Angers a été fortement aménagé, notamment au niveau de la plaine Saint-Serge, avec l'installation de zones industrielles sur d'anciennes prairies inondables. Par ailleurs, deux îles présentes au centre d'Angers ont été comblées pour rendre la Maine beaucoup plus étroite.

L'Homme a ainsi par le passé pris de la place sur la rivière, la contraignant, ce qui a un impact sur les continuités et le milieu naturel historique. C'est ce qui explique le morcellement actuel du site Ramsar entre l'amont et l'aval de la ville.





Aurélia PERROTTE

Chargée de concertation et médiation
Alter (Anjou Loire Territoire)

Le projet Angers Cœur de Maine a deux grands objectifs : un retour vers la rivière pour les Angevins et le renforcement du cœur écologique de l'agglomération angevine.

Trois sites ont ainsi été livrés en 2019 :

- le Centre-ville Maine, avec la réalisation d'une esplanade de 3 000 m² ;
- la Voie des berges, avec la végétalisation des îlots centraux, la réduction du gabarit de la voie et de la vitesse associée et la création de nouvelles mobilités douces ;
- le quai Saint-Serge, transformé en un parc inondable de plus de 6 ha qui accueille de nouveaux équipements publics comme une patinoire et de nouveaux projets immobiliers encore en construction.

Les inventaires ont permis de mettre en évidence la présence d'espèces protégées dont nous n'avions pas connaissance antérieurement, comme la mulette épaisse ou la bouvière, ce qui nous interroge sur la nécessité de sanctuariser certains lieux.

Ce dernier correspond donc à d'anciennes prairies alluviales de la Maine, remblayées au XX^e siècle.

En tenant compte de la crue de 1995, la plus haute qu'ait connue la Maine, nous avons réalisé une élévation des espaces publics et les premiers projets habitables se situent à 50 cm au-dessus des plus hautes eaux connues.

Pour compenser ces constructions, trois bassins de rétention ont également été réalisés, qui permettent d'accueillir les eaux de la Maine en cas de crue.

Parallèlement, un important travail de désimperméabilisation et de végétalisation du site permet de faciliter l'infiltration des eaux pluviales.

Au cours de l'avancement du projet Angers Cœur de Maine, nous avons mené des ateliers de concertation sur des sujets très variés (usages, biodiversité, histoire, géographie...) avec des acteurs de la rivière, c'est-à-dire ceux qui la pratiquent ou la côtoient au quotidien.

Ces ateliers ont permis de faire émerger plus de 100 propositions d'aménagements des berges de la Maine, mais également des propositions de gestion ou d'animation.

Ce travail de concertation a permis de passer d'un plan programme à un projet opérationnel. Les travaux vont commencer début 2023 sur quatre sites stratégiques sur lesquels sont déclinés plusieurs objectifs :

- mieux connaître la Maine, grâce à une valorisation des connaissances acquises durant le travail de concertation et la mise en place de démarches pédagogiques ;
- vivre la Maine, par une forme de mise en tourisme, via l'organisation d'un plan de gestion ;
- préserver et développer la nature liée à la rivière ;
- se déplacer en douceur et respirer ;
- prolonger la transformation progressive de la voie des berges, ancienne autoroute, en un boulevard urbain.

Pour répondre aux objectifs de connaissance de la Maine et de préservation de la nature, plusieurs outils sont mis en place, au premier rang desquels les études nécessaires au bon déroulement du projet.

Ainsi, depuis 2015, dans le cadre d'une convention, la LPO réalise des inventaires faunistiques et floristiques sur les berges de Maine, complétés par des études plus poussées au niveau hydraulique, phytosociologique...

Nous avons également prévu un outil d'évaluation sur la base d'un diagnostic environnemental réalisé avant les premiers aménagements cœur de Maine.

Les inventaires ont permis de mettre en évidence la présence d'espèces protégées dont nous n'avions pas connaissance antérieurement, comme la mulette épaisse ou la bouvière, ce qui nous interroge sur la nécessité de sanctuariser certains lieux, ce qui n'était pas prévu initialement.

Ces décisions s'accompagneront bien évidemment de démarches pédagogiques, en s'appuyant notamment sur les ressources récoltées au fur et à mesure des années, et sur un programme d'animations comprenant des balades, mais aussi d'autres outils comme un inventaire cartographique en cours de réalisation avec la LPO, permettant de géolocaliser les espèces directement sur site.



Jean ROUSSELOT

Directeur
Syndicat mixte des Basses vallées angevines et de la Romme

Ces programmes de sensibilisation, qui tentent de reconnecter les habitants à la rivière, sur cette continuité historiquement interrompue, peuvent venir perler sur le site Ramsar.

Nous avons en effet en parallèle la volonté de relancer la dynamique Ramsar sur le site, à travers un travail en cours avec l'Université d'Angers, en nous inspirant du document produit par le Département du Finistère et la Camab et en mettant en avant l'existence d'un site d'intérêt mondial aux portes de la ville. Cela va prendre un peu de temps pour relancer la dynamique, avec parmi les questions à aborder, celle du périmètre et de la continuité, en essayant d'être

complémentaires entre des actions d'aménagement et d'animation en cœur de ville, et d'autres opérations dans un secteur plus rural.

A la fin de l'année dernière, nous avons également commencé à travailler avec l'Office de tourisme à l'organisation d'un événement qui s'est tenu en juin 2022 intitulé « Les secrets de Ramsar ».

2. RETOUR SUR LE PROJET ADAPTO S'ADAPTER AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE LITTORAL PAR UNE GESTION DU TRAIT DE CÔTE SOUPLE ET FONDÉE SUR LA NATURE



Mathilde CHIARADIA

Chargée de capitalisation du projet ADAPTO
Conservatoire du littoral

Le projet ADAPTO vise une gestion souple des milieux littoraux de manière à s'adapter aux changements climatiques.

Ce projet Life, porté par le Conservatoire du littoral en partenariat avec le BRGM, a débuté en 2017, et 2022 en est l'année de synthèse et de consolidation. Il a pour objectif de démontrer que la gestion souple des milieux littoraux est une solution envisageable d'adaptation des territoires littoraux aux changements climatiques, notamment vis-à-vis des aléas d'érosion et de submersion, et qu'elle présente des intérêts par rapport aux autres stratégies. Il s'agit aussi de construire une méthodologie autour de cette gestion souple, de sorte qu'elle soit répliquable sur d'autres sites.

- trois sur la façade atlantique : le marais de Brouage, l'estuaire de la Gironde et le delta de la Leyre ;
- trois sur la façade méditerranéenne : le petit et grand Travers, les vieux salins d'Hyères et le delta du Golo ;
- un en Guyane : les rizières de Mana.

Ces sites présentent par ailleurs des états d'avancement très divers en matière de gestion souple : certains n'en sont qu'à la réflexion du projet, quand d'autres ont déjà un retour d'expériences de quelques années.

Ce projet s'appuie sur des sites pilotes diversifiés en termes de faciès côtiers, répartis sur toute la France :

- trois sur la façade Manche – Mer du Nord : baie d'Authie, estuaire de l'Orne et baie de Lancieux ;

La gestion souple de la bande côtière correspond à une solution fondée sur la nature, en misant sur la capacité des milieux naturels à servir de zone tampon vis-à-vis d'aléas comme l'érosion et la submersion. Cela peut être à la fois une barrière physique

comme le cordon dunaire ou un espace d'atténuation comme les zones humides pour protéger les zones arrière-littorales.

Il s'agit par exemple de permettre à la dune de se reconstituer en roulant en arrière. Sur le Petit Travers une route a ainsi été relocalisée en arrière du cordon et aux vieux salins d'Hyères, un cordon dunaire a été désenroché.

La gestion souple peut aussi passer par la reconnexion marine pour redonner de l'espace à la mer sur des espaces poldérisés au cours du temps.

Pour mettre en place ces actions de gestion souple, nous nous sommes intéressés à plusieurs thématiques pour lever les différents obstacles :

- la gestion des risques naturels, en se projetant à un horizon plus ou moins éloigné ;
- l'économie du territoire, puisque la gestion souple représente une solution économique à long terme, au regard des coûts des ouvrages rendant des services équivalents ;
- la biodiversité, à la fois sur les aspects bénéfiques de la restauration des zones côtières pour le patrimoine naturel, mais aussi en anticipant les bouleversements qu'elle pourrait subir ;
- la perception des usagers et la manière d'organiser des décisions politiques autour de cette gestion ;
- le paysage comme clé d'entrée du territoire ;
- une approche pédagogique, en fournissant une boîte à outils permettant de sensibiliser le public.

La thématique sur la gestion des risques naturels s'est déclinée en deux axes : comprendre le territoire et se projeter dans l'avenir. Pour ce faire, un gros travail de modélisation de l'érosion et de la submersion a été réalisé avec le BRGM. Ces projections ont pour but d'anticiper et de s'adapter, notamment via la reconnexion marine, en favorisant la présence de milieux humides comme les prés salés, qui ont des rôles d'atténuation de la houle, de rétention d'eau et de sédimentation, cette dernière permettant une élévation des terrains reconnectés qui deviennent alors moins vulnérables aux submersions.

Concernant le patrimoine naturel, les gestions souples favorisent l'accueil de la biodiversité, mais la reconnexion à la mer peut engendrer un déplacement de milieux. Un indicateur a donc été développé avec le Muséum national d'histoire naturelle pour anticiper ce changement de milieux et évaluer ses impacts. Dans cette optique, les habitats actuels ou passés sont modélisés et croisés avec les cartographies de submersion réalisées par le BRGM, ce qui conduit à une cartographie prédictive des habitats, selon des successions végétales en fonction des temps de submersion. Cela nous donne à la fois la surface des futurs habitats mais également un indice de la patrimonialité, la diversité et la fonctionnalité du site à divers horizons. Ainsi lors d'une reconnexion marine, à long terme,

la patrimonialité du site peut augmenter notamment par l'augmentation des surfaces en pré salé et par l'augmentation de la diversité en limicoles, quand la diversité en termes de végétation peut au contraire diminuer.

Du point de vue de la fonctionnalité, cela amène beaucoup de gains, notamment en services de régulation de la protection côtière, de stockage de carbone, de la qualité de l'eau...

L'approche paysagère est une autre approche développée. Elle a dans un premier temps été abordée sous l'angle historique en étudiant les évolutions du trait de côte, pour faire comprendre à la population que celui-ci a toujours été mobile et que c'est l'homme qui a eu tendance à le fixer ces dernières années.

L'objectif est aussi de se projeter sur le territoire en donnant à voir les paysages de demain. Les actions de gestion souple aboutissent à une évolution du paysage, souvent dans le bon sens, comme sur les vieux salins d'Hyères où un désenrochement a rendu la plage beaucoup plus attractive pour les usagers.

Ces différentes études sur différentes thématiques sont une base de discussion pour construire un projet de territoire, dans l'idée de coconstruire la gestion et les aménagements avec l'ensemble des acteurs locaux.

Enfin, pour passer de la décision à l'action, l'objectif du Conservatoire du littoral – qui intervient comme soutien à la fois par les études menées, mais aussi par des interventions foncières – est de clarifier les rôles de chacun.

En conclusion, la gestion souple du trait de côte présente différents bénéfices :

- des habitats naturels plus résilients et supports de nombreux services écosystémiques ;
- des solutions économiquement avantageuses à long terme, au regard de stratégies de défense dures ;
- des solutions durables du point de vue de la gestion des risques naturels ;
- de nouvelles opportunités en matière de cadre de vie et de paysage, en accompagnant les populations sur ces évolutions.

Plusieurs éléments concourent à la mise en place d'une telle gestion :

- étudier le passé au service des décisions futures ;
- donner à voir les opportunités ;
- adapter la méthode au territoire et aux acteurs ;
- impliquer au maximum la population en amont, pour éviter une réaction négative dans la phase de mise en œuvre ;
- travailler aux bonnes échelles, temporelles ou spatiales.

Différentes ressources sont disponibles sur le site internet du projet Life ADAPTO et un colloque de restitution se tiendra fin novembre-début décembre à Saint-Malo. ”



3. CHANGER NOTRE REGARD SUR LA NATURE EN LIBRE ÉVOLUTION : PROGRAMME RÉGIONAL D'ESPACES EN LIBRE ÉVOLUTION (PRELE)

Lydie DOISY

Coordinatrice du PRELE
Conservatoire d'espaces naturels de Normandie



Le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie est une association de protection de la nature, gestionnaire d'environ 200 sites naturels sur la région représentant quelque 2 700 ha.

Leur diversité de statut est le témoignage d'un millefeuille administratif et technique et leur taille est en moyenne assez réduite. Le Conservatoire essaie donc de préserver principalement les espèces et les milieux naturels les plus rares et menacés de sa région, qui nécessitent une attention particulière. Cela nous a amenés à nous interroger sur la manière de prendre en compte l'évolution naturelle dans notre approche protectrice à l'échelle régionale.

Or le paysage normand est le reflet d'une longue présence humaine, avec des prairies pacagées, des prairies de fauche, des boisements exploités, des grandes cultures, le tout parsemé d'un bocage plus ou moins préservé et d'un maillage urbain plus ou moins dense selon les secteurs. Ce territoire est le fruit de l'exploitation humaine. Pour trouver trace de l'évolution naturelle, le Conservatoire s'est donc intéressé à d'autres types d'espaces, inexploités et qu'on a du mal à nommer : des zones pas entretenues, des espaces où la nature reprend ses droits, des zones de friche, des parcelles abandonnées... Nous avons rencontré d'autres acteurs de l'environnement normand sur ce thème et cette concertation nous a amenés à proposer un programme régional regroupant des institutionnels, des associations de protection de la nature, des associations d'éducation à la nature et des représentants des usagers de la nature.

Ce programme régional, animé par le Conservatoire d'espaces naturels, est donc un réseau d'acteurs, mais aussi un réseau de sites. Nous avons choisi le terme de « libre évolution » en conscience, en considérant qu'il était le meilleur pour nommer ces espaces. La libre évolution est pour nous une modalité de gestion permettant l'expression de tous les processus dynamiques qui ne sont pas directement influencés par l'activité humaine. Ce programme, encore en cours de construction, a pour but de provoquer un changement de regard sur la nature en libre évolution.

Plusieurs arguments justifient de s'intéresser à la nature en libre évolution. Pour l'écologue, cela permet de conserver le potentiel évolutif de la nature et donc son caractère dynamique, cela participe à la trame verte et bleue, à la fois en tant que corridors biologiques que potentiels réservoirs de biodiversité, il s'agit par

ailleurs d'espaces de résilience pour la nature notamment face aux changements climatiques. Le sociologue peut quant à lui considérer les effets régénérateurs du contact avec une nature sauvage sur certains maux sociaux. Par ailleurs, accepter la présence d'espaces en libre évolution contribue à modifier notre rapport Homme-Nature.

Le plan d'actions du programme PRELE comporte trois axes :

- Sensibiliser à la nature en libre évolution. Pour cela nous avons pris le parti de passer par l'émotion, le ressenti, l'historique pour provoquer un changement de regard, parce qu'une enquête des représentations sociales menée en 2018 nous a montré que ce sont ces ressorts qui expliquent une grande partie de la perception que nous avons de ces espaces. Il s'agit à la fois de mieux connaître notre rapport à la nature (par des réunions d'information, des débats, une plaquette, un projet de colloque en 2023 mêlant écologues et sociologues autour du renouveau du sauvage), et de recréer un lien avec la nature en libre évolution (par un projet artistique, des sorties nature et la création d'un sentier de découverte en 2024).
- Développer un réseau de sites en libre évolution. Tout type de propriétaire, public ou privé, peut participer à ce réseau, en signant une convention d'engagement de 30 ans liant le propriétaire à un partenaire du PRELE et le Conservatoire d'espaces naturels. Cette convention a surtout comme intérêt de donner un statut à ces espaces, dans le cadre d'une action volontaire. Les avantages à intégrer ce réseau sont donc la reconnaissance de ce choix de laisser la nature évoluer librement et de la participation du terrain à la préservation d'une partie de la biodiversité. Aujourd'hui le réseau est constitué de 14 sites de petite taille, sur au moins 70 sites potentiels.
- Améliorer la connaissance sur les dynamiques écologiques.

Ce dernier axe n'est pas encore très développé. ”

Projection d'une vidéo présentant le programme PRELE.

TEMPS D'ÉCHANGES

Giovanni PAYET

Directeur adjoint - Réserve naturelle nationale Etang de Saint-Paul

Comment gérez-vous les espèces exotiques envahissantes sur ces espaces en libre évolution ?

Lydie DOISY

Pour développer ce réseau, nous avons travaillé sur une grille de critères, définie au terme d'une phase d'expérimentation de deux ans sur des sites pouvant potentiellement intégrer le réseau. Pour les espèces exotiques envahissantes, nous nous sommes basés sur l'arrêté de 2018 qui définit les espèces végétales exotiques envahissantes dans notre pays, à laquelle nous avons ajouté la crassule de Helms. Si une de ces espèces est présente, c'est le comité Réseau de sites PRELE qui décide ou non si le site peut intégrer le réseau. Il en va de même pour les espèces de faune. A ce jour, aucun site ne s'est vu refuser l'intégration du réseau pour ces motifs, à la fois parce que ces espèces ne présentaient pas un fort potentiel invasif sur ces sites et parce qu'il n'y avait pas forcément de moyen de lutte connu. Il n'en serait peut-être pas de même pour un site candidat abritant un foyer source d'une espèce exotique envahissante.

Thierry LECOMTE

Quand on parle de changer notre regard sur la nature, il faudrait le changer complètement, et au-delà des espèces exotiques envahissantes, arrêter aussi l'éradication d'espèces autochtones. De la même façon, quelle échelle de temps considère-t-on pour définir des milieux non influencés par l'activité humaine ? A chaque fois que l'Homme est intervenu sur un nouveau continent, les espèces de gros gabarit ont régressé voire disparu. Cela renvoie au concept d'amnésie écologique, qui pose la question de l'état de référence. Pour beaucoup d'entre nous, l'état de référence correspond à ce que nous avons vécu dans notre jeunesse. En Europe, la référence est le XIX^e siècle ; aux USA, c'est le XIV^e siècle. Ce n'est pas parce que l'activité humaine est ancienne qu'elle n'a pas un impact fort sur le fonctionnement des écosystèmes. Scientifiquement, parler de libre évolution comme d'une évolution naturelle est un abus de langage. Il faut être vigilant à ne pas aller trop loin dans cette simplification car cela sanctifie l'éradication d'espèces clé de voûte pendant des millénaires.

Pour les zones humides, cette libre évolution peut avoir des conséquences ennuyeuses, puisqu'en se boisant, l'indice foliaire est modifié et donc l'évapotranspiration augmente ; de plus 20 % de la pluie est interceptée, ce qui occasionne un déficit hydrique important, ce qui peut provoquer l'assèchement du milieu, mais pose aussi des questions en termes de biodiversité et de déséquestration du gaz carbonique.

Il faut donc être très prudent sur ces sujets de libre évolution. Il me semble qu'une prairie pâturée par des vaches se rapproche plus d'une forme de naturalité, dans la mesure où les brouteurs existent depuis l'ère secondaire, et ce n'est que très récemment que les herbivores sauvages ont été supprimés.

Ce sont les animaux d'élevage qui aujourd'hui maintiennent des milieux ouverts qui constituent des milieux parfaitement naturels riches en biodiversité.

Laurent GODE

Responsable de la mission Patrimoine naturel
Parc naturel régional de Lorraine, Secrétaire de Ramsar France

Ces débats de libre évolution ont-ils amené une révision des techniciens et des administrateurs du Conservatoire sur son mode de fonctionnement qui est de préserver en gérant ?

Par ailleurs, la découverte d'espèces intéressantes sur les berges de la Maine à Angers a remis en question certains aménagements. Comment est-ce perçu au niveau des politiques locales ?

Lydie DOISY

Si nous avons abordé ce sujet de la libre évolution, c'est que la question se posait déjà sur nos sites. Cela n'a donc pas questionné nos sites. Il est vrai que les opérations de gestion sont mises en avant du point de vue de la sensibilisation, mais des sites étaient déjà volontairement non gérés avant le programme PRELE. Ce qui a pu changer, c'est la manière de légitimer cette non-intervention.

Aurélia PERROTTE

Au niveau d'Angers, l'évolution du projet vers une préservation de certains secteurs est plutôt bien perçue puisque notre Maire a été nommé ministre de la Transition écologique et nous sommes donc très attendus sur ces questions. Il y a une vraie volonté politique d'aller sur cette dimension. Par exemple, nous avons eu des échanges très spécifiques avec les pêcheurs pour les amener à changer leur habitude de venir en voiture jusqu'aux berges de la Maine écrasant des espèces protégées.

Stéphan ARNASSANT

Responsable du service biodiversité et patrimoine naturel
Parc naturel régional de Camargue

En Camargue, la plupart des acteurs économiques disent que ce territoire est né de la main de l'Homme et que c'est la main de l'Homme qui le façonne. Nous sommes donc très loin de l'appréciation sociologique de ces espaces en libre évolution, voire même des solutions fondées sur la nature.

Pour éviter la caricature de ces concepts, les gestionnaires et les écologues ont un gros travail à mener pour tenter d'établir une typologie des différentes « libres évolutions » qui peuvent exister et développer la pédagogie et la communication sur ce sujet, pour éviter les amalgames et que même des gestions souples ou peu interventionnistes soient qualifiées de libre évolution, ce qui représente beaucoup de surfaces dans nos zones humides.

Olivier MUSARD

Ce sujet de libre évolution, partagé par d'autres pays, pourrait faire l'objet d'un projet Interreg.

Le sociologue, évoqué par Lydie Doisy, pourrait aussi s'interroger sur ce qu'est la nature.



Concernant l'axe 3 sur l'amélioration des connaissances, a-t-il été proposé que soient étudiés les sujets de reconnexion à la nature ? Ce matin il a été dit qu'il était temps de passer à l'action. Or toutes les présentations depuis insistent sur la nécessité de prendre le temps de discuter pour parvenir à un changement de regard et des changements de direction. Comment avez-vous vécu ces phases d'appropriation et par quoi est-ce passé d'un point de vue pédagogique ?

Lydie DOISY

Je suis tout à fait d'accord pour lancer un projet Interreg sur le sujet d'un gradient de libre évolution. Je fais par ailleurs partie de deux groupes, l'un interne à la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et l'autre au sein de l'UICN, en collaboration avec le Conservatoire du littoral, qui réfléchissent également à cette question.

S'agissant du changement de regard, sur notre projet, qui porte beaucoup de concepts et de théorie, c'est l'axe 2 et la mise en place d'un réseau qui nous a permis de passer à l'acte, parce que nous avons essayé de définir des critères en passant par de l'expérimentation puisque nous n'y parvenions pas au niveau théorique.

De manière générale, il y a une différence nette entre les points de blocage théoriques qui nous semblaient évidents et ceux qui finalement ont été discriminants lorsqu'il s'est agi d'intégrer un site au réseau. Cela a amené les participants au programme à réviser leur position et leur façon de percevoir la nature en libre évolution et par ricochet, leur manière d'en parler au sein de leur structure.

Mathilde CHIARADIA

Dans les projets de territoire, la position des élus peut parfois être un frein. Pour le projet ADAPTO, les modélisations et les projections les ont particulièrement fait réagir, en développant la culture du risque.

Des enquêtes de perception sociologique menées auprès des usagers montrent qu'ils se pensent au fait du changement

climatique, des évolutions du littoral et que celui-ci est mobile. Ils ont globalement compris ce qu'étaient les solutions fondées sur la nature et ils y sont largement favorables. En revanche ils se sentent mal informés des solutions retenues au niveau du territoire et ils se disent prêts à prendre part à certaines discussions. Et surtout ils sont pour une sensibilisation des jeunes dès l'école et c'est donc sur ce point que nous avons particulièrement insisté au niveau pédagogique.

Aurélia PERROTTE

Ce qui change dans les projets, c'est la temporalité. Mon métier est d'essayer au maximum de conjuguer les intérêts de chacun. Autour de la rivière, il y a de nombreux intérêts et usages. Ecouter les gens et leurs besoins prend du temps. La concertation prend parfois aussi plus de temps que prévu. Il peut aussi être nécessaire d'avoir recours à d'autres méthodes, par exemple en allant sur terrain à la rencontre des usagers qu'on ne retrouve pas forcément dans les réunions publiques. Tout cela change la temporalité du projet.

Dominique GIRET

Directeur technique – Parc naturel régional du Marais poitevin

Pour le programme PRELE, la dynamique repose sur les conventions liant le Conservatoire aux propriétaires. Des leviers juridiques existent, comme les ORE (Obligations réelles environnementales), ou les documents d'urbanisme. Est-ce des dynamiques sur lesquelles vous travaillez en parallèle des conventions ?

Lydie DOISY

Nous travaillons effectivement sur un niveau supplémentaire qui seraient des ORE spéciales libre évolution. Ces ORE sont plus robustes que les conventions car elles sont passées sous notaire et sont directement affectées au site, sur un pas de temps qui peut aller jusqu'à 99 ans, et se transmettent donc aux éventuels acquéreurs ou ayants-droits. Mais nous avons décidé que cette étape supplémentaire ne soit pas obligatoire pour les propriétaires.

Anaëlle MAGUEUR

Au niveau de la région Bretagne, nous avons porté le programme EcoFriche, qui traite de la question de l'enfrichement des milieux humides, suite à la réduction ou l'arrêt de la gestion agricole.

Ce programme s'est intéressé à la dynamique paysagère liée à l'évolution de ces milieux, aux trajectoires socio-économiques et à la question des usages et des représentations face à ces processus.

Un travail concerne également les effets des évolutions spontanées de la végétation sur les différentes fonctions des milieux.

Gilles PAILLAT

Chargé de mission biodiversité – DREAL Bretagne

L'échelle spatiale considérée pour le programme PRELE est réduite. Envisagez-vous une approche à l'échelle paysagère pour donner éventuellement une dimension temporelle à ces espaces en libre évolution, en fixant par exemple un objectif de végétation sur un temps donné, avant de réintervenir, dans une réelle stratégie spatiale ?

Lydie DOISY

Nous n'avons pas envisagé les choses de cette manière. Mais le fait que le Conservatoire gère différents sites nous amène forcément à avoir une approche territoriale.

Jean-Pierre THIBAUT

Cette expression de libre évolution me gêne, parce qu'elle donne l'impression qu'on va libérer la nature d'une sorte d'emprise humaine qui serait systématiquement malveillante par rapport à une nature qui serait systématiquement bienveillante.

Or, par exemple, laisser en libre évolution les Basses vallées angevines revient à noyer Angers. Ce que l'on fait dans les espaces naturels, c'est de dialoguer avec la nature, ne pas la mépriser, ne pas la considérer comme mauvaise ou bonne, mais simplement la comprendre et composer avec.

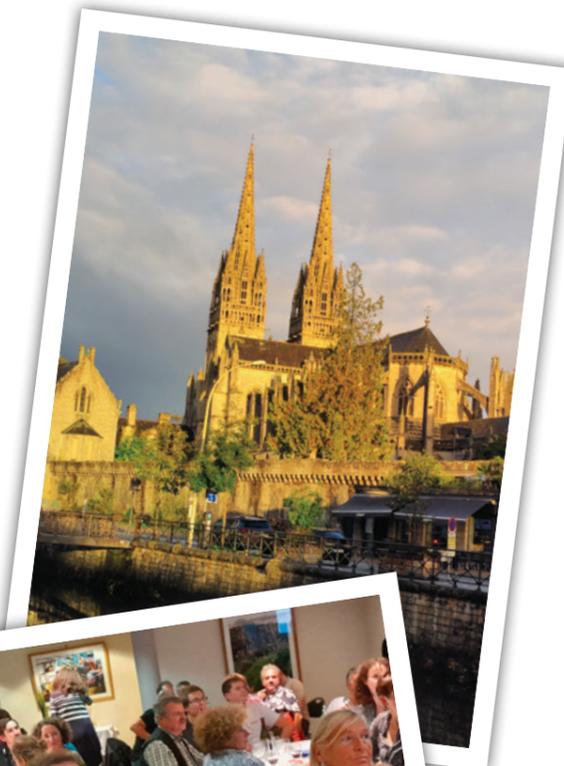
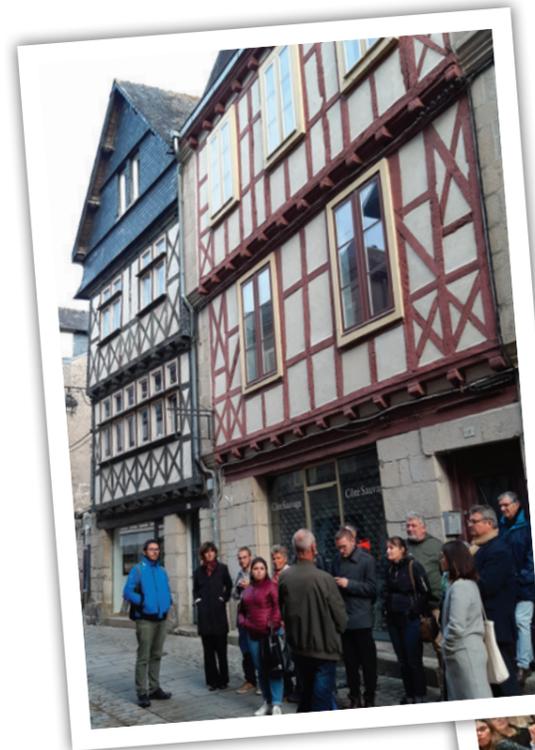
Cette idée de laisser la nature libre me paraît un peu pernicieuse et il faut faire attention à la manière dont on l'utilise. Si cela fait partie des éléments de connaissance de la nature, cela me semble bien.

Lydie DOISY

Nous nous sommes posés beaucoup de questions sur cette expression. Nous avons surtout été pragmatiques, en optant pour une expression qui parle au plus grand nombre et nous avons mené une enquête de perception des représentations sociales dans laquelle nous avons posé la question.

Mais il y a effectivement une dualité qui est prégnante dans toute approche de protection de la nature, ne serait-ce qu'en parlant de tourisme ou de fréquentation.

**5 VISITE DE QUIMPER ET DU MUSÉE DÉPARTEMENTAL BRETON
REPAS ET BREIZH QUIZ À LA MAISON DU DÉPARTEMENT**





1 VISITE DE LA BAIE D'AUDIERNE



J2 Jeudi
29 septembre
2022

2 VISITE DES MONTS D'ARRÉE



3 VISITE DE LA TOURBIÈRE DU MOUGAU ET MENEZ MEUR



4 ▶ SOIRÉE À LA MAISON DU DÉPARTEMENT





J3 **Vendredi**
30 septembre
2022

1. CONNAÎTRE LES PUBLICS POUR MIEUX AGIR ET SENSIBILISER



1. CONFÉRENCE INTRODUCTIVE : LES RELATIONS DES FRANÇAIS AVEC LA NATURE

Eric PAUTARD

Sociologue
Commissariat général au développement durable

Je vais vous présenter les résultats d'une enquête menée par les services statistiques du ministère de la Transition écologique en avril 2020, à travers un questionnaire d'une trentaine de minutes auprès de 4 500 personnes en métropole et outre-mer, avec un focus sur les aires protégées.

Nous avons souhaité démarrer ce questionnaire par une question ouverte : « Vous, personnellement, quand vous pensez à la nature, quels sont tous les mots, toutes les expressions, toutes les émotions auxquels vous pensez ? »

Nous avons collecté environ 20 000 données textuelles, ce qui est assez fastidieux à exploiter. Cela nous a permis de faire ressortir quelques grands registres de conception de la nature, classés de manière hiérarchique en fonction de leur importance.

La première entrée, qui recouvre environ 5 000 réponses, est celle des espaces et des espèces, avec des mots comme paysage, montagne, rivière... On remarque que les milieux aquatiques sont peu présents. En revanche, parmi les trois mots les plus cités figurent forêt et arbre.

Le deuxième groupe de mots renvoie à l'idée de s'affranchir du monde moderne et de retrouver la paix, avec l'idée de liberté qui s'impose, celle de calme et de bien-être.

On trouve ensuite tout ce qui touche aux couleurs, aux sensations, aux saisons, à la météo, dans une dimension de vécu très sensoriel.

Vient ensuite la notion d'une nature potentiellement en danger, avec les termes fragile, pollution, et les enjeux de protection, d'environnement, d'écologie, de préservation... C'est dans ce groupe qu'on trouve le terme de biodiversité, mais avec une faible occurrence par rapport à l'ensemble des mots.

La thématique suivante porte sur la vitalité autour des mots vie, air, pur... Mais une partie des enquêtés – notamment en outre-mer – ont répondu à cette enquête en période de confinement, ce qui peut avoir un peu biaisé les réponses.

L'idée de terre nourricière transparaît à travers une nature campagne, une nature jardin, mais aussi une nature au service de l'Homme qu'on va cultiver et pratiquer et qu'on s'approprie pleinement.

Un autre groupe relève du registre de l'émerveillement – belle, grande, puissante – mais aussi de l'inquiétude avec les notions de violence, de colère, de catastrophes...

Le dernier groupe, le plus petit, relève de la relation entre l'Homme et la Nature, autour des idées de nature précieuse et indispensable, mais aussi d'une nature envers laquelle nous avons des devoirs.

Tous ces mots s'intègrent souvent dans des phrases plus longues, d'où ressortent certaines conceptions qui ont pu nous surprendre :

- une nature domestiquée, qui n'est pas du tout dans la conception de wilderness des Etats-Unis ;
- une nature surtout liée au vivant qui fait référence aux animaux et végétaux et assez peu au monde minéral ;
- une nature de proximité : le souci se porte surtout sur la nature près de chez soi ;
- une nature ordinaire très concrète – jardin, potager – plus que romantique ;
- une nature utile : la notion de potager est cinq fois plus citée que celle de biodiversité.

Les données suivantes concernent uniquement la France métropolitaine.

Sur la fréquentation de la nature, 37 % des interrogés disent y aller tous les jours contre 9 % rarement ou jamais.

En termes de niveau de connaissance, 15 % disent avoir des connaissances plutôt très importantes et 20 % plutôt très faibles.

27 % des Français ont pour projet de vivre plus près de la nature, mais beaucoup d'autres voudraient tout en estimant que ce n'est pas faisable.

Ces dernières années, le sentiment de dégradation est assez massif sur tout ce qui concerne les espaces aquatiques. Mais 80 % des Français pensent qu'il est encore temps d'agir.

32 % jugent que l'environnement de leur commune est bon, mais les chiffres sont très inférieurs à l'échelle de la France et à l'échelle mondiale, avec une vision plus optimiste de l'état de la nature près de chez soi.

Le sentiment de dégradation pour les dernières années est assez massif sur tout ce qui concerne les espaces aquatiques (82 % pour la mer et le littoral, 71 % pour les lacs et rivières, 65 % pour les zones humides). Seule la nature en ville bénéficie d'un sentiment d'amélioration.

71 % des Français considèrent qu'il faut laisser la nature se développer même si cela peut poser des problèmes aux activités humaines. Mais il y a d'importantes différences en fonction des acteurs qui répondent.

80 % des Français pensent qu'il est encore temps d'agir.

En analysant les résultats, nous nous sommes aperçus que les expériences passées exercent une réelle influence sur la manière de se représenter la nature aujourd'hui. Les personnes ont été

interrogées sur les activités menées dans leur jeunesse, d'où ressortent de manière hiérarchique le jardinage, le camping, les sports de nature, les séjours à la ferme, les classes vertes, des séjours dans des sites naturels rares, le scoutisme... Il apparaît que le lieu où les gens ont passé leur jeunesse a plus d'influence sur leur perception de la nature que l'endroit où ils vivent aujourd'hui. De manière générale, les expériences de nature varient également selon le niveau

Avant de préserver la nature il faut au préalable la fréquenter et la connaître. L'enjeu est donc de déconstruire les appréhensions existantes en suscitant un attachement affectif à l'égard des milieux.

d'étude, la tranche d'âge et le genre des enquêtés. Or, ce niveau d'expérience a un impact sur les réponses apportées. Ainsi les personnes ayant vécu plus d'expériences estiment avoir un niveau de connaissances plus élevé, fréquentent davantage la nature au quotidien, observent plus fréquemment une grande variété de faune près de chez eux, sont plus nombreux à souhaiter vivre auprès de la nature, ont moins d'appréhension à l'égard de celle-ci, ont tendance à pratiquer davantage les loisirs de nature, mais ont moins tendance à considérer que la nature se dégrade.

Pour quantifier le poids des craintes et des appréhensions, nous avons demandé aux enquêtés si la présence de certaines espèces dans un lieu était susceptible de les dissuader de s'y rendre. Les appréhensions apparaissent ainsi plus marquées chez les personnes ayant passé leur jeunesse dans des grandes villes, chez les femmes, chez les personnes ayant des faibles expériences de nature, chez celles faisant état de savoirs limités sur la nature, qui la fréquentent rarement, et chez des personnes plus âgées. Ces personnes ont également plus tendance à privilégier les activités humaines en contrôlant le développement de la nature.

Cette peur de la nature induit donc un rapport à elle qui a des dimensions dans l'opinion.

Sur les aspects perception du futur, 20 % des Français estiment qu'il est déjà trop tard pour préserver la nature. Parmi les plus fatalistes se trouvent les enquêtés fréquentant rarement la nature, aux revenus les plus modestes et les moins de 45 ans.

Le sentiment de dégradation de la nature a été interrogé. Plus spécifiquement concernant les zones humides, ce sentiment de dégradation est de 65 % sur l'ensemble des enquêtés, plus élevé en métropole qu'en outre-mer. Il est particulièrement net chez les 35-44 ans, chez les habitants des communes abritant des zones humides et chez les femmes.

Face aux interpellations des experts internationaux de l'IPBES qui s'inquiètent d'un « dangereux déclin de la nature avec un taux d'extinction des espèces qui s'accélère », une majorité de Français prennent en compte ce discours et on n'observe pas de scepticisme massif, comme cela a pu être le cas avec le climat.

Néanmoins 18 % des interrogés ne sont pas convaincus par ce discours, soit parce qu'ils ne savent pas quoi penser (6 %), soit qu'ils doutent de la véracité de cette affirmation (4 %) ou qu'ils estiment qu'il s'agit d'une vision catastrophique exagérée (8 %). Ce sont donc des millions de citoyens qu'il est nécessaire de convaincre, sachant que les discours scientifiques ne suffisent pas à légitimer les attentes.

Parmi les actions mises en œuvre en faveur de la nature, la première mise en avant est la sensibilisation des proches.

Viennent ensuite la signature de pétitions, la participation à des manifestations ou des enquêtes publiques, l'utilisation d'ouvrages pour identifier les espèces, la participation à des opérations de nettoyage de la nature... Sur la base de ces différents items, environ un tiers des Français fait état d'un niveau élevé d'engagement en faveur de la nature, parmi lesquels on retrouve les enquêtés n'ayant pas d'appréhension à l'égard de la nature, ceux ayant vécu de nombreuses expériences de nature, ceux fréquentant quotidiennement la nature et ceux déclarant de fortes connaissances dans ce domaine.

Quelques enseignements généraux peuvent être retenus de ces analyses :

- Parler de nature ce n'est pas parler de biodiversité : l'enquête témoigne d'une faible appropriation sociale des concepts scientifiques (écosystèmes, biotopes, trames...).
- On peut vouloir que les choses changent et ne pas vouloir changer soi-même : les Français apparaissent assez favorables à la réglementation, à des sanctions ou à la sensibilisation, mais surtout si cela concerne les autres, ce qui se retrouve sur d'autres sujets.
- Certains sujets sont favorablement perçus tant qu'ils ne

concernent pas les personnes : c'est le cas de l'urbanisation par exemple qui est reconnue comme un problème, mais chacun veut néanmoins pouvoir construire sa maison près de la nature, ce qui interroge sur l'applicabilité du Zéro artificialisation nette. L'intérêt général se heurte à l'intérêt particulier et l'idée de renforcer les espaces protégés va parfois à l'encontre de certains usages récréatifs. Enfin sur la nécessité de changer de mode de vie, on observe un difficile passage du dire au faire.

En conclusion, les expériences vécues au contact de la nature structurent largement la relation que chacun entretient avec la nature. Forgés dès l'enfance, les imaginaires de la nature mêlent fascination et appréhension.

Ce que les spécialistes d'aujourd'hui désignent comme « zones humides » s'appelaient naguère marais et marécages.

A l'instar du Youdig du Yeun-Elez (version bretonne des portes de l'enfer), les légendes locales ont fréquemment associé ces milieux naturels au danger. Contrairement aux forêts, qui étaient également des milieux redoutés, les espaces humides gardent encore une part de mystère.

Avant de préserver la nature il faut au préalable la fréquenter et la connaître. L'enjeu est donc de déconstruire les appréhensions existantes en suscitant un attachement affectif à l'égard des milieux.

Ces résultats ont fait l'objet d'une publication collective disponible en ligne sur le site du service scientifique du ministère et sont consultables dans le cadre d'une datavisualisation en ligne (<http://dataviz.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/EnqueteNature>). ”



TABLE RONDE

Giovanni PAYET

Directeur adjoint – Réserve naturelle nationale Etang de Saint-Paul

La Réserve nationale de l'Etang Saint-Paul est site Ramsar depuis 2019. En 2018, elle a mis en place deux Zones humides éducatives, dispositif initié par le Pôle relais zones humides tropicales, qui ont été ensuite transformées en Aires terrestres éducatives, lorsque ce dispositif a été créé. Dans ce dispositif, les écoles et les élèves sont acteurs de la protection de l'environnement sur un site d'étude. Les deux Aires terrestres éducatives de l'Etang Saint-Paul occupent 8,5 ha sur les 485 ha du site Ramsar, dont une également incluse dans le périmètre de la réserve. Projection de deux vidéos présentant les deux Aires terrestres éducatives et les activités qui y sont menées.

Frédérique ARDIBUS

Animatrice co-gestionnaire de La Maison de la nature
Parc naturel régional de la Brenne

Le site Ramsar de la Brenne est situé au sud du département de l'Indre. Ses 140 000 ha englobent une grande partie du Parc naturel régional de la Brenne. Afin de sensibiliser les enfants du territoire aux richesses et aux sensibilités de cette zone humide, le site a mis en place une classe Ramsar durant l'année scolaire 2018-2019. L'idée de base était un échange entre deux classes de cycle 3 situées sur deux zones Ramsar différentes correspondant également à deux PNR. Suite à diverses difficultés, il n'a pas pu y avoir de véritable échange, mais les différentes étapes clés ont néanmoins été menées pour les élèves d'une classe de CM2 de Brenne. La première étape a été la découverte de leur zone humide, grâce à diverses animations, à la fois en salle et sur le terrain, qui se sont déroulées sur toute l'année, autour de l'histoire du paysage, des espèces emblématiques et de quelques menaces comme les espèces exotiques envahissantes. Ces animations ont également été l'occasion pour les élèves de rencontrer des acteurs du territoire et ils ont de plus bénéficié d'un accompagnement artistique pour les aider à valoriser leur expérience, à travers une sorte de grimoire. En avril, ils sont allés découvrir le delta de la Leyre dans le PNR des Landes de Gascogne, ce qui leur a permis de mettre en évidence les disparités et les points communs avec leurs propres zones humides et de présenter celles-ci aux élèves landais.

Pour appréhender la diversité des zones humides mondiales et comprendre ce qu'est la convention de Ramsar et ce qu'apporte la labellisation, ils ont reçu en classe l'intervention de Bastien Coïc. Tout au long du projet, ils ont été amenés à transmettre ce qu'ils avaient appris. Ainsi, à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides, ils ont préparé une animation ludique pour présenter les paysages de leur zone humide à leurs parents.

En fin de projet, un temps a été consacré aux évaluations, sur leurs ressentis et leurs acquis, et un bilan a été réalisé avec les partenaires et l'enseignant.

Ce projet a nécessité des moyens humains - associations, gestionnaires d'espaces, le Parc naturel régional des Landes de Gascogne - et des moyens financiers, à travers le soutien de l'Europe,

de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Centre-Val de Loire, de la Commune et de l'association de parents d'élèves.

Cette classe Ramsar a eu des résultats très positifs. Grâce à la signature d'un Contrat territorial zones humides avec l'Agence de l'eau, trois nouvelles classes vont pouvoir être reprogrammées jusqu'à 2027. Une a déjà débuté à la rentrée de septembre, avec comme partenaire le PNR du Morbihan.

Arnaud CLUGERY

Directeur opérationnel et porte-parole – Eau et rivières de Bretagne

Les enfants sont un public captif, mais il est plus difficile de travailler avec des publics non captifs.

Le projet d'Atlas des rivières de Bretagne est déployé depuis 2020. Baptisé initialement « Atlas des fleuves vénérables bretons », il est né de la rencontre avec des représentants du peuple maori d'une rivière de Nouvelle-Zélande, conviés pour les 50 ans de l'association Eau et rivières de Bretagne en 2019, et des réflexions autour des droits à la nature et de la nécessité d'une reconnexion avec la notion de bien culturel et de bien commun. L'idée est que l'eau n'est pas qu'une ressource technique que nous partageons, mais aussi le berceau de nos sociétés et de nos attachements. Ce projet est aussi la rencontre avec la Région Bretagne, autre acteur majeur de l'eau du territoire. Celle-ci assure depuis 2017 une mission d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et constate la difficulté à mobiliser une communauté d'action autour des politiques de l'eau.

Nos deux structures ont donc imaginé cet atlas culturel, comme un outil de remobilisation autour des rivières bretonnes.

Nous nous sommes fait accompagner d'un bureau d'études, la Coopérative d'urbanisme culturel Cuesta.

La première expérimentation s'est déroulée sur la rivière Bélon, qui bénéficiait d'une forte mobilisation de l'EPCI de Quimperlé Communauté dans la démarche Pays d'art et d'histoire. Une cartographie des acteurs mobilisables sur ce territoire a été réalisée, dans une approche très transversale.

Pour réaliser l'atlas, nous nous sommes inspirés des démarches de sciences participatives pour collecter les données d'attachement des citoyens au territoire, à travers des ateliers « causeries » entre acteurs, auxquels ont été conviés des sachants, puis des rendez-vous « traversées » qui s'adressent à un public large d'habitants ou de gens de passage pour traverser ensemble le territoire, selon différentes modalités, et géolocaliser au passage les lieux où se révèlent des attachements de toute nature.

Considérant que l'art participe à l'attachement au territoire, ce travail a bénéficié de l'accompagnement de deux artistes : un auteur de fables et un photographe.

Ces créations et représentations ont fait l'objet d'un site collaboratif (<https://belon.atlas-rivieres.bzh>), qui permet une lecture sensible des lieux avec des contributions expertes et d'autres intimes. C'est un autre regard que celui que nous pouvions avoir jusqu'à maintenant sur les rivières, plutôt tourné

vers les imaginaires et les attachements, avec derrière l'objectif plus politique de révéler aux habitants que leur attachement à la rivière a autant de valeur que le savoir scientifique ou le savoir technique.

Jean-Louis LE CORVOISIER

Quelle est la finalité pour votre structure de s'engager dans une telle démarche ?

Arnaud CLUGERY

Redonner de la place au sensible, c'est admettre que la seule approche scientifique et technique ne convainc pas et n'induit pas de changement de comportement. C'est aussi l'occasion de réinterroger nos organisations de gestion et leur gouvernance. Demain chaque commission locale de l'eau devrait avoir des élus en charge de la culture ou du tourisme en son sein, des représentants des cultes, le président du club photo ou des peintres... Je constate que la nouvelle Assemblée Bretonne de l'Eau a invité Bretagne Culture et Diversité ainsi que le Conseil culturel dans son collège des usagers...

Jean-Louis LE CORVOISIER

Et quelle est la suite donnée à cet atlas ?

Arnaud CLUGERY

Pour le territoire du Bélon c'est une « saison 2 » avec une poursuite des animations, l'ambition de produire un livrable qui fasse un état des lieux à l'instant T susceptible d'être adossé aux documents du SAGE. A l'échelle régionale, nous avons engagé la phase II de la démarche, après l'expérimentation sur le Bélon, vient le temps de la réplique sur 4 à 5 territoires de Bretagne. Pour cela, le dispositif a bénéficié de deux démarches de financement simultanées : un Appel à projet de la Région sur le thème Eau, culture et patrimoine et le soutien par l'OFB « mobilisation citoyenne » à la création d'un poste de coordination régionale Eau et culture. On espère même une phase III à moyen terme tourner autour d'une dimension internationale en lien avec l'Intercelette.

Jean-Louis LE CORVOISIER

Comment ce projet a-t-il été accueilli ?

Arnaud CLUGERY

Côté élus locaux, plutôt bien, il est vrai que les clivages sur l'eau n'attirent pas beaucoup les élus autour de la table dans des instances de gouvernance techno et complexes (SDAGE, SAGE, GEMAPI, SRADDET) et qu'au contraire tout ce qui relève de la culture dans son ensemble est plus attractif pour des élus comme pour le public.

Côté associations locales, cette manière de travailler ensemble et

de créer des rapprochements a aussi été bien perçue.

Côté privé, il est incontestable que l'approche choisie est plus rassembleuse et pacifie le dialogue. Ce qui n'empêche pas d'avoir des points de désaccord. Avec le monde agricole et ses filières on a plutôt besoin de ces eaux calmes pour créer des espaces de dialogue.

David GRZYB

Directeur – Association des amis des marais du Vigueirat

Les marais du Vigueirat sont situés en Camargue, sur la commune d'Arles, sur la rive gauche du grand Rhône, au sud du village de Mas Thibert, composé d'une forte représentation de population harki.

L'Association des amis des marais du Vigueirat, créée en 2000 et aujourd'hui affiliée au groupe SOS, est gestionnaire de deux propriétés du Conservatoire du littoral : les marais de Meyrane et les marais du Vigueirat. Sur les quelques 1 200 ha de ce dernier site, 919 ha sont classés en Réserve naturelle nationale, mais le territoire est également couvert par de nombreux autres zonages, dont un site Ramsar.

Un ancien délégué du Conservatoire du littoral avait affirmé que « les marais du Vigueirat sont la chapelle Sixtine de la biodiversité », du fait de leur patrimoine écologique exceptionnel, avec une mosaïque de milieux qui accueille plus de 3 000 espèces animales et végétales recensées. Les marais du Vigueirat ont évidemment un intérêt ornithologique particulier, et notamment un rôle majeur pour la reproduction du butor étoilé avec 30 mâles chanteurs.

« Il n'est plus possible de penser les réserves naturelles sans penser les territoires dans lesquels elles s'inscrivent, l'ensemble composant un seul socio-écosystème, composé d'une sphère écologique et d'une sphère humaine interdépendantes » (Clara Therville). C'est pourquoi nous développons plusieurs activités, à travers trois missions principales :

- la protection de la nature et de la biodiversité ;
- le développement économique grâce à des actions de soutien à l'élevage, à l'accueil des publics et à la promotion de l'écotourisme ;
- une politique d'inclusion, grâce à l'insertion de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales.

Depuis plus de vingt ans, nous mettons donc en œuvre un modèle de développement local en zone rurale qui pourrait être duplicable, mais qui reste encore considéré, notamment par la puissance publique, comme un modèle expérimental.

En matière d'animations culturelles, il y a quelques années, nous avons accueilli des événements nationaux, comme le Festival de l'environnement, qui a aujourd'hui disparu, le Festival des Sud qui ne vient plus chez nous, les Journées des producteurs... Le point culminant a été Marseille Provence 2013, avec plus de 3 000 visiteurs.

Ces manifestations culturelles permettent de renouer le lien avec les populations riveraines, qui pensent connaître le territoire et ne viennent donc pas ordinairement visiter le site.

TABLE RONDE

Malheureusement, face à la contraction des crédits publics, ce sont ces actions qui sont – à tort probablement – abandonnées en premier. Nous continuons néanmoins aujourd'hui, mais à plus petite échelle et ces manifestations moins ambitieuses attirent maintenant une trentaine de personnes.

S'agissant de notre politique d'inclusion, l'association des Amis des marais du Vigueirat est reconnue comme structure d'insertion par l'activité économique. Elle anime ainsi deux ateliers chantiers d'insertion et accueille 30 salariés en insertion à travers des CDD d'insertion de 7 mois, renouvelables jusque 24 mois. L'activité dans ce cadre se répartit à 75 % sur de la production et 25 % d'accompagnement grâce à une équipe dédiée. Au départ il s'agissait par cette activité de satisfaire notre propre besoin de gestion (pose de clôtures, lutte contre les espèces exotiques envahissantes...) et aujourd'hui nous proposons notre savoir-faire à d'autres gestionnaires d'espaces naturels, mais aussi pour des groupes privés comme Vinci pour lequel nous entretenons deux aires d'autoroute, dont une est classée site remarquable.

Les salariés que nous accompagnons, tous originaires du territoire, viennent bien évidemment trouver auprès de l'association un contrat de travail. Néanmoins, nous essayons de leur faire prendre conscience aussi de la richesse de l'environnement qui les entoure à travers une formation autour de la biodiversité d'un niveau facile d'accès.

Eric PAUTARD

Je suis admiratif de tout ce qui peut être mené sur le terrain. Ce qui me désole en revanche, c'est par exemple que seulement trois classes nature soient programmées jusque 2027, alors qu'il faudrait reproduire beaucoup plus les belles initiatives. Ce n'est plus un débat. Nous savons aujourd'hui que les enfants sont des ambassadeurs de la nature et que le contact avec celle-ci est essentiel. Il est effectivement plus difficile d'aller vers d'autres publics, plus éloignés de la nature, pour changer leur perspective. Dans cette optique, les contrats dans les chantiers d'insertion, au-delà de leur mission première, apportent aussi une vraie expérience personnelle.

Thierry LECOMTE

Une des conclusions de l'étude sociologique sur l'importance de l'imprégnation des jeunes années dans la relation avec la nature rejoint pour moi la notion d'amnésie écologique, selon laquelle ce que nous pouvons vivre dans nos jeunes années crée une sorte de référentiel à la nature, plus émotionnel que scientifique.

Voltaire disait que « la politique est le moyen pour des hommes sans principes de diriger des hommes sans mémoire », attirant notre attention sur deux catégories que sont les dirigeants et les dirigés.

Dans votre enquête, avez-vous mis en évidence une éventuelle discrimination entre les grands dirigeants et le reste de la société ?

TABLE RONDE

Eric PAUTARD

L'amnésie écologique est en effet une notion fondamentale. Concernant la distinction entre les dirigeants et le reste de la société, c'est un aspect que nous n'avons pas interrogé, mais ce serait effectivement intéressant de le faire. En revanche, chaque année depuis 2000, l'ADEME mène une enquête sur les représentations sociales de l'effet de serre et du changement climatique. Et chaque année, en plus de leur population représentative, ils font un zoom sur une catégorie : les jeunes, le monde agricole, les enseignants... et les parlementaires. Ces derniers se sont montrés beaucoup plus informés et sensibles aux enjeux climatiques que ce que laissent attendre les postulats de départ.

Jean-Louis LE CORVOISIER

La méconnaissance de certains décideurs politiques ne peut-elle expliquer les difficultés évoquées par les marais du Vigueirat, qui après 20 ans sont toujours considérés comme une expérimentation ?

David GRZYB

Le problème va au-delà de l'Association des amis des marais du Vigueirat : aujourd'hui il manque un vrai projet politique pour le delta de Camargue au sens large, ce qui représente un gros souci pour l'avenir du territoire. La situation est de plus en plus conflictuelle entre les producteurs et les protecteurs et nous retrouvons les mêmes affrontements que ceux qui ont pu exister une centaine d'années en arrière au moment de la création de la Réserve naturelle nationale. La réponse est sans doute au niveau de l'Etat qui doit arbitrer, mais aujourd'hui cette expression, de mon point de vue, est trop faible.

Lucie MINEO-KLEINER

Post-doctorante - Cerema

Je travaille actuellement sur le projet de recherche BRIC sur la résilience aux inondations, avec une approche très proche de celle présentée par Arnaud Clugéry. L'objectif de ce projet était en effet de recréer du lien entre les personnes et les rivières sur la vallée de l'Aulne et d'en profiter pour aborder le risque inondation. Dans ce cadre nous avons organisé des ateliers avec la population ainsi qu'une balade sensible de partage de vécu d'expériences et la création de cartes collaboratives sur le vécu des inondations et les lieux d'attachement.

Nous nous sommes heurtés à plusieurs questions.

Sur le projet de carte participative des perles du territoire, nous nous sommes demandé si le fait de rendre public des endroits peut-être préservés ne risquait pas d'augmenter leur fréquentation. Nous avons donc décidé de ne pas créer cette carte et de nous limiter à une carte participative sur les inondations.

Par ailleurs, le Cerema est un organisme public national, non implanté sur le territoire, et bien que nous nous soyons

associés au Centre social de Châteaulin, nous avons eu des difficultés pour attirer des participants à nos ateliers. Savoir à qui on s'adresse est un élément essentiel pour toutes les actions de sensibilisation.

Ce projet s'est terminé par une fête de l'Aulne qui a eu lieu le week-end dernier, rassemblant plein d'aspects, d'activités et d'acteurs autour de l'eau.

L'intermédiaire des artistes est vraiment un atout pour nous, qui nous a permis de toucher des publics qui n'étaient pas forcément intéressés par les questions que nous allons aborder ; et il y a de plus en plus d'artistes à travailler sur le lien entre les hommes et l'environnement.

Avez-vous eu beaucoup de personnes à vos ateliers autour de l'Atlas socio-culturel, et comment avez-vous réussi à les mobiliser ?

Arnaud CLUGERY

Cette question à laquelle vous avez été confrontée, nous nous la posons depuis longtemps. C'était aussi l'objectif de l'expérimentation, d'avoir une méthodologie permettant d'inclure le public qu'on ne connaît pas. Nous avons donc mené le travail en trois phases :

- la création d'un comité de pilotage territorial - avec une articulation collectivités-associations - pour lequel nous sommes d'abord allés chercher dans nos associations partenaires, puis en élargissant à la dimension culturelle ;
- la mise en place des causeries, qui n'étaient pas ouvertes au grand public, mais uniquement aux personnalités identifiées par les acteurs du comité de pilotage ; quatre causeries ont été organisées qui regroupaient entre 20 et 50 personnes à chaque fois ;
- la notion de traversée a alors été portée par ce noyau dur assez large qui a recruté des participants chacun dans son cercle. Chaque traversée accueillait 20 à 30 personnes, mais certaines ont aussi été des échecs.

Cette question est vraiment très importante parce que souvent on fait de très belles choses mais sans parvenir à attirer le public. Au final, le projet a si bien fonctionné que les gens qui participaient se sont intéressés aux questions scientifiques et techniques, alors que nous étions volontairement sur une approche sensible. Et nous avons réussi à reconnecter des regards sur le territoire qui jusque-là ne parvenaient pas à se croiser.

Olivier MUSARD

On peut s'interroger sur le côté éphémère des différentes actions présentées. Comment travailler sur le long terme pour favoriser la reconexion à la nature ?

Et comment évaluer, quand on s'adresse à des jeunes, la communication qui se poursuit ensuite au sein de la cellule familiale ?

Enfin, est-il prévu de renouveler l'enquête sociologique pour avoir une réflexion sur l'évolution des réponses au regard justement de la formation des nouvelles générations ?



2 ACTUALITÉS NATIONALES SUR LES MILIEUX HUMIDES

1. PLAN NATIONAL MILIEUX HUMIDES



Ghislaine FERRERE

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Giovanni PAYET

Sur le long terme, pour intervenir en amont et en aval de l'ATE, nous avons créé un dispositif à destination des CP-CE1, et nous touchons aussi les écodélégués dans les lycées. Mais nous avons l'avantage d'avoir des établissements assez proches et de pouvoir ainsi suivre les élèves. Toutefois les écodélégués sont des actions très ponctuelles. Nous venons de solliciter le réseau Ramsar pour une exposition sur les fonctions et le rôle des zones humides à travers le monde et les premiers à s'être mobilisés pour accueillir cette exposition itinérante sont les établissements scolaires (écoles, collèges et lycées) et ce sont eux qui seront les ambassadeurs de cette exposition pour convaincre les autres établissements de l'accueillir.

Cette année, en nous associant à la Mission locale, nous avons également mis en place un autre dispositif, le TAP – en provenance du Canada –, à destination de jeunes de 16-20 ans en situation de très grande précarité. Il s'agit de les faire travailler quatre heures pour 40 euros, avec comme support le site de l'étang, pour à la fois leur permettre de s'acheter des produits de première nécessité, mais aussi les réintroduire dans le milieu naturel et leur faire redécouvrir des choses sensibles qu'ils avaient oubliées. Une première session a été organisée en juillet, qui a été renouvelée avec les mêmes jeunes et nous allons entamer la troisième session. Nous nous dirigeons maintenant vers un dispositif supplémentaire, toujours porté par la mission locale, le Détaq, qui s'adresse aux 18-25 ans, avec comme thématique les métiers de la transition écologique et du développement durable. Dès le départ, ce que nous avons apprécié dans l'ATE, c'est qu'un vrai pouvoir de décision est laissé aux enfants, qui ont souvent de très bonnes idées, simples, pertinentes. Par ailleurs, en leur faisant côtoyer tous les métiers de la biodiversité, nous espérons aussi créer des vocations.

Notre volonté est en outre de faire rencontrer nos ATE avec les AME et à terme, à l'horizon 2025, de créer un Parlement de l'eau des enfants à l'échelle du bassin versant, qui est confronté aujourd'hui à une grosse problématique de ressource en eau. Nous avons réussi à convaincre l'Office de l'eau de nous accompagner sur ce projet jusqu'en 2025, ce qui nous permettra d'être beaucoup plus sereins dans la continuation des travaux des enfants. Ce que je trouve dommage aujourd'hui, c'est qu'il manque dans ces projets les acteurs de l'Éducation nationale, les Académies, qui sont souvent les plus difficiles à toucher, mais il y a deux jours, le ministre de l'Éducation a quand même fini par venir sur les Aires terrestres éducatives.

Frédérique ARDIBUS

Utiliser les enfants pour transmettre à leurs parents est une idée très intéressante qui permet de capter très facilement les parents. Ce sont donc des actions à développer.

Sur le territoire du Parc de la Brenne nous essayons aussi de développer beaucoup d'actions de sensibilisation à l'environnement pour les familles en dehors du temps scolaire. Nous nous apercevons qu'en communiquant, les gens viennent régulièrement aux différentes sorties proposées.

Eric PAUTARD

J'espère effectivement que l'étude sera renouvelée : quand on fait un bon travail, on a envie de le reproduire. L'enjeu est toujours le même : il s'agit d'expérimenter, convaincre et donc quelque part réussir, pour aller chercher les moyens de pérenniser. Et c'est toute la difficulté.

Aujourd'hui si on se contente de reproduire à l'infini les expérimentations, on n'avance pas. Il faut mutualiser et monter en gamme. Evidemment il est nécessaire de travailler sur le long terme, mais cela repose sur des enjeux financiers.

Armelle HURUGUEN

Conseil départemental du Finistère

Il est assez perturbant de voir le temps qui est consacré à la recherche de financements et à l'évaluation. A chaque fois qu'on porte atteinte à la nature on porte atteinte à la cohésion sociale.

Ce qui a été dit concernant l'école est le sujet principal. L'école française est encore descendue de manière conséquente dans les classements qui viennent de sortir. C'est notre manière de penser, la manière dont nous construisons l'émancipation humaine qui est en jeu. Aujourd'hui, soit nous avons un système éducatif qui considère que les acteurs qui parlent de la nature et de l'environnement sont au cœur de l'école, soit nous allons effectivement revenir dans quelques années faire le même constat. Nous avons des enfants qui ont des raisonnements qui s'accroissent, la crise du Covid y a largement participé, mais nous avons des systèmes complètement défaillants.

TABLE RONDE



En préambule, il est important de noter qu'hier a été lancé, par le ministre, Christophe Béchu, et la secrétaire d'État à l'Écologie, Bérangère Couillard, le premier chantier de la transition écologique, consacré à la gestion de l'eau.

Un des trois grands enjeux de cette gestion de l'eau est la préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides, avec la mise en avant des questions de l'eau en tant que biodiversité et le problème de l'effondrement des espèces d'eau douce. L'idée est d'accélérer la mise en œuvre d'actions.

C'est intéressant pour nous parce que notre plan national va peut-être être encore plus porté que ce que nous espérons.

Ce quatrième Plan national milieux humides est intégré comme une déclinaison de la troisième Stratégie nationale de la biodiversité, lancée en même temps. Cela permet également une entrée plus large, puisque nos enjeux recoupent souvent ceux d'autres milieux. Nous espérons donc que la Stratégie nationale biodiversité sera une plateforme forte pour un certain nombre de sujets.

Les Plans nationaux ne regroupent pas toutes les actions sur les milieux humides, qui sont beaucoup plus nombreuses, mais essaient de pointer des actions majeures qui peuvent manquer d'appui. Cette nouvelle mouture intègre la suite d'un certain nombre d'actions déjà en cours et de nouvelles actions à définir et mettre en œuvre. Ce plan est fondé sur un certain nombre d'éléments parmi lesquels bien évidemment les précédents plans, mais également le rapport parlementaire de Jérôme Bignon et Frédérique Tuffnell qui reste une base majeure. Nous avons réalisé un bilan très précis du troisième plan national d'actions, avec les réussites, mais également les manques. Nous avons bénéficié des consultations réalisées pour la Stratégie nationale biodiversité et qui ont récolté un certain nombre de remontées sur les milieux humides.

Le plan, sorti en mars, est un plan d'orientations et d'objectifs, très synthétique, avec trois axes : agir, mobiliser, connaître.

C'est un plan resserré qui comporte 31 actions, contre les 56 à 59 du précédent, mais certaines en recouvrent en fait plusieurs.

Ces actions ont des niveaux de définition très différents selon leur degré d'avancement. Elles ne sont pas priorisées par type

de milieux humides, puisqu'aujourd'hui il y a une urgence à agir partout. En revanche, même si ce n'est pas inscrit dans le plan, nous allons essayer de tracer ces actions transversalement par type de milieu. Par exemple, nous avons sollicité le Pôle-relais tourbières pour disposer d'un état des lieux sur les tourbières. Nous allons essayer de faire la même chose pour les prairies humides. Donc tout est loin d'être défini dans le plan. Nous avons encore de nombreuses concertations à poursuivre en 2022.

En termes de gouvernance, on poursuit dans la lignée du 3^{ème} plan, avec le Groupe national Milieux humides et des groupes thématiques. Nous avons simplement rajouté un Comité technique qui soit plus restreint et donc plus facilement mobilisable que le Groupe national.

Le plan comporte 31 actions. Elles ne sont pas priorisées par type de milieux humides, puisqu'aujourd'hui il y a une urgence à agir partout.

La déclinaison de ce plan n'est pas encore définie, mais nous allons travailler avec les collectivités pour voir comment établir des plans d'actions territoriaux.

Axe 1 : Agir

Ce premier axe regroupe les actions de protection, de restauration et de gestion. Il intègre la déclinaison de la Stratégie nationale des aires protégées pour les zones humides, qui prévoit notamment le doublement de la superficie des milieux humides sous protection forte en métropole d'ici 2030 – aujourd'hui largement sous-représentées dans les aires protégées – et le renforcement en outre-mer. Cet axe comprend également la mission Parc national zones humides, dont un premier volet a défini 18 territoires emblématiques de zones humides, avec des réactions plus ou moins enthousiastes localement. Son objectif n'est pas uniquement de créer un Parc national, mais de trouver des territoires motivés, et elle va ainsi à la rencontre des acteurs pour connaître leurs projets pour ces zones humides et savoir s'ils ont besoin d'accompagnement. C'est donc une mission qui est là pour écouter les territoires et les aider à faire au mieux et pas uniquement les pousser à créer un Parc national.

Dans ce cadre est également prévue une action spécifique sur le réseau Ramsar, avec bien évidemment la poursuite du soutien de l'association Ramsar France, le maintien du rythme de labellisation. Nous avons aujourd'hui 12 à 15 projets de sites, plus ou moins avancés, ce qui montre la dynamique.

Mais il ne s'agit pas que de labelliser, il faut aussi accompagner les sites existants.

La nouvelle circulaire sur la désignation et la gestion des sites, en préparation, va dans ce sens.

L'axe 1 porte par ailleurs deux grands engagements aux ambitions assez élevées : la préservation par l'acquisition de 8 500 ha de milieux humides d'ici 2026 et la restauration de 50 000 ha au même horizon.

Une action à construire concerne la mise en place de Plans nationaux d'actions plus transversaux où pourraient être regroupées plusieurs espèces de zones humides pour une meilleure efficacité.

Les autres actions font le lien entre les milieux humides et les cours d'eau.

En matière de police de l'eau, un groupe de travail juridique a été mis en place l'an dernier pour avancer sur les questions d'application de la police de l'eau. Est également prévue l'extension de l'arrêté de caractérisation des zones humides aux départements d'outre-mer.

Axe 2 : Mobiliser

Cette mobilisation concerne en particulier les approches stratégiques territoriales, sur le Zéro artificialisation nette et la mise en compatibilité des SAGE avec les SDAGE. Il s'agit également de renforcer le cadre international et européen sur la protection des milieux humides, notamment par la prise en compte de ces milieux dans les grandes conventions biodiversité et climat et les travaux de l'Union européenne. Cet axe comprend par ailleurs toute une partie sur les usages, au premier rang desquels l'agriculture, mais également des actions plus nouvelles sur la pisciculture, la forêt, le sport...

Est aussi prévu le développement de labels bas carbone, comme celui pour les tourbières pour lequel les réflexions ont débuté.

Enfin, cet axe intègre la stratégie de Communication, Education, Sensibilisation et Participation (CESP) 2021-2030, qui va paraître, intégrant tout le travail des pôles-relais zones humides.

Axe 3 : Connaître

Cet axe va soutenir les deux axes précédents, avec notamment la sortie en 2024 de la cartographie prédictive nationale au 1/10 000^e, attendue depuis des décennies. A cela s'ajoutent tous les travaux d'inventaires et la mise à disposition des données milieux humides sur une plateforme d'information géographique mutualisée.

Le plan prévoit en outre la mise en place d'un pôle de compétences scientifique et technique de recherche sur les milieux humides à l'horizon 2025, et le renforcement de la composante milieux humides dans les Observatoires de la biodiversité dans l'objectif d'une meilleure évaluation de l'état de ces milieux. ”

Entre 2021 et 2027, plus de 70 milliards d'euros de fonds européens sont fléchés vers la France pour la relance économique durable et inclusive, avec un objectif de 10 % des crédits en faveur de la biodiversité.

Différents fonds européens sont mobilisables pour l'eau et la biodiversité, qui ne sont pas cumulables entre eux :

- FEDER : environ 100 millions d'euros par an ;
- FEAMPA : environ 20 millions d'euros par an ;
- FEADER : environ 200 millions d'euros par an ;
- Fonds de gestion (Life...) : 200 millions d'euros par an sur la biodiversité et 100 millions d'euros par an sur le climat.

Différents fonds de relance s'y ajoutent, loin d'être négligeables en termes de volume.

Il est difficile d'identifier au sein de ces enveloppes la part qui revient aux zones humides. Ce travail a toutefois été réalisé sur les fonds Life. Il en ressort que 126 millions d'euros ont été alloués aux zones humides françaises sur 30 ans, soit en moyenne 4,2 millions d'euros par an, le dernier programme 2014-2020 cumulant à lui seul plus de la moitié de ces fonds.

Une analyse a également été faite du nombre de projets Life par type de zones humides, qui montre une prééminence des projets en faveur des prairies humides.

Par exemple, le Life Landes d'Armorique 2021-2025 représente un budget de plus de 1,6 millions d'euros, financés pour moitié par la Commission européenne, le reste étant apporté par le ministère de la Transition écologique, la Région Bretagne, le Département du Finistère, le Parc naturel régional et une collectivité locale.

En matière de financements nationaux, les Agences de l'eau pèsent très lourd : plus de 1,7 milliards d'euros par an, dont 850 millions d'euros en faveur du grand cycle de l'eau et donc des milieux humides et de leurs occupants.

Les financements OFB représentent au total 285 millions d'euros en 2021 et le programme 113 « Gestion des milieux et biodiversité » du ministère de l'Environnement 260 millions d'euros. A cela s'ajoutent certains programmes d'investissements d'avenir et les financements outre-mer, ces territoires bénéficiant également de crédits exceptionnels conséquents dans le cadre du plan de relance.

Les financements locaux peuvent plus ou moins directement toucher les milieux humides et proviennent des Régions, des Départements – via notamment la taxe sur les espaces naturels sensibles – ou des Communes et des EPCI. Parmi ces derniers, la GEMAPI couvre aujourd'hui, de manière homogène et cohérente, tout le territoire français, et ses compétences incluent la protection et la restauration des zones humides, via une taxe adossée plafonnée à 40 € par habitant et par an, avec une grande disparité des taux appliqués selon les territoires.

Les financements OFB dans les territoires ne sont pas forcément fléchés zones humides, mais recouvrent des démarches comme les aires éducatives qui peuvent bénéficier à la préservation de ces milieux. Les Atlas de la biodiversité communale sont un autre axe de ces financements qui peut également s'appliquer aux zones humides. Par ailleurs plus de la moitié des fonds issus de l'écocontribution (quelques millions d'euros), issue des fédérations de chasse, est attribuée aux milieux humides.

Enfin, le dispositif « Engagés pour la nature » n'apporte pas de financement mais labellise des actions en faveur de la biodiversité.

Parmi les financements privés, le mécénat en faveur de l'environnement et de la biodiversité ne représente que 7 % du mécénat global, laissant une grande marge de progression. Ces financements peuvent aussi provenir de diverses Fondations.

Diverses pistes sont donc envisageables pour élargir les opportunités de financement :

- mobiliser davantage la GEMAPI sur les milieux humides ;
- mieux consommer les fonds européens, ce qui implique aussi de renforcer les financements de l'ingénierie de projet au sein des structures ;
- opérer des rapprochements avec les universitaires et les établissements publics scientifiques et techniques ;
- porter des projets dans des programmes européens qui ne soient pas uniquement des programmes environnementaux (Erasmus par exemple) ;
- développer la part du mécénat.

Un site internet permet aux territoires de savoir à quelles aides ils ont droit en tapant des mots clés (<https://aides-territoires.beta.gouv.fr>).

Localement, les Agences régionales biodiversité peuvent être une bonne porte d'entrée pour conseiller sur les dispositifs accessibles.

Au niveau national, le site internet www.zoneshumides.org a une page dédiée aux politiques publiques et financements. ”

En matière de financements nationaux, les Agences de l'eau pèsent très lourd : plus de 1,7 milliards d'euros par an, dont 850 millions d'euros en faveur du grand cycle de l'eau et donc des milieux humides et de leurs occupants.

2. LES FINANCEMENTS MOBILISABLES POUR LES MILIEUX HUMIDES



Hélène ANQUETIL
Office français de la biodiversité

Les milieux humides se situent au carrefour de plusieurs politiques publiques : Biodiversité, Eau et Climat, avec des financements qui dépendent des fonctions mises en avant.

Les sites emblématiques, type Ramsar, bénéficient plutôt des politiques biodiversité, quand les petites zones humides rentrent plus dans le cadre des politiques de l'eau. Il existe trois grands types de financements publics :

- les financements européens, qui nécessitent des cofinancements ;
- les financements nationaux ;
- les financements locaux, qui souvent s'articulent avec les autres financements.

TEMPS D'ÉCHANGES



Patrick LUNEAU
Agence de l'eau Loire-Bretagne

« La France compte six Agences de l'eau, représentant 1 600 agents engagés sur l'ensemble du territoire. L'ambition commune est l'atteinte du bon état des eaux, avec quatre grandes priorités :

- la gestion et le partage de la ressource ;
- la réduction des pollutions de toutes origines ;
- la restauration des milieux aquatiques et la biodiversité ;
- la préservation et la restauration de la qualité des habitats des eaux côtières.

Pour cela, une politique participative existe à travers les comités de bassin présents dans chaque Agence, qui regroupent trois collèges : les collectivités, les usagers et l'État.

Les moyens d'actions passent par :

- une feuille de route que constitue le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ;
- un programme opérationnel, le 11^{ème} actuellement en cours sur la période 2019-2024 ;
- un budget de 12 milliards d'euros sur six ans pour l'ensemble des Agences.

Entre 2007 et 2018, durant les 9^{ème} et 10^{ème} programmes, un peu plus de 309 000 ha de milieux humides ont bénéficié de financements des Agences de l'eau, dont 30 % sur le territoire Loire-Bretagne. Les acquisitions concernent plus de 50 000 ha de ces milieux humides, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse étant la plus mobilisée sur ce volet. Au total ces actions en faveur des milieux humides représentent quelque 551 millions d'euros d'aides engagées. Les programmes d'intervention présentent des spécificités propres à chaque bassin. Ainsi la priorité de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour les zones humides est d'agir sur le fonctionnement dégradé de ces milieux ; pour Rhin-Meuse, il s'agit de cibler prioritairement les habitats et non directement les espèces ; l'Agence de l'eau Adour-Garonne est plutôt sur la définition et l'animation de la mise en place de documents de gestion ; Artois-Picardie donne la priorité aux travaux de restauration ; Loire-Bretagne donne la priorité aux travaux structurants ; et Seine-Normandie a une approche plus transversale en privilégiant des projets multi-fonctionnels.

Les opérations financées sont globalement toutes les mêmes : acquisitions, études, animation, restauration – qui constitue la majorité des opérations –, communication/sensibilisation, entretien, suivi des actions. En revanche, les mesures compensatoires, qui

bénéficient déjà de financements par ailleurs, ne sont pas financées. Les taux d'aide sont relativement importants, mais avec des différences entre Agences selon le type d'opération. Adour-Garonne, Rhin-Meuse et Seine-Normandie ont globalement des taux plus importants que les trois autres Agences, et la moins généreuse apparaît être Loire-Bretagne.

En Bretagne, l'Agence de l'eau intervient via deux outils. La politique contractuelle issue du programme a permis le financement, depuis 2019 de 70 ha d'acquisition et de 63 ha de restauration de milieux humides, mais ce dernier chiffre est sans doute sous-estimé car les actions en milieux humides ne sont pas distinguées en cas de restauration de cours d'eau. L'ancienne sablière de Bodonou a ainsi été réhabilitée par Brest Métropole pour en faire un haut lieu de biodiversité sur 127 ha, avec un financement de l'Agence de l'eau sur une partie de la zone, qui était hors mesures compensatoires. Un autre exemple est le travail mené depuis 2014 avec la Fédération des chasseurs d'Ille-et-Vilaine, qui a permis l'acquisition de plus de 100 ha de zone tourbeuse sur les 350 ha du marais de Saint-Coulban. Depuis 2016 et la loi biodiversité, les Agences de l'eau renforcent leur soutien en faveur de la biodiversité. En Loire-Bretagne, cela représente 13 % du budget consacré à la restauration des milieux et la préservation de la biodiversité. Cela passe par des outils tels que les appels à projets et les appels à initiatives. Depuis 2017, plusieurs appels à projets ont ainsi été lancés sur la biodiversité et plans nationaux d'actions en faveur d'espèces menacées inféodées aux milieux aquatiques, et un appel à initiatives a concerné la biodiversité marine, qui ont permis de financer 30 opérations pour un budget de 2,5 millions d'euros.

Parmi les actions menées dans le cadre de ces appels à projets, on peut citer :

- une dépoldérisation sur la commune de Plurien (22) avec renaturation des zones de prés salés ;
- la restauration hydraulique des tourbières des sources de l'Elez sur la Montagne Saint-Michel (29) ;
- une étude de restauration de l'écosystème estuarien de l'Anse du Guesclin à Saint-Coulomb (35) ;
- l'acquisition, la restauration et la conservation de milieux pour préserver l'habitat de l'azuré des mouillères dans les landes de Kercadoret (56).

Pierre DURLET

Chargé de mission – Parc naturel régional du Haut-Jura

La présentation d'Hélène Anquetil illustre bien les raisons pour lesquelles il est difficile de restaurer les milieux humides en France, car si les financements sont bien disponibles, ils restent complexes à aller chercher. Une simplification de cet accès aux fonds, avec une vraie surveillance de leur allocation pour des projets, éviterait de perdre beaucoup d'énergie et faciliterait grandement la mise en œuvre des actions en faveur des zones humides.

Sur les programmes Life par exemple, je suis toujours extrêmement surpris de voir que les Français doivent faire appel à une pléthore de cofinanceurs, quand les autres pays n'en affichent qu'un ou deux. C'est de nature à complexifier les dépôts de dossier et à nous rendre moins efficaces.

Ghislaine FERRERE

C'est effectivement une question essentielle.

Nous avons prévu dans le plan national une réflexion sur la manière d'aider les porteurs de projets, en créant par exemple un poste dédié, mais rien n'est abouti.

Pierre DURLET

Je comprends que chaque collectivité territoriale souhaite s'afficher sur de tels projets, mais cela complique la recherche de financements et diminue l'efficacité du financement vers l'opérationnalité.

Michel METAIS

Vice-président – Réserves naturelles de France

Le 4^{ème} Plan national milieux humides s'étend approximativement sur la période de la nouvelle PAC, mais n'en fait pas mention. Je suggère qu'une fiche y soit ajoutée sur ce que la PAC peut financer en faveur des milieux humides, car c'est un financement très important qui me semble un peu absent du plan.

Ghislaine FERRERE

Dans le domaine de l'agriculture, plusieurs actions sont prévues, dont une sur la PAC, mais il s'agit plutôt de définir les conditions de mise en œuvre de la PCAE zones humides, pour essayer de prendre en compte le maximum de zones humides. Mais je note l'intérêt de préciser les choses.

Jean ROUSSELOT

La GEMAPI est effectivement un levier puissant. Cela peut être un moyen de mobiliser des acteurs de la rivière qui ne sont pas concernés par des sites emblématiques. De plus il est aussi intéressant de sortir des zones humides et d'aller voir ce qui se passe du côté des cours d'eau. Il y a des ponts à trouver entre ces deux mondes. Mais au-delà de la GEMAPI, dans des territoires où le contexte foncier est compliqué, avec une agriculture intensive omniprésente, l'acceptation des projets sur les milieux humides est quasi-inexistante et le levier financier est indispensable.

Patrick LUNEAU

Nous n'avons effectivement peut-être pas assez mis en avant les milieux humides. Mais avec un épisode de sécheresse tel que nous l'avons connu cet été, c'est le bon moment pour s'engager sur des projets plus transversaux. La question de la gestion quantitative de la ressource en eau est un sujet majeur dont on va parler de plus en plus et les milieux humides ont une carte à jouer dans ce contexte.



3 CLÔTURE DU SÉMINAIRE



Jérôme BIGNON
Président de l'association Ramsar France

« Je suis très impressionné de siéger dans une salle départementale. J'ai siégé dans un Conseil départemental – cela s'appelait Conseil général alors – pendant 34 ans, je suis heureux de me retrouver dans un bel hémicycle comme celui-ci. Je vois le rôle qu'il joue dans son Département, c'est important.

Les remerciements, puisque c'est un peu le rôle du Président de Ramsar France, après le séminaire que nous organisons chaque année. C'est le 14ème séminaire Ramsar.

Evidemment, je vais remercier M. Le Corvoisier qui est l'animateur. C'est la première fois qu'il était avec nous, il joue très bien son rôle. Nous sommes ravis de l'avoir.

Je remercie quelqu'un qui est essentiel, qui est très discrète, qu'on voit peu mais qui est utile, c'est Anne Lombardi, qui prend des notes parce que c'est elle qui rédige les actes du colloque. Tout ce que nous disons ici est repris et peut être utilisé. Parce que même si vous êtes très courageux, vous ne prenez pas forcément des notes sur tous les sujets ; elle le fait pour nous et c'est remarquablement fait depuis des années déjà.

Je remercie tous les gens du Forum des Marais Atlantiques, qui est un partenaire évidemment essentiel de cette manifestation – nous travaillons beaucoup ensemble –, son président est là, son directeur est là et toutes les équipes qu'ils conduisent sont là également.

Je remercie Ghislaine, de la direction de l'Eau et de la Biodiversité, qui est la cheville ouvrière de tous nos bonheurs et de tous nos malheurs. Quand on est triste on va voir Ghislaine, quand on est content on va la voir aussi. Elle est consolatrice des gestionnaires de zones humides à un niveau très élevé. Mais elle est toujours d'une écoute exceptionnelle et d'une technicité remarquable.

Je ne peux pas dire aussi bien de vous, Madame Noulin, cela fait exactement trois minutes que je vous connais (rires) ; ce serait un peu artificiel de dire que vous êtes formidable, mais vous appartenez à une administration remarquable qui n'emploie que des gens remarquables et vous en faites partie. Et en plus vous êtes une femme et il n'y a pas encore assez de femmes dans les directions centrales, donc nous sommes ravis de vous avoir avec nous pour clôturer cette journée.

Merci, il y a des gens de la DREAL qui ont expliqué ce que

faisait la DREAL, notamment sur le secteur du Finistère, et plus généralement également, et comme d'habitude, c'était précis et utile.

A part le Président du Département, qui va intervenir tout à l'heure, je voudrais remercier les intervenants qui se sont exprimés, parce que tous les intervenants ont apporté une vision sur ce que j'ai compris comme étant le travail en réseau autour du label Ramsar.

Ramsar en soi est un label qui a été imaginé par Monsieur Luc Hoffman il y a très longtemps, et cela n'a pas constitué une énorme administration. Il y a du monde évidemment, puisque de 20 pays à l'origine – je crois – aujourd'hui il y a 172 pays qui sont membres de cette convention internationale qui se réunit d'ailleurs pour sa conférence des parties à Genève début novembre. Cela devait être en Chine, mais les circonstances sanitaires en Chine n'ont pas permis de le faire là-bas. Tous les trois ans, la Convention internationale se réunit. Nous effectuons un travail formidable avec eux. Ce sont des gens sérieux, intéressants et qui travaillent dans un esprit qui n'est pas du tout traditionnel dans les grandes organisations internationales, d'une grande simplicité.

Je voudrais saluer Tobias Salathé, qui représente avec nous aujourd'hui la convention de Ramsar, puisqu'il fait partie des responsables de cette convention, et il a une partie importante de responsabilités sur la zone européenne.

Les intervenants qui ont pris la parole sur les milieux humides, milieux précieux au quotidien, tous concernés à un niveau quelconque par les milieux humides, soit pour dire quelque chose, soit pour demander quelque chose, soit pour préciser quelque chose : soyez remerciés ! Parce que tout ce que vous avez dit est utile et sera repris dans les actes de notre réunion, que vous pourrez retrouver, lire et méditer, si besoin, pour améliorer vos travaux sur votre territoire.

Des retours d'expériences très riches aussi, avec les basses vallées angevines, que nous sommes contents de retrouver

avec nous, avec le projet ADAPTO, qui est mené notamment par le Conservatoire du littoral, auquel – vous le savez – je suis très attaché et il y aura d'ailleurs le colloque français très important durant deux jours à Saint-Malo, le dernier jour de novembre et le premier de décembre - si ma mémoire est bonne -, où ADAPTO fera un petit bilan de là où il en est.

Un regard porté sur la nature, concept d'espaces en libre évolution : ce regard sur la nature vous l'avez porté les uns et les autres, vous l'avez enrichi, vous l'avez interrogé. C'est quand même un sujet qui nous interpelle les uns et les autres, compte tenu de l'évolution du monde. Les gens prennent conscience que la planète ce n'est pas si facile que cela, que même si elle a des centaines de millions d'années derrière elle, elle est extrêmement fragile, même si elle paraît considérable par son ampleur, sa capacité à évoluer, elle doit être regardée avec beaucoup de considération par nous tous. C'est assez important que des gens de votre qualité se réunissent régulièrement pour en parler.

Alors évidemment, le Président du Département du Finistère n'a pas encore parlé de son regard sur le Finistère, mais on le devine un peu parce que ces travaux ont été préparés en concertation avec les collaborateurs du Département. Le Président va nous exposer dans quelques moments les perspectives qui sont les siennes après ce que nous avons discuté, vu, visité.

Globalement, je voulais dire, avant que le Président ne parle, combien nous avons été sensibles à l'accueil du Département, la qualité amicale, la qualité de réception de tout le personnel – de celui qui nous sert la tasse de café à celui qui organise les pièces, qui met en œuvre cette présentation dans cette pièce –. Monsieur le Président, vous pourrez dire à tous les membres du Département qui nous ont aidés combien nous sommes reconnaissants les uns et les autres d'avoir été si gentiment et si intelligemment reçus. Nous avons même profité du Musée départemental de la culture que nous sommes allés visiter avec plaisir. Nous avons eu des quantités de petits à-côtés qui rendent le passage dans le Finistère extrêmement sympathique.

Vous savez qu'une partie de mon cœur est en Bretagne, donc je suis encore plus spécialement sensible à ceci.

L'accueil a été chaleureux, je l'ai dit, il était sympathique, il était efficace. La culture, la danse, nous nous sommes beaucoup engagés à faire des danses et j'ai eu un peu mal au dos en allant me coucher, je n'ai plus vingt ans malheureusement (rires) !

Et puis je dirai encore merci pour les visites sur le terrain. Parce que c'est bien d'être dans des salles confortables, d'avoir des repas agréables, etc. Mais c'est utile d'aller regarder vos occupations de terrain et elles sont riches, parce que d'abord

vous avez une nature extraordinairement riche – que ce soit la baie d'Audierne, que ce soient les monts d'Arrée –. Mais nous les avons visités dans des circonstances particulières. Alors la Baie D'Audierne n'a pas eu cette année à ma connaissance de drames climatiques qui l'ait perturbé davantage. Ils ont eu au contraire des bonheurs puisqu'ils ont été labellisés il n'y a pas si longtemps à Pont-l'Abbé. En revanche, les monts d'Arrée ont souffert – et nous y avons bien pensé tous sachant que nous allions venir, nous étions avec vous par la pensée quand nous avons su que cela brûlait même en Bretagne –. Et nous sommes allés passer un moment hier à tour de rôle dans les différents sites : la Montagne Saint-Michel, les tourbières du Mougau et de Menez Meur.

Je connaissais la Montagne Saint-Michel. Je suis allé dans les tourbières du Mougau et Menez Meur. Ce sont vraiment des choses extraordinaires et nous avons été reçus aussi dans ce site formidable, nous avons été invités à déjeuner, nous avons pu nous promener également dans le parc de la ferme Menez Meur, magnifique bâtiment, magnifique espace rempli d'animaux d'espèces variées. C'est un très bel exemple de patrimoine départemental, très intéressant et riche de perspectives.

Je ne peux pas dire qu'on peut souligner la pertinence du Plan départemental dont vous allez nous parler dans cinq minutes, même si j'ai eu la primeur de pouvoir le consulter. Mais je présume que ce Plan départemental va être formidable et qu'il s'inscrit bien dans le Plan national milieux humides sur lequel a travaillé pendant des jours et des nuits Ghislaine – on ne dira jamais assez combien son engagement en faveur des zones humides est essentiel pour nous tous –.

Je voudrais juste terminer, avant de me faire disputer : il faut que je remercie le Conseil d'administration de Ramsar. Parce qu'on les remercie toujours de façon sympathique, mais c'est une équipe qui est invraisemblablement formidable. Ils sont riches d'intelligence, ils sont disponibles, ils sont efficaces, ils sont extrêmement gentils avec leur président et donc c'est un bonheur d'être président d'un Conseil d'administration de cette qualité. Je leur dis une nouvelle fois publiquement merci.

Je voudrais vous dire à tous que nous sommes disponibles pour vous. Il ne faut pas attendre simplement le prochain congrès, nos prochaines journées pour que vous nous appeliez en disant « ça ne va pas ». Nous savons par exemple qu'il y a un truc qui ne va pas très fort actuellement en Camargue.

Les gens prennent conscience que la planète ce n'est pas si facile que cela, que même si elle a des centaines de millions d'années derrière elle, elle est extrêmement fragile, même si elle paraît considérable par son ampleur, sa capacité à évoluer, elle doit être regardée avec beaucoup de considération par nous tous.

C'est un problème national qui nous dépasse un peu, mais si nous pouvons être utiles avec les contacts que nous avons les uns et les autres, nos expériences personnelles, nos relations politiques, nos relations scientifiques... Il ne s'agit pas de faire pression, il s'agit d'aider à réfléchir, d'aider à trouver des solutions.

Cela fait onze ans que nous existons, donc des problèmes nous en avons rencontrés des dizaines et des centaines. Nous sommes un peu comme Doctolib, Ramsarlib, vous nous appelez, on fixe un rendez-vous et nous venons, il y a une équipe qui vient donner un coup de main. Nous ne résolvons pas tous les problèmes, mais nous sommes à disposition pour travailler avec vous et pour motiver les spécialistes pour le faire.

Je terminerai, parce que c'est quand même important : nous avons encore beaucoup de zones humides à labelliser Ramsar.

Probablement que je ne serai plus là. J'ai mesuré pendant la séance et ces jours-ci que j'ai été tout le temps le plus vieux dans la salle, cela m'a fait un coup terrible de le réaliser.

Cela veut dire que je ne serai pas là pendant très très longtemps. Mais c'est pas mal d'être le plus quelque chose.

Pour terminer je vais vous lire trois lignes de Gilles Bœuf, dans le discours inaugural qu'il avait fait lors de son entrée au Collège de France. J'adore Gilles Bœuf, je suppose que vous le connaissez tous. C'est un grand savant, il est d'une gentillesse extraordinaire. Je me suis dit que l'année prochaine – nous ne serons plus dans le Finistère – il faudrait inviter Gilles Bœuf pour qu'il vienne nous parler de la biodiversité. C'est un bonheur de l'écouter et il est en plus extrêmement généreux dans sa disponibilité, ce qui est quand même quelque chose de pas fréquent. Il dit : « Une prise de conscience généralisée est en cours. Réussirons-nous à modifier nos habitudes à un rythme au moins aussi rapide que celui des changements environnementaux de tous ordres que nous déclenchons autour de nous ? L'homme peut-il s'adapter à lui-même ? »

C'est la question que je vous livre, réfléchissez-y, nous en parlerons l'année prochaine. ”



Alice NOULIN

Adjointe à la cheffe de service Patrimoine naturel
DREAL Bretagne

« Bonjour à tous,
Changement de dernière minute : j'ai la lourde responsabilité de représenter non seulement ma directrice adjointe mais également le Préfet de Région, le Préfet de Département, le ministre Christophe Béchu, et la Secrétaire d'Etat à l'écologie, Bérangère Couillard.

Mais comme l'a supposé Monsieur Bignon en me connaissant trois minutes, a priori je serais formidable, je vais essayer de relever ce défi (rires).

Autre changement de dernière minute : je devais intervenir après le Président du Conseil départemental, je vais donc essayer de ne pas déflorer complètement le sujet, mais je crois que l'annonce a déjà été faite un petit peu hier soir.

Donc je pense que l'annonce du plan Zones humides du Département qui va être faite tout de suite va venir conclure magnifiquement ce séminaire et surtout souligner le dynamisme du Conseil départemental, sur lequel je tenais à insister.

Le Département du Finistère qui nous accueille aujourd'hui de manière effectivement très réussie, comme cela a pu être souligné, a toujours été à la pointe sur le sujet de la préservation des zones humides avec notamment – cela a déjà été évoqué – la Camab, la Cellule d'animation sur les milieux aquatiques et la biodiversité, en partenariat avec le Forum des Marais Atlantiques et l'Agence de l'eau.

Cette animation a vraiment permis de grandes avancées sur la connaissance et la préservation des zones humides, mais aussi la mise en place d'actions pionnières qui ont ensuite vraiment fait effet boule de neige et montré le chemin à d'autres territoires.

Cette dynamique historique se poursuit aujourd'hui de manière récurrente avec un portage tout à fait inédit en France à l'échelle d'un département pour ce niveau de portage de la labellisation Ramsar, avec les études très fines – que vous avez sans doute en tête – sur les sites potentiels de labellisation.

On ne peut qu'espérer que d'autres départements se lanceront aussi dans cette démarche, parce que la connaissance est vraiment la base de la protection. C'est une première étape pour la bonne prise en main par les acteurs autres des zones humides dans l'aménagement du territoire – on entend aussi

le ménagement de leur territoire – et l'intégration dans les diverses politiques publiques. Donc nous attendons aussi avec impatience les prochaines labellisations Ramsar sur le Finistère suite à ce diagnostic.

Cette dynamique départementale fait aussi écho à la dynamique nationale aujourd'hui avec le 4^{ème} Plan national d'actions qui nous a été présenté par le ministère. Et donc cette déclinaison au niveau départemental, dont nous allons parler par la suite, est vraiment là aussi une démarche pionnière, l'idée étant d'avoir une intégration des collectivités dans cette déclinaison. C'est vraiment un élément clé dans la réussite du portage d'un site Ramsar. C'est vraiment l'élément aussi qui a fait que le Département du Finistère et les collectivités ont été conviés par le ministère pour participer au comité technique restreint mis en place pour suivre et construire le 4^{ème} Plan national d'actions.

Au nom des services de l'État, nous ne pouvons que féliciter et remercier le Conseil départemental pour son action récurrente et engagée en faveur des zones humides.

Le ministère souhaite aussi remercier fortement le Forum des Marais Atlantiques, qui depuis plus de vingt ans met au service des collectivités – mais pas seulement, l'ensemble des acteurs des milieux humides – une aide précieuse en matière de connaissance et de boîte à outils pour la préservation des zones humides. Vous connaissez tous son rôle de Pôle relais Zones humides – il y en a cinq au niveau national –. Et dans ce nouveau plan d'actions, là encore, le Forum des Marais Atlantiques aura une part importante, au niveau de la gouvernance, mais aussi tout ce qui est stratégie de communication, éducation, sensibilisation, participation de divers publics. Là aussi le ministère compte sur votre appui pour continuer à mobiliser les territoires et gérer la mise en œuvre de nos politiques publiques pour qu'elles soient les plus efficaces possible.

On ne peut qu'espérer que d'autres départements se lanceront aussi dans cette démarche, parce que la connaissance est vraiment la base de la protection.

Bien sûr, il convient de remercier pour l'organisation de ce séminaire, mais aussi pour tout leur travail au quotidien, l'association Ramsar France et son président, pour les actions que vous menez aussi bien sur les aspects techniques que sur le niveau politique, mais aussi cette démarche de progression continue que nous constatons, dans la mise en place de la labellisation, avec des sites Ramsar qui aujourd'hui sont vraiment tels qu'on peut les imaginer, à savoir vraiment des projets globaux et cohérents au niveau des territoires, émanant des acteurs et portés par les territoires, qui ont pris pleine conscience des enjeux.

Nous avons encore un peu de travail pour relever le défi de réveiller certains sites qui aujourd'hui sont un peu plus en dormance, renforcer leur cohésion et leur implication, mais nul doute que nos efforts conjugués y parviendront.

Et bien sûr, puisque j'en ai l'occasion, je souhaite souligner l'action de Jérôme Bignon, le plus âgé de la salle, mais qui tout au long de sa vie a œuvré en faveur des milieux naturels et des zones humides. Et d'ailleurs, vous le savez peut-être mais il recevra très prochainement, à l'occasion de la 14^{ème} Conférence des Parties de la Convention de Ramsar à Genève en novembre prochain une distinction internationale qui est le Prix Ramsar du mérite pour l'ensemble de sa carrière. Je crois que nous pouvons le féliciter.

Comme vous avez pu le constater au cours de ces trois jours, ce rendez-vous Ramsar annuel, ce séminaire, a été formidablement réussi cette année. Comme cela a pu être dit, c'est un moment essentiel, puisqu'il permet vraiment d'échanger, créer une cohésion sur la situation des milieux humides – vous connaissez tous – mais aussi sur les actions à mener pour la préservation, et partager des initiatives, des informations avec des acteurs qui sont vraiment dans la préservation des milieux et des acteurs qui sont aussi plus en périphérie, un peu moins au fait. C'est vraiment aussi important de pouvoir avoir cette démarche-là et ce portage du label et de sa signification.

Comme cela a été souligné dans le rapport parlementaire de 2019 « Terres d'eau, terres d'avenir », les sites Ramsar doivent non seulement occuper le devant de la scène pour les sites d'ampleur à labelliser, mais aussi permettre de mettre en lumière d'autres sites et l'ensemble des milieux humides, emblématiques ou non, et porter la voix de ces lieux dans la prise en compte des politiques.

Je ne reviendrai pas en détail sur l'importance des zones humides parce que je pense que cela a été évoqué très largement, notamment dans le contexte du changement climatique et des événements que la Bretagne a connus cet été, comme l'a souligné le Secrétaire général de la Préfecture et comme cela a été fait tout au long de ces trois jours. Vous avez tous en tête l'urgence de l'action qui nous anime.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons vraiment, au niveau du ministère que le 4^{ème} plan d'action puisse avoir vraiment un effet réel et mesurable. Et comme cela a été présenté par la direction de l'Eau et de la Biodiversité, nous aurons une action renforcée par rapport au précédent plan :

- bien sûr le confortement des actions existantes, mais aussi un certain nombre de nouvelles actions autour de la restauration et de la préservation, avec des engagements chiffrés qui vont s'appuyer sur les Agences de l'eau et le Conservatoire du littoral ;
- des actions de connaissance très structurantes, car comme je le disais, pour bien préserver il faut bien connaître ; je pense que ce travail de cartographie qui a été annoncé va vraiment permettre de répondre à un certain nombre de questions ;
- et enfin, beaucoup d'actions de sensibilisation et de mobilisation sur d'autres usages.

J'en profite pour faire le lien avec un chantier qui a été lancé hier à Marseille par le ministre Christophe Béchu, en lien avec Bérangère Couillard, Secrétaire d'Etat en charge de l'écologie, et Madame Firmin Le Bodo qui est ministre déléguée à la Santé, chargée de l'organisation territoriale des professions de la santé. Ils ont lancé un vaste chantier de planification écologique, qui avait été annoncé par la première ministre Elisabeth Borne en août à la rencontre des entrepreneurs de France.

Ce chantier de planification écologique est le premier qui va vraiment être tourné autour de la gestion de l'eau. Se basant sur les constats malheureux de cet été de sécheresse, avec plus de 93 départements qui ont dû prendre des mesures de restriction en matière d'eau, 75 départements qui ont été classés en crise, ce chantier autour de la gestion de l'eau vise des objectifs de moins 10 % de prélèvements en 2025 et moins 25 % en 2035. Quatre axes principaux ont été annoncés hier à Marseille autour de ce chantier :

- la sobriété et le partage des ressources entre les différents usages et notamment la réflexion dont nous entendons beaucoup parler autour de la réutilisation des eaux usées ;
- la sécurisation de l'accès à une eau potable de qualité avec tout ce qui concerne les réseaux et un chantier autour de la tarification ;
- la lutte contre l'imperméabilisation et la prévention des inondations, qui rejoint tous les aspects GEMAPI ;
- et enfin, le quatrième axe – et c'est pour cela que je vous en parle – c'est la préservation et la restauration des écosystèmes et notamment milieux aquatiques et zones humides.

Donc nous avons aujourd'hui une oreille à garder sur ce chantier-là qui s'est ouvert hier à Marseille, un nouveau défi dans ses objectifs de réduction des prélèvements annoncés et des chantiers pour lesquels nous allons suivre de près les avancées ministérielles en la matière.

Merci encore à tous pour votre participation active. Merci encore à l'organisation et au Conseil départemental de nous accueillir, à qui je laisse la parole. ”



Maël DE CALAN

Président du Conseil départemental du Finistère



Déjà, j'espère que vous avez passé une bonne soirée. Comme vous le voyez, j'ai revêtu à nouveau mon costume traditionnel du pays du Léon. Plus sérieusement, je voulais à nouveau vous remercier, remercier le Président de Ramsar France, d'avoir choisi le Finistère comme terre d'accueil. Nous sommes extrêmement honorés de vous accueillir.

C'est un congrès qui ne fait peut-être pas la une des journaux mais dont on sait mesurer l'importance, l'importance de ce que Ramsar représente sur le plan collectif. Vous êtes une association frugale, par les moyens dont elle dispose. Mais comme le disait hier soir Jérôme, qui a une capacité d'entraînement et de créer une dynamique avec des petits moyens qui est extrêmement précieuse, puisque vous vous présentez sur le plan collectif mais que vous vous présentez aussi les uns et les autres à titre individuel par les responsabilités que vous occupez, les actions que vous engagez sur le terrain pour la préservation des zones humides.

Donc nous avons été extrêmement honorés de vous accueillir. J'espère que vous avez aimé le dîner d'hier soir. On vous avait parlé de lait Ribot. Je ne sais pas si vous connaissez tous le lait Ribot : c'est un trésor culinaire du Finistère, une sorte de lait caillé un peu aigre. Ceux qui sont intéressés peuvent faire un stop au Leclerc sur la route de la gare pour vous approvisionner en lait Ribot et faire goûter cela à vos familles.

Nous sommes heureux si nos paysages vous ont plu. Vous êtes invités à y revenir au plan touristique. Le développement du tourisme est l'une des compétences du Conseil départemental. Nous cherchons à développer un tourisme naturel, un tourisme des quatre saisons. Je ne sais pas si on vous a indiqué que la cuvette des monts d'Arrée, qu'on appelle le Yeun Elez, est une des portes de l'Enfer. Certains d'entre nous sont plus proches de l'enfer que d'autres. C'était l'une des portes légendaires, dans la tradition bretonne, de l'enfer. Je découvre que vous êtes allés aussi à Menez Meur, j'en suis très heureux, il y a effectivement une grande attraction qui est l'enclos des loups, mais qui est de moins en moins une attraction puisque maintenant les loups sont venus jusque dans le Finistère et sans être dans l'enclos, donc il faudra faire attention quand on développera la randonnée à ne pas faire de mauvaises rencontres.

Moi non plus je ne reviens pas sur l'importance des zones humides puisque c'est vous qui la signalez et qui êtes à l'origine de cette prise de conscience en France.

Je voudrais simplement citer, parce qu'il n'est pas là aujourd'hui, une conférence extraordinaire de Jean Jalbert, à laquelle j'ai eu la très grande chance de participer à l'occasion de la labellisation Ramsar de la baie d'Audierne qui, pour ceux qui ne l'ont pas encore visitée, est une sublime baie située tout au sud et tout à l'ouest du département du Finistère. Cette conférence mériterait d'être mise dans toutes les mains, de sorte que nous allions discuter avec lui pour essayer de le faire revenir et parler aux scolaires – je vais y revenir dans un instant –.

Et simplement pour peut-être conclure vos travaux – je sais que vous avez des trains à prendre – je voulais vous dire deux mots du Plan d'action zones humides que nous avons bâti avec les services ici dans le Finistère, qui s'inscrit dans une histoire ancienne de prise de conscience de l'importance des zones humides et d'actions des élus dans cette direction. Je salue à ce titre Armelle Huruguen, qui est tout au fond de la salle, qui est aujourd'hui la cheffe de mon opposition – tant mieux si les zones humides rassemblent l'ensemble des conseillers départementaux –, qui dans l'équipe départementale n'a pas été la dernière à prendre son bâton de pèlerin pour convaincre, ici au Département mais aussi sur tout le territoire, de l'importance du sujet.

Donc sans être vraiment trop long, je vais vous en dire quelques mots. Pardon du coup d'intervenir en dernier, mais l'objectif était vraiment très prosaïque, il s'agissait de combiner deux exercices : à la fois vous présenter ce plan que nous voulions aussi présenter à la presse à laquelle nous avions fixé un horaire un peu tardif pour faire deux exercices en un.

Avant de rentrer dans le détail de cette présentation, le Département s'appelait avant Conseil général. Ici vous n'êtes pas tous spécialistes des compétences du Conseil départemental, mais si nous nous appelions Conseil général,

Les sites Ramsar doivent mettre en lumière l'ensemble des milieux humides et porter la voix de ces lieux dans la prise en compte des politiques.

c'est que nous avons un nombre de compétences absolument inouï : une trentaine de grandes compétences, qui vont du secteur social à la préservation de l'environnement, en passant par le logement, les pompiers, la culture, le sport...

Si j'aborde ces très nombreuses compétences du Département, c'est que face au dérèglement climatique, nous avons les leviers et les responsabilités pour agir sur les deux fronts : celui de l'adaptation au changement climatique où on adapte nos sociétés, en particulier dans le Finistère, au changement climatique. Il faut également que nous contribuions à l'enrayer.

L'adapter cela veut dire : armer les pompiers, armer le SDIS – nous avons eu des incendies de grande ampleur cette année dans le département, cela ne s'était pas produit depuis très longtemps, et il y en aura d'autres –. Nous réfléchissons, avec

les pompiers, à avoir plus de camions pour les feux de forêt, peut-être un petit avion qui puisse éteindre les incendies en cas de méga-feu.

S'adapter au changement climatique, c'est travailler aussi à l'érosion du trait de côte. Nous commençons à

nous poser la question de « est-ce qu'on consolide la côte ou est-ce qu'on convient qu'elle va finir par s'effondrer et qu'il faut reculer les routes ? ». Il y a des réflexions de cette nature sur l'évolution du trait de côte.

S'adapter au réchauffement climatique, nous avons beaucoup de leviers qui permettent de rendre la société plus résiliente.

Parallèlement, nous cherchons évidemment à apporter notre petite pierre à la lutte contre le dérèglement climatique et à l'émission des gaz à effet de serre. J'en cite trois avant d'en venir aux zones humides.

- La rénovation de nos bâtiments et nos logements : nous avons plus de 400 bâtiments publics, dont celui-là – chacun peut constater que ce n'est pas la dernière passoire thermique du département –, mais nous avons aussi près de 12 000 logements dans le Finistère, un gros bailleur HLM qui est Finistère Habitat. Donc au travers des dizaines de millions d'euros d'argent public votés notamment il y a six mois, nous allons accélérer le programme de rénovation thermique. C'est un levier qui est à notre disposition.

- Il y en a un certain nombre qui tournent autour des mobilités : comment se développe le vélo, avec un gros plan d'action vélo. Cela se résume à chaque fois à des dizaines de millions d'euros mais derrière ce sont des centaines de kilomètres de pistes cyclables nouvelles, qui permettent notamment d'interconnecter les pistes cyclables locales pour qu'il y ait

de vrais itinéraires départementaux, qu'on puisse aller des grands bassins de population aux zones d'activités en vélo, en déplacements doux. Il y a donc un deuxième pôle d'actions autour des mobilités.

- Et il y en a un troisième, celui dans lequel s'insère le Plan zones humides, qui consiste à travailler sur les espaces naturels sensibles. Nous avons un programme de plantation de 500 000 arbres, dont nous savons que c'est une goutte d'eau puisque certes cela stocke le carbone mais dans des proportions limitées, mais cela permet aussi d'engager une dynamique sur le territoire pour contribuer à limiter nos gaz à effet de serre et à moyen terme atteindre la neutralité carbone du territoire.

Les zones humides, de quoi parle-t-on pour nous dans le Finistère ? Cela vous l'avez je pense abondamment discuté : en raison de notre géologie, l'eau ne rentre pas mais circule au-dessus du granit. Et comme elle circule au-dessus du granit, de temps en temps elle s'arrête et elle crée ces zones humides.

C'est un petit problème quand on réfléchit aux réservoirs d'eau, parce que nous sommes toujours en situation très critique de sécheresse. Vous avez l'impression qu'il pleut, mais il ne pleut pas assez pour remplir nos réservoirs, qui sont très largement dépendants des eaux de surface (90 %).

C'est un problème quand on réfléchit au stockage des eaux, puis c'est une grande chance dans le sens où cela a créé ces zones humides très nombreuses sur le territoire, puisqu'il y a près de 10 % du territoire finistérien – vous le savez maintenant grâce au Département, à la Camab et au Forum des Marais Atlantiques qui a réalisé un très grand travail de cartographie – près de 10 % de notre territoire est constitué de zones humides.

Que nous proposons-nous de faire pour aller plus vite et plus loin ?

La première chose, c'est que nous sommes aujourd'hui le premier propriétaire de zones humides dans le Finistère. Nous avons un peu plus de 700 ha. Première action : nous nous proposons d'en acquérir 100 de plus d'ici 2028 – 2028 c'est l'échéance de mon mandat à la tête du Département –. Mais il n'est pas interdit d'aller beaucoup plus vite et nous avons déjà des idées assez précises. Nous avons commencé à en parler, dans le secteur de Commana, que vous avez visité près des monts d'Arrée, il y a notamment une zone humide dans la haute vallée de l'Elorn dans le viseur. L'idée est d'acquérir une centaine d'hectares, à la fois pour les restaurer – c'est le deuxième pilier de notre plan d'action – mais aussi pour servir de démonstrateur : donner envie à des collectivités de s'engager dans cette démarche.

Premier pilier : acquérir 100 ha de plus.

Deuxième pilier qui consiste à restaurer au moins un site majeur – un site c'est un minimum, pas un maximum – soit parmi les 100 ha que nous aurons achetés, soit parmi les sites dont nous sommes propriétaires et qui ne sont pas en bon état de conservation. Et ce qu'on voudrait, dans cette optique de démonstrateur, c'est montrer que c'est possible, montrer que c'est intéressant - au plan écologique mais aussi au plan touristique -, pour aussi développer les compétences sur le territoire. Elles existent, mais plus elles seront nombreuses et plus elles pourront ensuite servir à d'autres restaurations, qu'il y ait une forme de filière en génie écologique, dans le Finistère, qui pourra ensuite servir à toutes les collectivités.

Il y a aujourd'hui de très nombreuses collectivités qui après avoir protégé dans leurs documents d'urbanisme les zones humides, ont entrepris de les restaurer. Dans mon canton, au Nord Finistère, près de Roscoff, il y en a une très très belle à côté de Lanhouarneau, qu'ici personne ne doit connaître, une très belle zone humide qui a été non seulement restaurée mais ensuite ouverte au public, avec un itinéraire sur pilotis.

Et c'est très impressionnant de voir à quel point le public s'est approprié cet espace et à partir d'un espace de balade où il fait bon se promener, c'est tout le village qui a pris conscience de la biodiversité qui se développait, qui s'est intéressé au rôle de puits de carbone que jouait la zone humide.

Donc l'idée, nous, en travaillant à la restauration d'un site majeur, est aussi de créer une dynamique, c'est de parler au million de Finistériens pour leur dire pourquoi on fait, pourquoi c'est important de mettre de l'argent public, quel rôle cela joue, avec toujours un rôle écologique, puits de carbone et biodiversité, mais aussi un rôle qualité de vie. C'est beau, c'est un vecteur d'attractivité touristique. Il faut montrer que les objectifs ne sont pas contradictoires entre eux, qu'on peut tout à la fois porter une stratégie de développement économique et social pour le Finistère et en même temps une très grande attention à notre environnement.

Le troisième pilier, c'est de développer notre activité de conseil aux collectivités. Il y a déjà beaucoup de choses qui existent et moi aussi je voudrais remercier publiquement et formellement le Forum des Marais Atlantiques pour tout le travail que nous faisons ensemble au sein de la Camab. Il y a un nouveau site internet qui va être mis en ligne et ce qui est intéressant, c'est que jusqu'à présent il y a eu un très gros travail réglementaire de recensement et de protection dans les documents d'urbanisme des zones humides. En principe le travail est fait maintenant dans le Finistère, à 96 %, à la fois parce que – je parle sous le contrôle des sachants – il y a eu un énorme travail de recension et ensuite, quand elles étaient recensées, de protection. Mais ce qui est intéressant, c'est de constater, dans le dialogue avec les élus locaux, que le Département est le premier financeur des collectivités locales :

il n'y a pas un espace naturel, il n'y a pas une salle polyvalente, il n'y a pas une mairie, il n'y a pas un équipement sportif que le Département ne finance pas. Et au travers de ces relations de financement, de ces tuyaux d'argent très impressionnants qu'on branche sur les collectivités locales, nous pouvons pousser de l'ingénierie.

Nous avons un dialogue constant avec les 277 maires du Finistère. Ce qui est intéressant, c'est de voir qu'aujourd'hui, nous en sommes encore au stade « c'est une contrainte » – et donc qu'on ne peut pas faire un parking qui serait utile, une maison de santé alors que tout le monde la demande, parce que cela conduirait à abîmer une zone humide – et essayer de passer à l'étape d'après. C'est ce que nous voulons faire durant notre mandat : passer du stade la zone humide est une contrainte, à la zone humide est une chance pour mon territoire, voilà comment est-ce que je veux la réhabiliter, la faire connaître et la faire découvrir aux habitants de ma commune.

C'est ce que nous voulons faire dans ce 3ème pilier de conseil aux collectivités. Nous pourrions aussi nous servir des financements départementaux pour les inciter – nous pouvons chaque année attribuer une thématique à ces financements –. Mais nous n'excluons pas – pas cette année mais durant le mandat – de dire que sur une année 30 à 40 % des petits financements départementaux – je ne rentre pas dans les détails – soient réservés à des projets de réhabilitation de zones humides.

Troisième pilier qui a trait au conseil aux collectivités, en lien étroit dans le cadre de la Camab.

Dans ce conseil aux collectivités, il y a aussi le souhait d'accompagner les territoires qui s'engagent vers une labellisation Ramsar. Donc nous comptons sur votre appui et votre regard bienveillant sur deux dossiers que le Finistère pourrait être amené à présenter. Il y en a un dans les monts d'Arrée pour lequel, franchement, je pense que nous cochons beaucoup de cases, et nous serions extrêmement honorés d'avoir cette labellisation Ramsar. Et un autre qui est peut-être un peu plus loin, qui porte sur la baie de Morlaix – la baie de Morlaix c'est tout dans le nord du département – qui est aussi un espace exceptionnel.

Le quatrième et dernier pilier, c'est faire connaître et faire découvrir.

Cela s'adresse non plus aux élus locaux, mais à tous les Finistériens. Nous sommes un grand département, nous sommes le 20° département le plus peuplé de France. Nous parlions tout à l'heure d'effet papillon. Donc il y a l'aspect d'entraînement de certains départements. Je le redis, le Finistère parle depuis très longtemps de l'importance des zones humides, donc les Finistériens en ont entendu parler de longue date.

Nous avons aussi énormément de leviers à notre disposition et l'idée est de se servir de tous. Je vous en donne peut-être deux ou trois à titre d'exemple :

- Il y a les circuits de randonnée : le développement de la randonnée est une compétence départementale à bien des égards ; c'est notre agence de tourisme qui structure le marketing autour de notre offre de randonnée ; c'est le Conseil départemental qui a un schéma – c'est un peu technocratique – qui s'appelle le PDIPR et qui dit par où doivent passer les chemins de randonnée ; nous avons aussi des financements qui servent à l'entretien des circuits de randonnée. Et nous voudrions, au titre de la pédagogie que nous voulons développer dans le Finistère, avoir quelques circuits de randonnée qui sont très orientés sur la découverte de zones humides. Il y en a des sublimes – près de Châteaulin il y en a une qui est exceptionnelle – mais qui sont trop peu fréquentées et qui peuvent l'être de manière considérable à l'avenir, évidemment avec la pédagogie associée.
- Il y a un deuxième levier dont on peut se servir qui est celui de l'éducation à l'environnement : nous finançons aujourd'hui des dizaines d'associations sur tout le territoire qui font ce travail, mais sans forcément se coordonner, sans forcément porter exactement les mêmes messages, sans forcément qu'on leur donne – c'est vraiment du marketing – une capacité à passer de quelques centaines de personnes qu'elles voient chaque année à quelque chose qui diffuse dans tous les foyers finistériens.
- Je vous donne un troisième et dernier exemple, c'est ce qui s'appelle les activités éducatives et pédagogiques : le Conseil départemental, dans le millefeuille administratif, est en charge des collèges, entre les Régions qui ont la charge des lycées et les Communes qui ont la charge des écoles du premier degré. Nous avons la charge des collèges : 6^e, 5^e, 4^e, 3^e, quatre classes d'âge. Outre les bâtiments, nous finançons aussi, pour plusieurs millions d'euros chaque année, les activités éducatives et pédagogiques. C'est l'échange linguistique, le bus qu'on prend pour aller à Océanopolis...

Nous sommes engagés dans un processus de simplification de ces activités éducatives et pédagogiques : on va en financer moins, beaucoup plus visibles et thématiques, anglées.

Donc nous arrêtons de financer un peu ce que souhaitent les profs, pour financer des choses qui correspondent à des priorités politiques du Département et nous pourrions demain décider – c'est l'engagement que nous allons prendre dans le cadre de ce plan – d'utiliser le biais des activités éducatives et pédagogiques pour que toutes les générations de Finistériens – on en a 8 000 par classe d'âge en Finistère – soient sensibilisées aux zones humides. Donc angler progressivement les activités éducatives et pédagogiques pour qu'il y ait une éducation à l'océan. C'est un engagement que nous avons pris il y a un an, qui est en cours de mise en œuvre en lien avec Océanopolis, que tous les Finistériens connaissent le rôle très riche des océans pour l'équilibre climatique, pour la richesse de la biodiversité, vous savez – je n'entre pas dans les détails – qu'il y a une très grande proximité entre ce que l'océan apporte et ce que les zones humides apportent. Et faire la même chose pour les zones humides.

Voilà. Pardon d'avoir été un peu long.

Merci à la fois à la DREAL et au réseau Ramsar d'avoir félicité le Département avant de connaître la nature exacte de ce plan. C'est extrêmement élégant de leur part.

Je dois préciser, vraiment en conclusion de la conclusion, que Jérôme a décerné des prix et a indiqué que de nombreuses personnes dans la salle étaient exceptionnelles. Il a oublié de dire que j'étais exceptionnel alors que nous nous connaissons depuis quinze ans quand même. Je ne me vexerai pas.

Pour conclure par là où j'ai commencé, je crois que votre présence dans le Finistère portera des fruits. Nous, c'est à l'occasion de ce séminaire Ramsar France que nous avons décidé de cristalliser des actions qui étaient dans le paysage, dont nous parlions depuis longtemps, pour aboutir à un plan d'action spécifique auquel nous allons associer des objectifs, des crédits – près de 2,5 millions d'euros –, des résultats que nous allons mesurer. Donc merci aussi pour cela, parce que votre présence et vos trois jours à Quimper vont déclencher une dynamique dont nous serons, nous les élus, dépositaires.

Merci.

Je vous souhaite une excellente nouvelle année de travail. ”



LISTE DES PARTICIPANTS

Nora ABOT

Chargée de mission Breizh Bocage
Établissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin versant de l'Aulne

Sandrine ALARY

Chargée de mission milieux aquatiques et biodiversité
Conseil départemental du Finistère

Stéphanie ALLANIOUX

Chargée de mission
Conservatoire du littoral

Hélène ANQUETIL

Ingénieure à la Direction régionale Bretagne
Office français de la biodiversité

Baptiste ANTONINI

Garde gestionnaire d'espaces naturels
Communauté de communes Haut Pays Bigouden

Frédérique ARDIBUS

Animatrice co-gestionnaire de la Maison de la nature et de la réserve
Parc naturel régional de la Brenne

Stéphan ARNASSANT

Responsable du service Biodiversité et patrimoine naturel
Parc naturel régional de Camargue

Chrystalle AROUF

Service civique
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise

Alix AUGIER

Chargée d'études
Forum des Marais Atlantiques

Julie AYCAGUER

Chargée de mission Natura 2000 et Ramsar
Syndicat mixte de la Baie de bourgneuf

Honorine BALDENWECK-RUFFENACH

Chargée de mission Mhéo
Muséum National d'Histoire Naturelle

Luc BARBIER

Chef de mission en charge de l'animation territoriale du marais Audomarois
Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Michèle BARON

Ambassad'eau
Eaux et rivières

Maureen BAUDIER

Chargée de missions Natura 2000
Communauté de communes du Bassin de Marennes

Laurence BAUGÉ

Gestionnaire marchés publics
Conseil départemental du Finistère

William BEDUCHAUD

Chargé de mission Natura 2000
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

Marie BÉGUÉ

Chargée de mission
Conseil départemental du Finistère

Denis BERLEMONT

Chargé de mission EEDD / Communication
Ramsar France

Viviane BERVAS

Vice-présidente
Conseil départemental du Finistère

Léonie BESSON

Chargée de missions ENS
Conseil départemental de l'Ain

Xavier BEST

Technicien ENS
Conseil départemental du Finistère

Jérôme BIGNON

Président
Ramsar France

Pascal BIHANNIC

Directeur technique
Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère

Christine BLAIZE

Chargé de projet
Bretagne Vivante

Philippe BOICHUT

Chargé de missions patrimoine naturel
Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Anouck BONJEAN

Animatrice
Eau et Rivières de Bretagne

Nell BOULET

ASBL
Virelles Nature

Mathilde BOURET

Animatrice Ramsar Vallées de la Scarpe et de l'Escaut
Parc naturel régional Scarpe-Escaut

Caroline BOUSSARD

Assistante administrative
Conseil départemental du Finistère

Gérard BRANCHY

Vice-président
Communauté de communes de la Dombes

Jacques BRULARD

Directeur
Conseil départemental du Finistère

Benjamin BUISSON

Responsable du pôle Littoral et Biodiversité
Communauté de communes du Pays Bigouden Sud

Didier CARDUNER

Adjoint Environnement
Commune de Trégunc

Amélie CARO

Conseillère départementale / Présidente PNRA
Conseil département du Finistère / Parc naturel régional d'Armorique

Mathilde CHIARADIA

Chargée de capitalisation du projet adapto
Conservatoire du Littoral

Eva CLERET

Responsable pôle communication
Destination Pays Bigouden Sud

Arnaud CLUGERY

Directeur opérationnel et porte parole
Eau et Rivières de Bretagne

Bastien COÏC

Animateur réseau
Ramsar France

Solenne COLLIN

Coordinatrice
Association ADDES

Harmonie COROLLER

Chargée de mission Natura 2000
Parc naturel régional d'Armorique

Estelle COURNEZ

Directrice
Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier

Frédérique COZ

Technicienne randonnée
Conseil départemental du Finistère

Armel DAUSSE

Cheffe de projets
Forum des Marais Atlantiques

Maël DE CALAN

Président
Conseil départemental du Finistère

Laure DE GAALON

Chargée d'études
Forum des Marais Atlantiques

Yves DESMIDT

Directeur
Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine

Magali DESSAINT

Chargée de mission eau et milieux aquatiques
DREAL Bretagne

Lydie DOISY

Coordinatrice du PRELE
Conservatoire d'espaces naturels de Normandie

Annie DUBEAU

Secrétaire adjointe
Association Les Universités de la Biodiversité

Vincent DUCROS

Chargé de mission risques littoraux
Conseil départemenal du Finistère

Pascal DUFORESTEL

Président
Parc naturel régional du Marais poitevin

Laurent DUMONT

Chef de pôle mer et littoral
DREAL Normandie

Séverine DUNET

Chargée d'interventions
Agence de l'eau Loire-Bretagne

Peter DURAN

Chargé de missions scientifiques - Pôle relais tourbières
Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

Pierre DURLET

Chargé de Mission
Parc naturel régional du Haut-Jura

Laurence EVEN

Assistante administrative et financière
Conseil départemental du Finistère

Ghislaine FERRERE

Chargée de mission Milieux humides - Convention de Ramsar
Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires

Noémie FLOCH

Chargée d'étude GEMAPI
Communauté Lesneven Côte des Légendes

Jean-François FRANCK

Directeur général des services
Parc naturel régional d'Armorique

Bérengère FRITZ

chargée de mission Natura 2000
Syndicat mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta

Sébastien GALLET

Maitre de Conférences
Université de Bretagne Occidentale

Anthony GESNOUIN

Directeur du service environnement
Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle

Jean-Marie GILARDEAU

Président
Forum des Marais Atlantiques

Dominique GIRET

Directeur de service
Parc naturel régional du Marais poitevin

LISTE DES PARTICIPANTS

Jean-Baptiste GOBERT

Chef de projets eau
DDTM du Finistère

Laurent GODÉ

Responsable de la mission patrimoines naturels/secrétaire de Ramsar France
Parc naturel régional de Lorraine/Ramsar France

Jacques GOUEROU

Vice-président
Conseil départemental du Finistère

Michelle GOURLAY

Adhérente et bénévole
Bretagne Vivante et AABA

Morgan GRIVAUD

Chargé de mission N2000/Ramsar baie du Mont Saint-Michel
Conservatoire du littoral

David GRZYB

Directeur
Association des amis des Marais du Vigueirat

Mary GUEGUEN

Responsable Pôle Conseil Qualité
Destination Pays Bigouden Sud

Sandrine GUIHÉNEUF

Directrice technique
Parc naturel régional du Marais Poitevin

Katell GUILLOU

Chargée de mission projets culturels et pédagogiques
Parc naturel régional d'Armorique

Leïla HAVARD

Chargée d'animation de réseaux
Agence Bretonne de la Biodiversité

Emmanuelle HELLIER

Enseignante-chercheuse
Université Rennes 2 - UMR CNRS ESO

Margot HOUALET

Cheffe de bureau eau et biodiversité
Ministère des armées

Joachim HOUBIB

Chargé de mission - Littoral et biodiversité
Communauté de communes du Pays Bigouden Sud

Olivier HUBERT

Directeur
Maison du Lac de Grand-Lieu

Armelle HURUGUEN

Conseillère départementale
Conseil départemental du Finistère

Corentin IRIEN

Futur doctorant
Université de Bretagne Occidentale

Stéphanie ISOARD

Chargée de mission Natura 2000 et espaces naturels sensibles
Syndicat de bassin de l'Elorn

Justine JEANMONOD

Géomaticienne
Conseil départemental du Finistère

Nathanaël JEUNE

Chargé de mission inondations
Établissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin versant de l'Aulne

Damien KITMACHER

Président
Tetar conseil

Annie LANNOU

Première Adjointe
Commune de Tréogat

Antoine LAUGINIE

Bénévole
Eau et Rivières de Bretagne

Ronan LE BARS

Technicien ENS
Conseil départemental du Finistère

Thierry LE BERRE

Chef de service
Conseil départemental du Finistère

Thierry LE BRUN

Elu
Commune de Tréogat

Jean-Louis LE CORVOISIER

Animateur
JLLC

Laurence LE DÛ-BLAYO

Maitresse de Conférences
Université Rennes 2 - UMR CNRS ESO

Nolwenn LE GAC TOBIE

Technicienne zone humide
Syndicat de bassin de l'Elorn

Roger LE GOFF

Président
Communauté de communes du Pays Fouesnantais

Anne LE NORMAND

Chargée de mission zones humides et biodiversité
EPTB Vilaine (Eaux et Vilaine)

Yves LE QUELLEC

Vice-président
Coordination pour la défense du Marais Poitevin / FNE

Corentin LE ROUX

Chargé de projet Ramsar «Etangs de la Champagne humide»
EPTB Seine Grands Lacs

Antoine LE ROUX

Chef de projet SafN
Agence Bretonne de la Biodiversité

Vincent LE VIOL

Gestionnaire
Association de Langazel

Florian LEBEAU

Chef du service Patrimoine naturel et biodiversité
Conseil régional de Bretagne

Thierry LECOMTE

Trésorier
Ramsar france

Valériane LEMAN

Chargée de mission biodiversité
Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime

Guillaume LÉTENDART

Technicien randonnée
Conseil départemental du Finistère

Pierre LEVISSE

Responsable du pôle développement Durable
Animateur Natura 2000
Communauté de communes de la Dombes

Bertrand LOHEAC

Directeur
Maison de la Rivière et de la Biodiversité

Anne LOMBARDI

Rédactrice
Alep

Nicolas LONCLE

Chargé de mission Natura 2000
Commune de Guissény

Patrick LUNEAU

Chargé d'interventions spécialisé
Agence de l'eau Loire-Bretagne

Geneviève MAGNON

Chargée de mission tourbières, zones humides
Etablissement Public d'Aménagement
t de Gestion de l'Eau Haut Doubs Haute Loue

Anaëlle MAGUEUR

Responsable antenne de Brest
Forum des Marais Atlantiques

Jocelyne MANSANA

Vice-présidente
Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Martine MAO

Assistante de direction
Conseil départemental du Finistère

Gaétan MARBLÉ

Géomaticien
Conseil départemental du Finistère

Julien MARTIN

Garde du littoral
Communauté de communes du Pays Bigouden Sud

Jérôme MARTIN

Chef de service - délégation Armorique
Agence de l'eau Loire-Bretagne

Christophe MARX

Secrétaire général
Préfecture du Finistère

Michel MÉTAIS

Vice-président
Réserves Naturelles de France

Mélyne MEZIERE

Technicienne zone humide
Communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance

Sébastien MEZIERE

Animateur réseau Ramsar Hauts-de-France
Forum des Marais Atlantiques

Lucile MINEO-KLEINER

Post-doctorante
Cerema

Gilbert MIOSSEC

Directeur
Forum des Marais Atlantiques

Karine MOALIC

Organisation
Conseil départemental du Finistère

Valéry MORARD

Directeur général adjoint
Agence de l'eau Loire-Bretagne

Gilles MOUNIER

Vice-président
Conseil départemental du Finistère

Olivier MUSARD

Chef du service Appui aux acteurs, Mobilisation des territoires
Office français de la biodiversité

Cécilia NICOLAS

Directrice
ESTUARIUM

Alice NOULIN

Adjointe à la cheffe de service Patrimoine naturel
DREAL Bretagne

Didier OLIVRY

Délégué de Rivages Bretagne
Conservatoire du littoral

LISTE DES PARTICIPANTS

Mélanie OZENNE

Chargée du suivi des politiques territoriales de l'eau et du plan de lutte contre les algues vertes
Conseil régional de Bretagne

Gilles PAILLAT

Chargé de mission biodiversité
DREAL Bretagne

Monique PASSE

Coordinatrice administrative et foncière
Conseil départemental du Finistère

Eric PAUTARD

Sociologue
Commissariat général au développement durable

Giovanni PAYET

Directeur adjoint
Régie Réserve Naturelle Nationale Etang de Saint-Paul

Benoît PELLÉ

Chargé de mission
Parc naturel régional de la Brenne

Maëla PERON

Service civique
Forum des Marais Atlantiques

Aurélia PERROTTE

Chargée de concertation et médiation
Anjou Loire Territoire

Marie Hélène PHILIPPE

Administratrice
Bretagne Vivante

Sébastien PIERRET

Responsable Conservation
ASBL Virelles-Nature

Jean PLACINES

Délégué Armorique
Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Mélanie POIRIER

Chargée d'études Zones humides
Fédération départementale des Chasseurs de l'Oise

Cyrille PONTON

Organisation
Conseil départemental du Finistère

Patrick POULINE

Coordinateur de projet Qualité de l'eau
Parc naturel marin d'Iroise - Office français de la biodiversité

Olivier PROVIN

Chargé de mission littoral
Parc naturel régional des Caps et marais d'Opale

Philippe QUILLAY

Chef de Service
Office français de la biodiversité

Monique QUINIOU

Coordinatrice administrative et foncière
Conseil départemental du Finistère

Léna RABIN

Animatrice Natura 2000
Communauté d'agglomération Rochefort Océan

Mickaël RAGUÉNÈS

Animateur territorial 29
Eau et Rivières de Bretagne

Emmanuelle RASSENEUR

Vice-présidente
Communauté de communes Haut Pays Bigouden

Stéphane RIALLIN

Chargé de mission
Conservatoire du littoral

Françoise RICHARD

Chargée de l'information environnementale
Conseil départemental du Finistère

Julie ROBERT

Chargée de mission Ramsar
Syndicat mixte Baie de Somme Grand littoral picard

Aurélie ROUSSEL

Responsable du service environnement
Communauté de communes du Haut Pays Bigouden

Jean ROUSSELOT

Directeur
Syndicat mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme

Tobias SALATHÉ

Conseiller principal
Secrétariat de la Convention sur les zones humides

Serge SALAUN

Chargé de mission numérique
Conseil départemental du Finistère

Alain SALVI

Administrateur délégué - trésorier
Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

Lenaig SAOUT

Responsable de l'unité milieux aquatiques, randonnée et littoral
Conseil départemental du Finistère

Léa SCHMITT

Chargée de projet Ramsar
Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

Bérenger SERVAIS

Chargé de mission
Parc naturel Haute-Sure Forêt d'Anlier

Morgan SOUSSET

Organisation
Conseil départemental du Finistère

Virginie SPRIET

Coordonnatrice administrative, financière et marchés publics
Conseil départemental du Finistère

Jean Michel STEPHAN

Administrateur
Bretagne Vivante SEPNB

Jean-Pierre THIBAULT

Vice-président
Collectif PAP

Florence THINZILAL

Consultante
Agrion conseil

Grégory THOMAS

Garde du littoral
Communauté de communes Pays Bigouden Sud

Corinne THOMAS

Chef de service adjointe et responsable de l'unité espaces naturels sensibles
Conseil départemental du Finistère

Vanessa THORIN

Technicienne Milieux aquatiques, qualité de l'eau et appui aux SAGE
Syndicat mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta

Pierre THULLIEZ

Directeur adjoint de l'aménagement, de l'agriculture, de l'eau et de l'environnement
Conseil départemental du Finistère

Catherine TROMAS

Vice-présidente
Parc naturel régional du Marais poitevin

Marie-Pierre TROPLENT

Secrétaire générale
Parc national de la Guadeloupe

Frédérique TUFFNELL

Vice-présidente
Ramsar France

Séverine VACHON

Vice-présidente
Parc naturel régional du Marais poitevin

Corinne VASSALLI

Directrice-adjointe Attractivité et Développement des Territoires
Conseil départemental de la Somme

Hélène VENTE

Organisation
Conseil départemental du Finistère

Lucie VINCENT

Chargée de mission
Conseil départemental du Finistère

Thomas ZEDER

Technicien zones humides et ruissellement
Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle

Organisé par



et avec le soutien de



Rédaction des actes
Alep - Anne Lombardi

Crédits photos
Ramsar France
Conseil départemental du Finistère
Forum des Marais Atlantiques

Graphisme
Nota Bene 06 15 14 45 67
Avril 2023